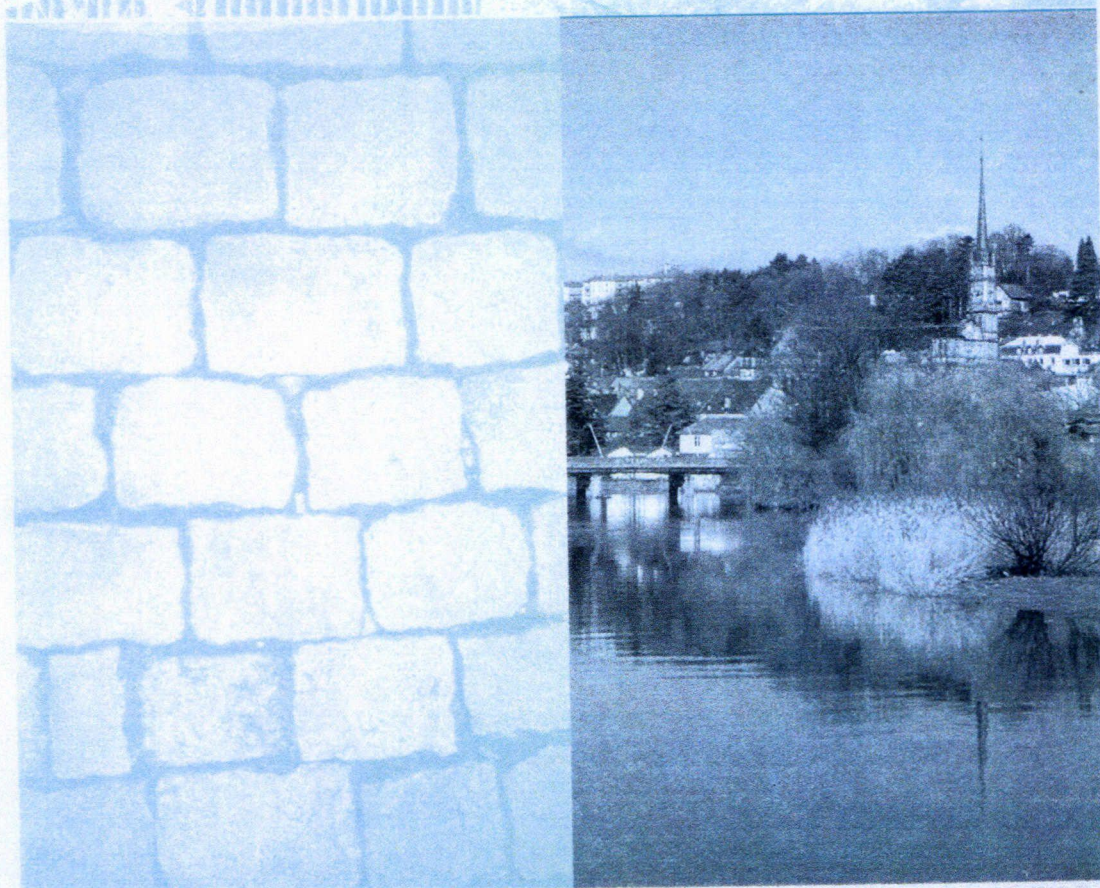


# Plan paysage du Pays de Montbéliard

**Volet 1 : Enjeux et axes d'intervention**

**Volet 2 : 21 projets cadres**

**Volet 3 : Mise en oeuvre et fiches actions**



**Plan Paysage**  
**Comité de Pilotage du 13 décembre 2000**  
**ANNEXE : CONTRIBUTION DU CABINET**  
**GREDER-KESSLER**

Montbéliard, le 12 décembre 2000

**Plan Paysage**

**Comité de pilotage du 13 décembre 2000**  
**ANNEXE : CONTRIBUTION DU CABINET GREDER-KESSLER**

Le Cabinet Greder-Kessler (qui a réalisé le diagnostic du Plan Paysage) a été sollicité afin d'illustrer des démarches d'aménagement et de prise en compte du paysage correspondant à chacun des trois axes d'intervention du Plan Paysage.

Trois esquisses sont ainsi proposées, à titre d'exemples de réflexion et d'intervention.

**AXE 1 :**  
**UNE EXTENSION URBAINE EN MILIEU RURAL**  
L'exemple de la commune de Vandoncourt

**AXE 2 :**  
**LA COULEE VERTE ET SA LIAISON AVEC LA TRAME URBAINE**  
L'exemple de l'Allan canalisée de Montbéliard à Sochaux

**AXE 3 :**  
**L'INTEGRATION URBAINE D'UNE ZONE COMMERCIALE**  
L'exemple du secteur des Arbletiers

# 1 / UNE EXTENSION URBAINE EN MILIEU RURAL

## L'exemple de la commune de Vandoncourt

### 1) ANALYSE TYPOLOGIQUE

Les qualités intrinsèques de la commune de Vandoncourt résident dans la multipolarité, la typologie architecturale et la diversité de l'espace extérieur.

La multipolarité s'articule autour d'éléments remarquables, voire de centres décisionnels. Il n'y a pas de centre unique dominant. La traversée de la commune s'effectue ainsi de manière dynamique et progressive.

La typologie architecturale, rythmée par ensemble bâti, où alternent maisons en bandes et maisons isolées, dans un espace extérieur riche et diversifié constitue la base de la composition urbaine de Vandoncourt.

Une succession d'espaces ouverts et fermés, grâce à une disposition du bâti non-alignée, créée de manière naturelle une diversité d'ambiances. Tantôt des espaces ouverts sur la rue et matérialisés par des zones d'entrées soigneusement fleuries, tantôt des vergers, voire des potagers, sur l'arrière ou le côté des parcelles qui rythment l'ensemble de la traversée.

Une imbrication manifeste du végétal sur l'ensemble de la commune est un élément moteur de l'aménagement.

### 2) ELEMENTS CONSTITUANT L'ESPACE EXTERIEUR

#### 2.1./ L'entrée, la cour, le jardin :

Ces espaces ont à travers les siècles rempli différents rôles, tant agricoles que multifonctionnels.

Ces différentes strates se sont additionnées au fur et à mesure de l'évolution des méthodes de travail et de la structure sociale de l'ensemble de la société.

Aujourd'hui, cette diversité spatiale contribue activement à la richesse et la qualité de l'habitat dans son ensemble. Elle peut servir de manière dynamique à des compositions contemporaines.

- L'entrée, autrefois à usage agricole, aujourd'hui espace d'accueil et de stationnement.
- La cour, espace multifonctionnel de surcroît et ouvert sur l'espace rue en contribuant à la dynamique de la distribution spatiale de l'ensemble.
- Le jardin, se déclinant sur la rue ou l'arrière de la maison. Tantôt espace d'invitation, car visible et perceptible depuis la rue, tantôt intimiste avec un jeu sur plusieurs plans pour être à l'abri des regards indiscrets, grâce à une utilisation judicieuse des végétaux indigènes.

#### 2.2./ Les éléments remarquables

Ils ponctuent de manière dynamique l'espace traversé. Ils constituent souvent les maillons principaux des espaces multipolaires formant la trame de l'espace villageois. Ils se déclinent sous différentes formes :

- Le monument aux morts, unique par son importance symbolique et reflet de la mémoire collective de l'ensemble de la population.
- Les fontaines, déclinées sous des formes très différentes les unes des autres, essentielles dans le contexte rural grâce à la mise en scène de l'eau.
- L'arbre centenaire, symbole de la traversée du temps et du passage des générations. Il a un rôle presque aussi important que le monument aux morts.
- La mémoire du lieu, souvent des édifices publics (mairie, presbytère...), ils sont comme le monument aux morts, des constituants incontournables dans la mémoire collective d'une communauté.

### 2.3./ La palette végétale

C'est une composante qui a occupé une place indéniable dans la structuration spatiale des communes rurales. Une sensibilité à la mémoire du lieu et une connaissance de la végétation indigène a permis, en accord avec la structure bâtie, un développement et une utilisation harmonieuse de la palette végétale.

Elle est constituée de 4 composantes principales :

- L'arbre isolé, voire remarquable ;
- La trame fruitière ;
- Les plantes herbacées ;
- Le potager.

Chacune de ces composantes contribue activement à l'identité du tissu rural. La disposition de chacun des éléments dans la trame bâtie permet de dégager une image globale riche et diversifiée.

Ce choix peut servir de support dans les créations contemporaines pour réussir de manière optimale « la greffe » des extensions urbaines.

### 2.4./ Principes de développement des communes rurales

L'analyse actuelle du développement des communes rurales fait apparaître le même principe de croissance quelle que soit la typologie du lieu. C'est un développement sans notion d'espace public et semi-public. On peut constater une tendance marquée au gaspillage du patrimoine foncier ainsi qu'un manque d'intégration dans l'ensemble de la structure urbaine existante. Ceci est malheureusement souvent le cas dans la majorité des opérations de développement urbain. Au cours des dernières années, les surfaces allouées aux différents lots se sont progressivement réduites, mais le concept d'aménagement est souvent resté le même.

L'analyse précédente a fait apparaître les composantes du tissu existant qui participent de manière extensive à la qualité de l'habitat et de l'espace rural. Ce sont ces paramètres qui pourraient constituer les outils de base dans la création contemporaine afin de garantir un développement harmonieux de cet espace rural qui deviendrait à terme un espace sub-urbain privilégiant la qualité de vie tant recherchée par les citoyens.

## **2 / LA COULEE VERTE ET SA LIAISON AVEC LA TRAME URBAIN**

### **L'exemple de l'Allan canalisée de Montbéliard à Sochaux**

La ville de Montbéliard présente un atout indéniable grâce à la traversée du canal Saône / Rhin et du Doubs dans sa partie urbaine.

Cette qualité intrinsèque peut être mise en valeur grâce au traitement de ses berges et au rôle de liaison vers l'extérieur que ce trait d'union est censé jouer.

L'exemple nous concernant se situe entre le parc du Pré la Rose et le centre de production de la société Peugeot.

Une mise en scène conjointe de l'eau, de l'outil végétal (amorcée par le parc du Pré la Rose) et de l'outil industriel constitue une vitrine privilégiée des atouts de qualité urbaine au niveau de la ville de Montbéliard. Le parc du Pré la Rose est l'amorce de futures liaisons piétonnes et cyclables vers Vieux Charmont et ses base de loisirs (berge Nord) et vers l'agglomération belfortaine (berges Sud).

Ce fameux parc, trait d'union vers le centre ancien de la ville de Montbéliard, peut être prolongé vers le jardin des sciences (naturelles) au fur et à mesure de la progression vers la pointe de l'île. Celle-ci constitue une « Tête de Pont » vers la berge Nord, travaillée et en liaison avec l'outil industriel adossé à cette liaison.

La berge Sud quant à elle, grâce à son contre-canal pourra constituer un espace naturel en prolongement du jardin des sciences naturelles. Ainsi, un « vis-à-vis » constructif et diversifié constituera l'entrée d'agglomération. Enfin, pour marquer l'histoire du lieu et l'évolution technologique permanente, un ensemble de sculptures monumentales placées dans le cours d'eau et basée sur une mise en scène cinématique de l'outil industriel, constituerait le point d'orgue de l'entrée de cette ville.

### 3 / INTEGRATION URBAINE D'UNE ZONE COMMERCIALE L'exemple du secteur des Arbletters

A l'heure actuelle peu d'exemples permettent de parler d'une intégration réussie de zones commerciales dans le tissu urbain. C'est pourquoi, il nous semblait opportun de montrer, malgré de nombreuses contraintes, qu'il était possible de concilier espace commercial avec qualité urbaine.

L'espace actuel est délimité par deux façades et un vide de pratiquement 100 m de largeur, constitué par une surface en enrobé, support de places de stationnement et de voiries. Aucune hiérarchisation des fonctions ni de l'espace n'est perceptible. Une lutte sans merci sévit au niveau des panneaux publicitaire : quel est le plus grand, le plus visible par rapport aux concurrents ?




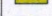

Cette anarchie urbaine nous a motivé à chercher un fil conducteur qui pourrait donner un semblant d'unité et de lecture à l'ensemble de cet espace commercial.

Quels sont les outils permettant d'y parvenir ?

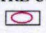
- Etablir une hiérarchie de lecture dans les différentes fonctions, tel le déplacement, le stationnement, l'information.
- Assembler les différents éléments grâce à une trame verte et des structures légères apportant une composante spatiale à la problématique posée.
- Ordonner l'affichage pour une mise en scène optimale de l'ensemble de l'information.
- Eviter de démultiplier le nombre de dessertes quand cela n'est pas vraiment indispensable.
- Intégrer dans l'avenir ce genre de réflexion avant de développer ce type d'activités.

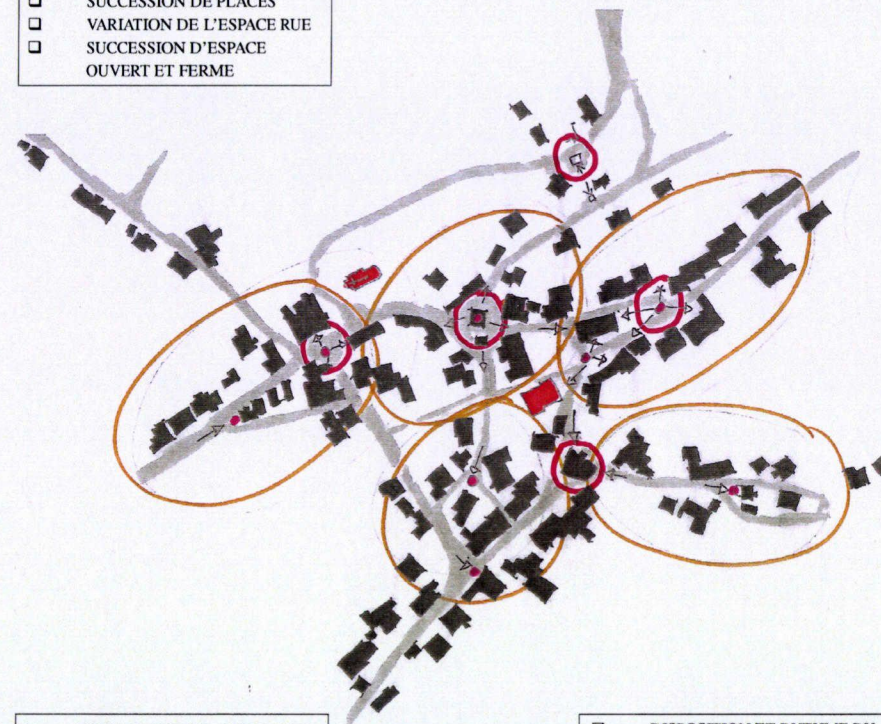
Nous souhaitons que cette amorce de réflexion permette à terme d'intégrer dans le développement urbain l'espace commercial, non pas comme une « zone d'activité », mais comme un outil de croissance participant à la qualité urbaine globale.

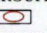
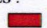
LEGENDE:

-  VOLUMES BAITTS
-  ESPACE D'ENTREE
-  JARDINS
-  ARBRES ISOLES / FRUITIERS
-  JARDINS EN FACADE



- MULTIPOLARITE
- PAS DE CENTRE UNIQUE
- DOMINANT 
- SUCCESSION DE PLACES
- VARIATION DE L'ESPACE RUE
- SUCCESSION D'ESPACE
- OUVERT ET FERME

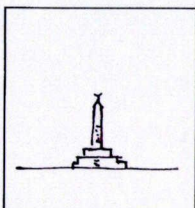


- SUCCESSION DE GROUPES DE VOLUME BAITT 
- PAS D'ALIGNEMENT DU BAITT
- DIVERSITE DU VOLUME BAITT
- COURS AVANT GENEREUSE
- PARTIE ARRIERE = JARDIN
- REPARTITION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES :
- EGLISE / MAIRIE 

- DISPOSITION ET RYTHME DU BAITT (OUVERTURE / RETRECISSEMENT)
- QUALITE DES TRAITEMENTS
  - DE LIMITES DE PROPRIETES
  - DU CARACTERE RURAL
  - MARQUE DES JARDINS
  - DU CHOIX DES ESPECES VEGETALES
- DE L'IMBRIQUATION DE LA TRAME VEGETALE

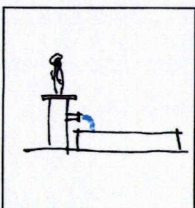


LES ELEMENTS REMARQUABLES



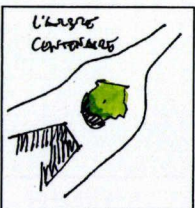
LE MONUMENT AUX MORTS :

- ELEMENT UNIQUE, CHARGE DE SYMBOLES, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA MEMOIRE COLLECTIVE
- L'ELEMENT EST INTEGRE DANS LA COLLECTIVITE ET DANS LA VIE COMMUNAUTAIRE



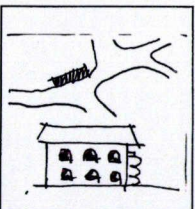
LES FONTAINES :

- CE SONT DES ELEMENTS QUI PARTICIPENT ACTIVEMENT A LA NOTION DE PLACE ET D'ESPACE PUBLIC
- LE CHOIX DES MATERIAUX ET LEUR TRAITEMENT PEUVENT PARTICIPER ACTIVEMENT A LA RURALITE DU LIEU



L'ARBRE CENTENAIRE :

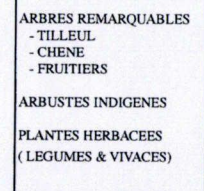
- L'ARBRE REMARQUABLE ; SOUVENT CENTENAIRE (VOIRE PLUS) EST UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DANS LES SEQUENCES DE L'ESPACE VILLAGEOIS. IL MARQUE DES ENDROITS D'UNE TRAVERSEE
- IL CONTRIBUE A LA STRUCTURATION SPATIALE DE L'ESPACE RUE



LA MEMOIRE DE LIEU:

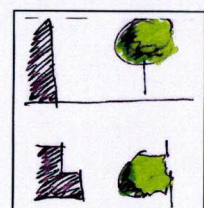
- BATIMENTS PUBLICS, SEMI-PUBLICS VOIR PRIVES SONT DES CONSTITUANTS DE LA MEMOIRE DU LIEU
- LEUR SYMBOLIQUE CONSTITUE DES POINTS FORTS A L'INTERIEUR DE LA TRAME VILLAGEOISE

LA PALETTE VEGETALE



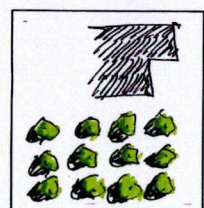
LES ESPECES :

- LE CHOIX DES VEGETAUX FAIT PREUVE DE BEAUCOUP DE SENSIBILITE
- UNE PALETTE DIVERSIFIEE LAISSANT PLACE A UNE DOMINANTE LOCALE S'INTEGRANT PARFAITEMENT AU SITE
- LE VEGETAL EST UNE COMPOSANTE A PART ENTIERE DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE



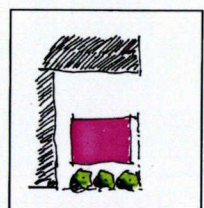
LES CONSTITUANTS :

- ILS MARQUENT LES ENTREES, LES CROISEMENTS, LES VIRAGES, LES POINTS REMARQUABLES
- SA STRUCTURE MARQUE LES DIFFERENTES SEQUENCES DE L'ESPACE TRAVERSEE
- ESSENTIELLEMENT DES ESPECES INDIGENES



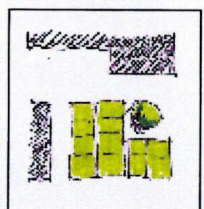
LA TRAME :

- ELLE PARTICIPE A L'IDENTITE ET A LA STRUCTURATION DU LIEU
- L'ARBRE FRUITIER PEUT ETRE UTILISE COMME ESPECE ISOLEE MARQUANTE OU COMME TRAME FRUITIERE
- SA PRESENCE CONSTITUE UN TRAIT D'UNION ENTRE L'INTERIEUR ET L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE

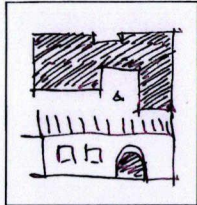


LES PLANTES HERBACEES :

- LES PLANTES VIVACES CONSTITUENT LA NOTE DE COULEUR DE L'ESPACE EXTERIEUR ; TEL DES HERBES FOLLES ELLES ASSOUPLESSENT LES CONTOURS ET DYNAMISENT L'ESPACE DANS LEQUEL ELLES EVOLUENT
- C'EST LA OU LES ESPECES INDIGENES ET EXOTIQUES COHABITENT DE LA MEILLEURE FAÇON

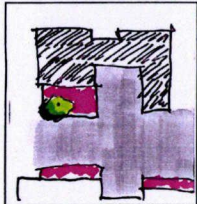


- LE POTAGER ET SES LEGUMES EST UNE COMPOSANTE IMMUALE DE LA COMMUNE RURALE. SON ROLE ETAIT SIGNIFICATIF LORSQUE LES ECHANGES ETAIENT MOINS DEVELOPPES
- AUJOURD'HUI ; LES LEGUMES NE REMPLISSENT, AU NIVEAU DU JARDIN CONTEMPORAIN, PLUS LA MEME FONCTION, MALGRE QUE LA NOTION DE QUALITE D'ALIMENTATION SOIT DEVENUE UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE LA POPULATION, PEUT-ETRE UN RENOUVEAU POUR LE JARDIN POTAGER



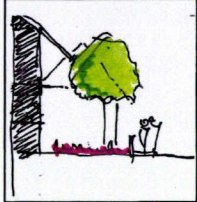
L'ENTREE

- L'ENTREE ET LA COUR, L'ESPACE PARFOIS CONFONDU VOIR SUPERPOSE, AUTREFOIS A USAGE AGRICOLE REpond AUJOURD'HUI PARFAITEMENT AUX DEMANDES ACTUELLES : ENTREE / ACCUEIL ET STATIONNEMENT



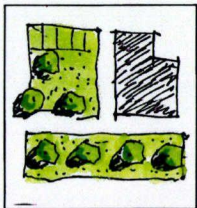
LA COUR:

- C'EST UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL DE SURCROIT OUVERT (OU DELIMITE DE MANIERE SYMBOLIQUE) SUR L'ESPACE RUE
- L'ENSEMBLE CONTRIBUE ACTIVEMENT A LA DYNAMIQUE DE LA DISTRIBUTION SPATIALE



JARDIN SUR RUE :

- ESPACE LIMITE EN SURFACE ET ATTENANT A L'ENTREE OU A LA COUR
- ESPACE D'INVITATION NECESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER
- ARBRE ET VEGETAUX MARQUANTS



LE JARDIN ARRIERE :

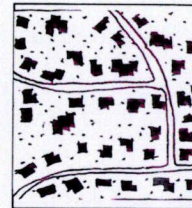
- ESPACE PLUS INTIMISTE AVEC UN JEU SUR PLUSIEURS PLANS POUR CREER UN ESPACE A L'ABRI DES REGARDS
- PAS OU PEU DE VEGETAUX EXOTIQUES (TU YA.....)
- VARIATIONS VEGETALES ENTRE ESPECES LIGNEUSES ET HERBACEES
- TRAITEMENTS DES LIMITES SOIGNEES



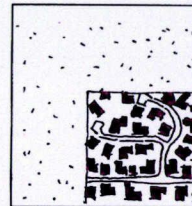
GREDER ET KESSLER (ARCHITECTES-PAYSAGISTES, URBANISTES)  
10, rue du 1er mars - F - 68300 Saint-Louis - Tél. 03 89 67 93 10 - Fax 03 89 70 11 28 -  
E-mail : GredKes@aol.com



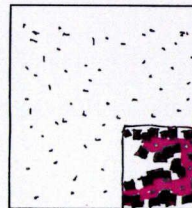
GREDER ET KESSLER (ARCHITECTES-PAYSAGISTES, URBANISTES)  
10, rue du 1er mars - F - 68300 Saint-Louis - Tél. 03 89 67 93 10 - Fax 03 89 70 11 28 -  
E-mail : GredKes@aol.com



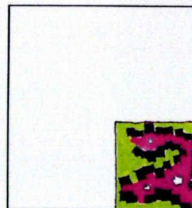
- DEVELOPPEMENT SANS NOTION D'ESPACE (PUBLIC / SEMI PUBLIC)
- GASPILLAGE EFFRENE DU PATRIMOINE FONCIER
- AUCUNE ACCROCHE A LA TRAME EXISTANTE



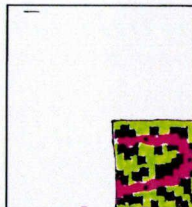
- DEVELOPPEMENT SPATIAL PLUS DENSE TOUJOURS SANS NOTION D'ESPACE (PUBLIC / SEMI PUBLIC / VOIR PRIVE)
- REDUCTION DU GASPILLAGE DU PATRIMOINE FONCIER
- AUCUNE ACCROCHE A LA TRAME RURALE EXISTANTE



- APPROCHE PLUS SPECIFIQUE S'INSPIRANT DE LA TYPOLOGIE DE LA COMMUNE RURALE
- SUCCESSION DE PLACES
- ESPACES AVANT ET ARRIERE
- ACCROCHE OPTIQUE AU TISSUS EXISTANT
- UTILISATION RAISONNE DU PATRIMOINE FONCIER



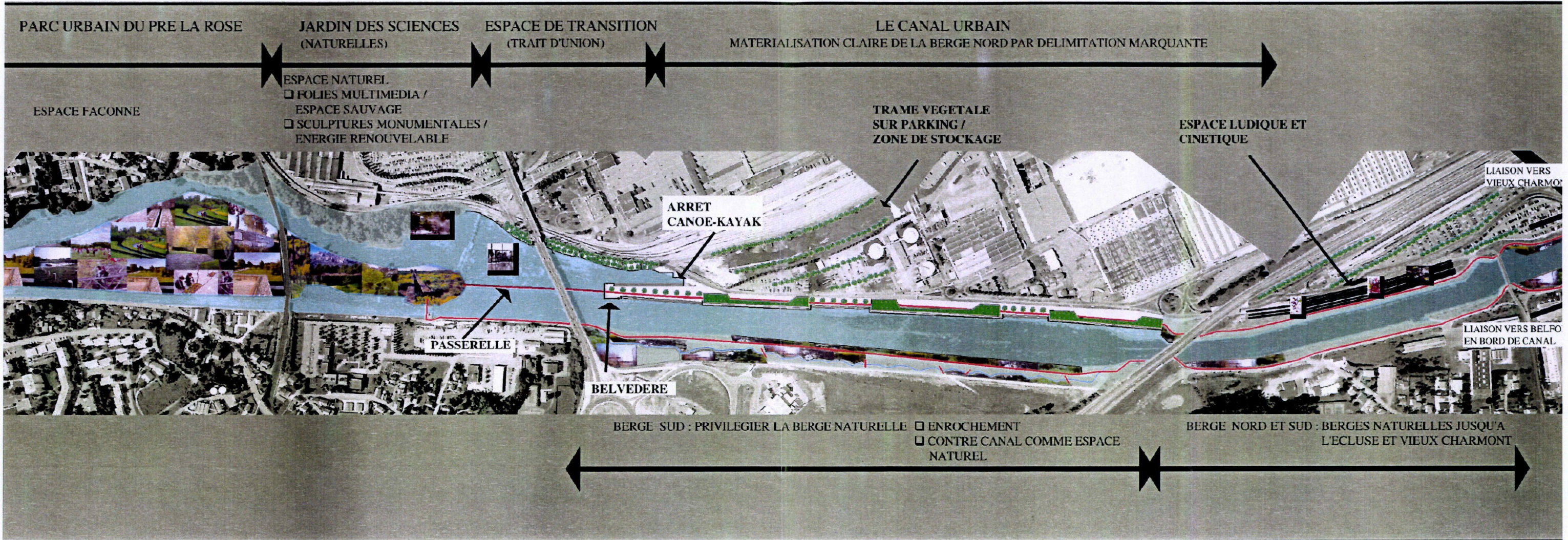
- UNE PLACE CENTRALE
- DENSIFICATION VERS LE CENTRE
- SUCCESSION D'ESPACE OUVERT ET FERME
- JARDINS SUR L'ARRIERE

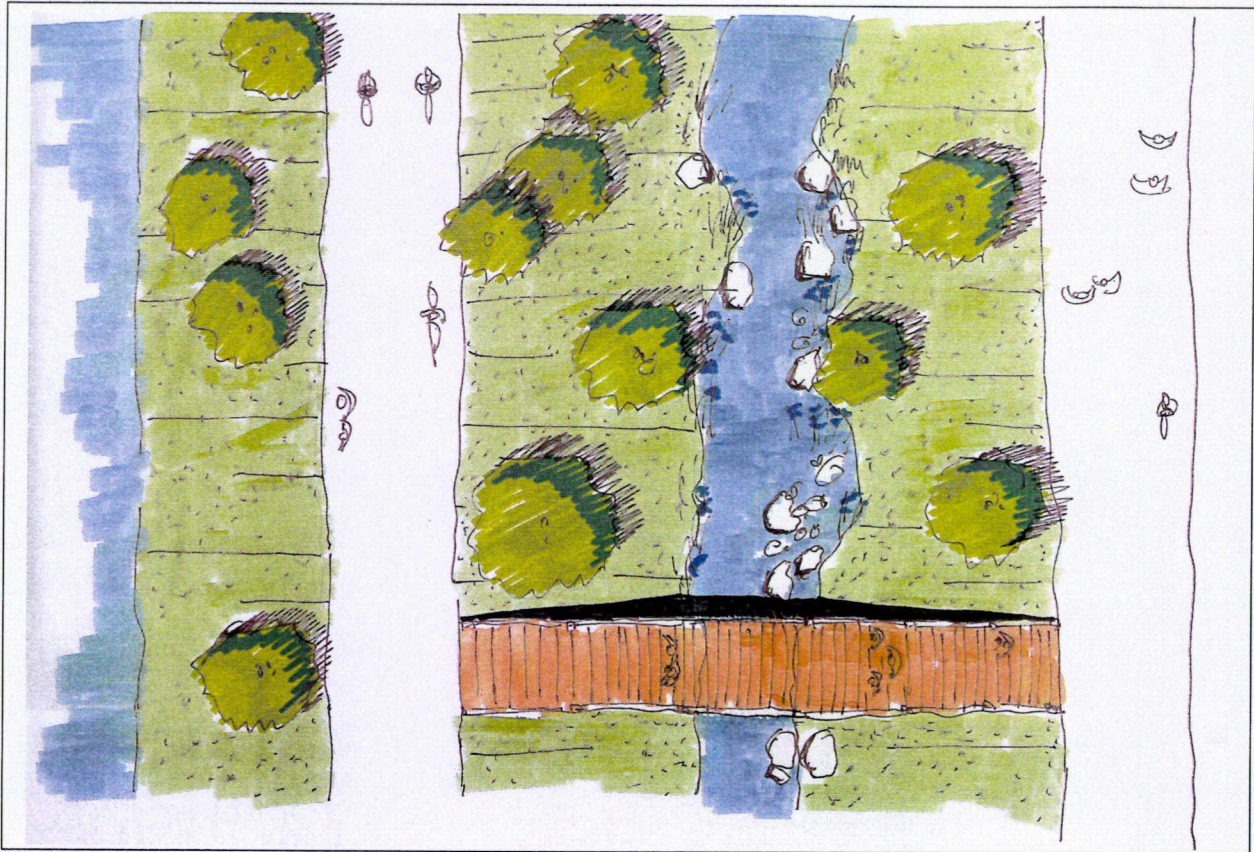


- DENSIFICATION PONCTUELLE TANT AU CENTRE QU'A L'EXTERIEUR
- PANACHACHE AVEC DES MAISONS INDIVIDUELLES ET DES JARDINS
- PLACES DECENTRALISEES



GREDER ET KESSLER (ARCHITECTES-PAYSAGISTES, URBANISTES)  
10, rue du 1er mars - F - 68300 Saint-Louis - Tél. 03 89 67 93 10 - Fax 03 89 70 11 28 -  
E-mail : GredKes@aol.com



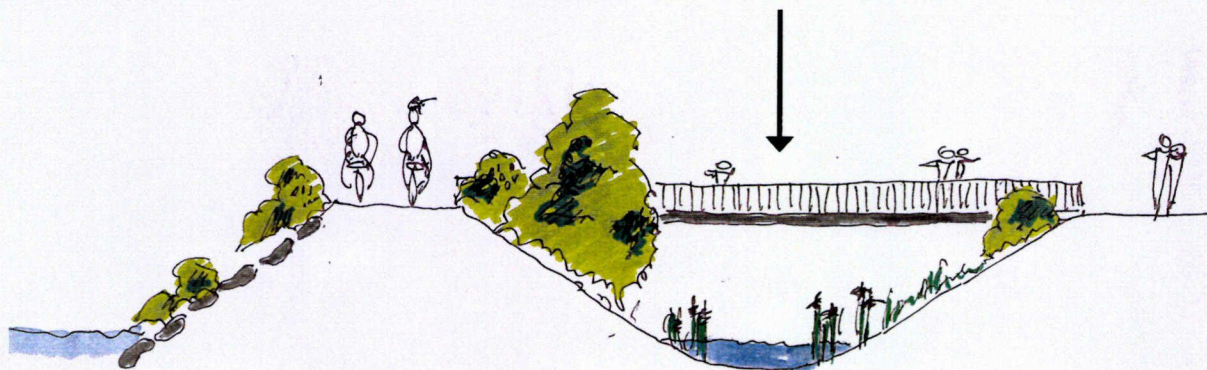


CANAL

PISTE CYCLABLE  
 LE LONG DE LA BERGE

PASSERELLE RELIANT  
 LES DEUX TRACES

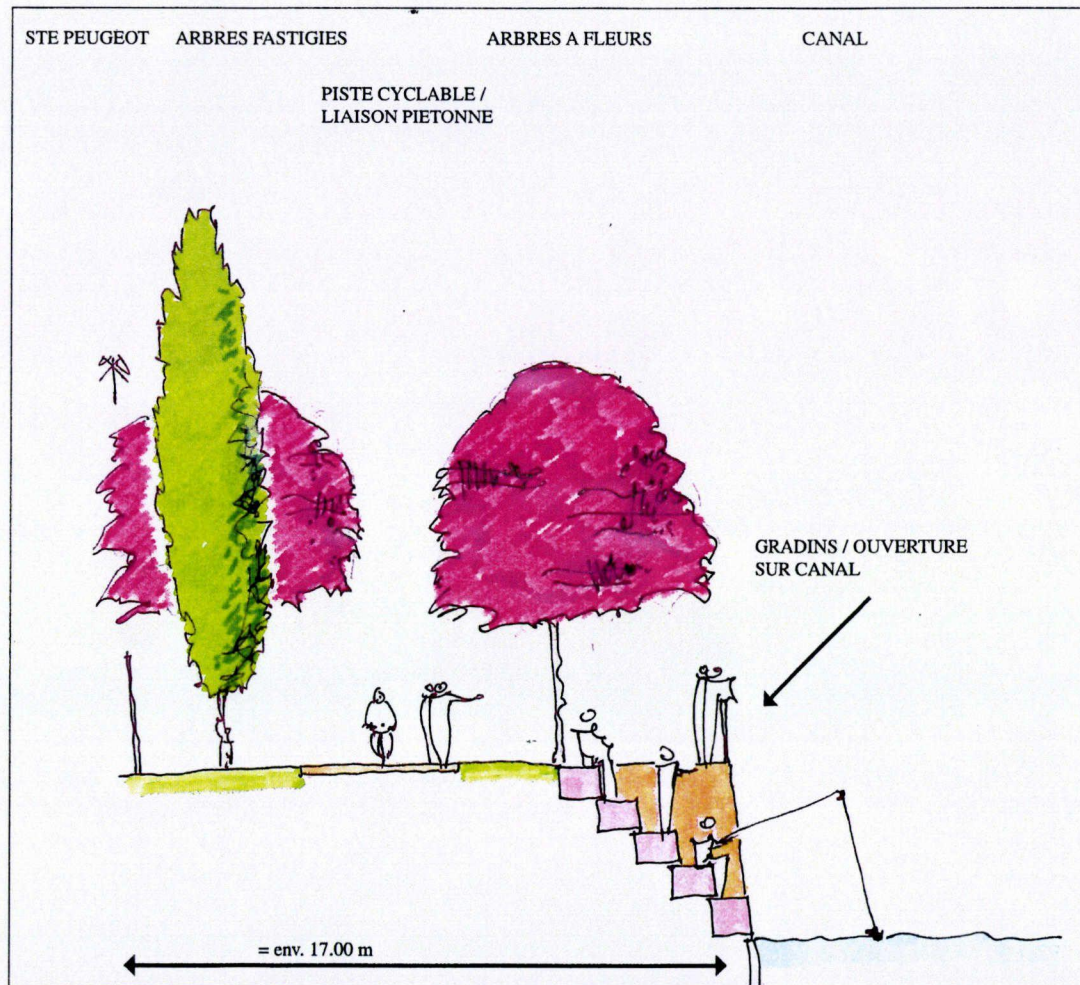
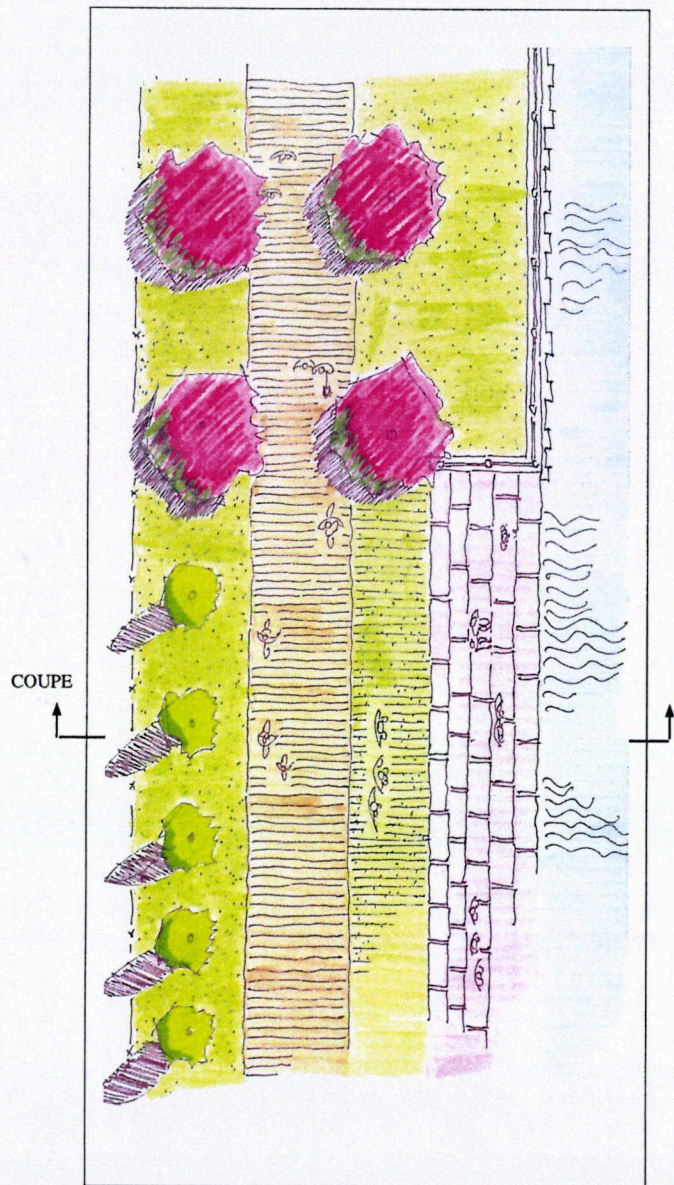
TRACE PIETON

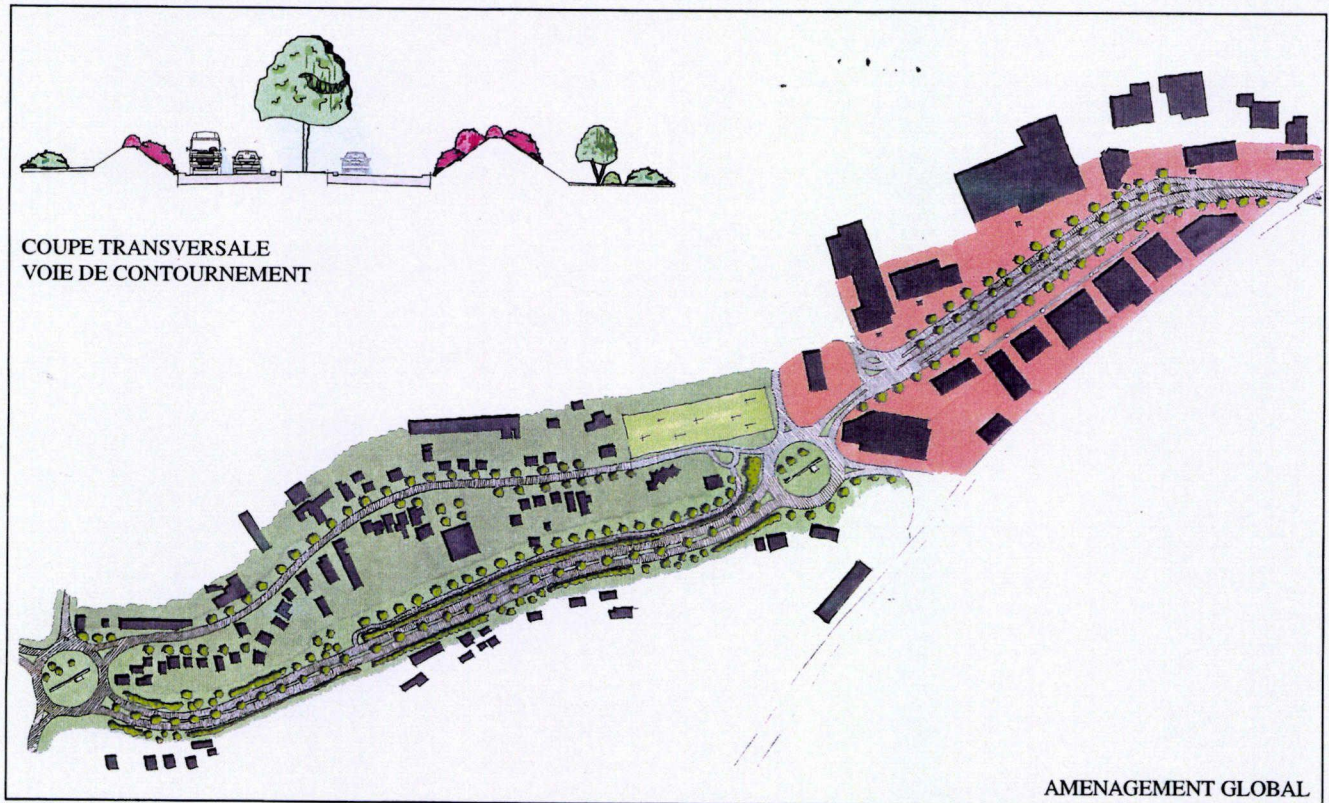


STABILISATION  
 DU TALUS  
 (INGENIERIE  
 VEGETALE)

ZONE HUMIDE / NATURELLE



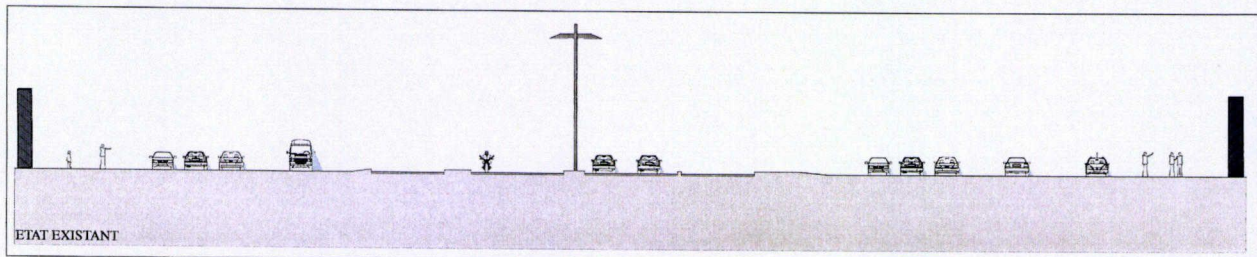




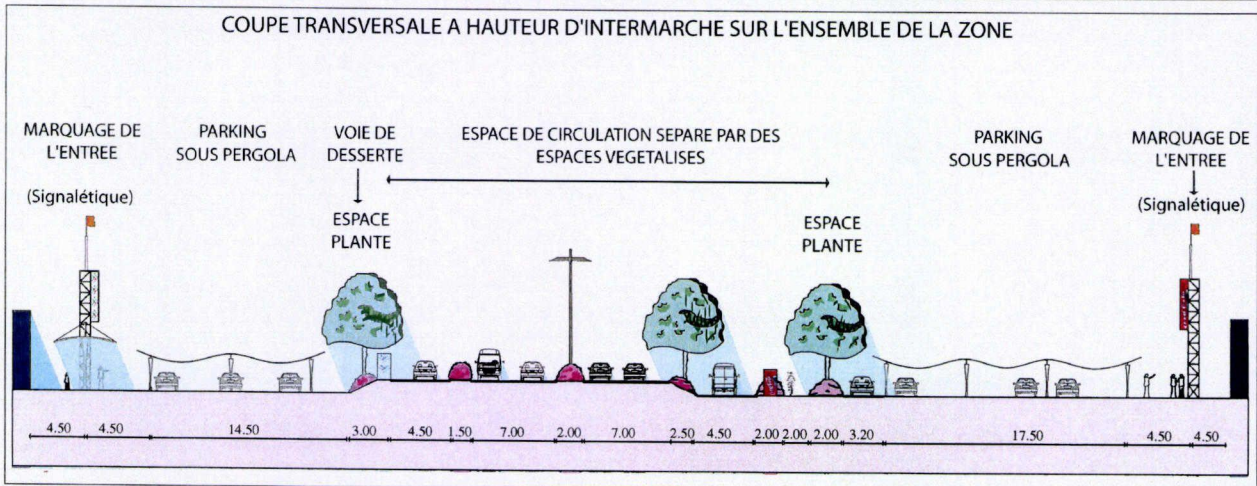
PASCAL GREDER & PETER KESSLER

ARCHITECTES-PAYSAGISTES, URBANISTES

10, rue du 1er Mars 68300 SAINT LOUIS Tél. : 03.89.67.93.10



COUPE TRANSVERSALE A HAUTEUR D'INTERMARCHÉ SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE



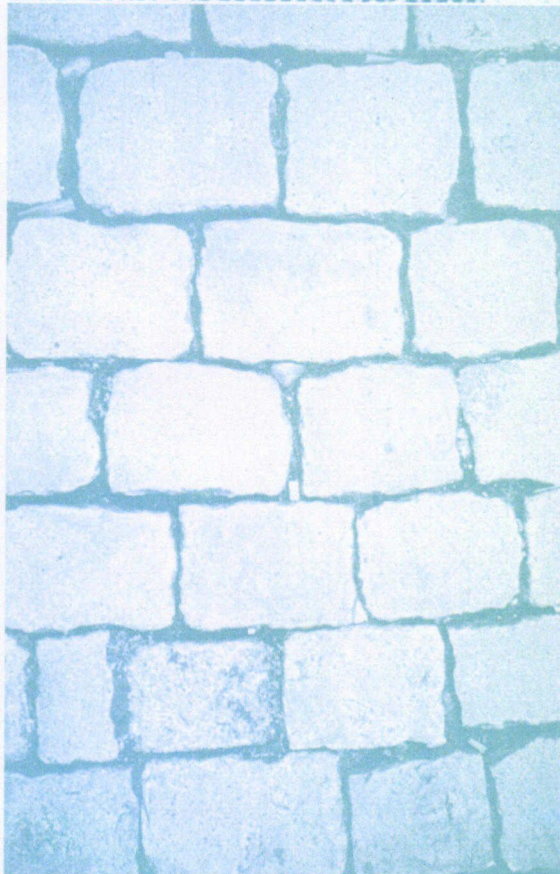
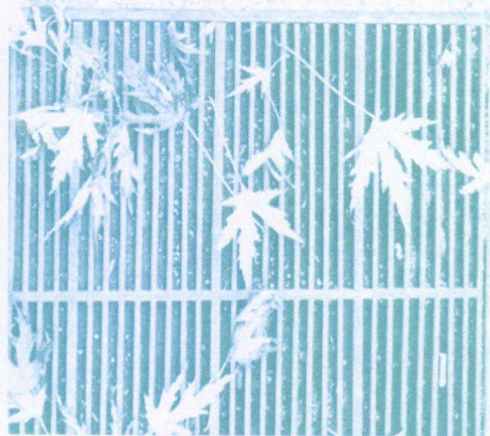
PASCAL GREDER & PETER KESSLER

ARCHITECTES-PAYSAGISTES, URBANISTES

10, rue du 1er Mars 68300 SAINT LOUIS Tél. : 03.89.67.93.10

# Plan paysage du Pays de Montbéliard

## 21 projets cadres



## Rappel des trois grandes phases du dossier :

**Janvier 1998**

---

**Phase 1 : Comité de pilotage du 21 janvier 1998**

Présentation et validation du prédiagnostic en lien avec le cabinet GREDER

- Validation du prédiagnostic
- 

**Mai 2000**

---

**Phase 2 : Comité de Pilotage du 3 mai 2000**

Présentation et validation d'un diagnostic stratégique et des axes d'interventions (AUD / CAPM)

Objectifs du comité de pilotage du 3 mai 2000 :

- Valider un diagnostic et les axes d'intervention du Plan Paysage qui s'articulent aux démarches de planification en cours.
- Définir un ensemble de projets cadres. (Chaque projet cadre est un secteur ou un domaine d'intervention recouvrant plusieurs actions concrètes).
- Mettre en débat les outils mobilisables et le processus de mise en oeuvre entre les différents partenaires.

La conclusion du document aboutit au choix d'un certain nombre d'actions concrètes «mûres» à illustrer en tant que projets témoins en phase 3 (en lien avec le cabinet Greder).

Ces actions significatives seront alors illustrées et chiffrées afin d'établir un premier document de programmation en matière de valorisation des paysages.

**Novembre 2000**

---

**Comité technique : 15 novembre 2000**

- Proposition d'un processus de suivi
  - Proposition d'actions concrètes
- 

**Décembre 2000**

---

**Phase 3 : Comité de Pilotage, 13 décembre 2000**

Illustrations de projets témoins, chiffrage et programmation, processus de mise en oeuvre (AUD / CAPM / Greder)

- Validation d'un processus de suivi et de mise en oeuvre
  - Définition d'un programme d'actions
-



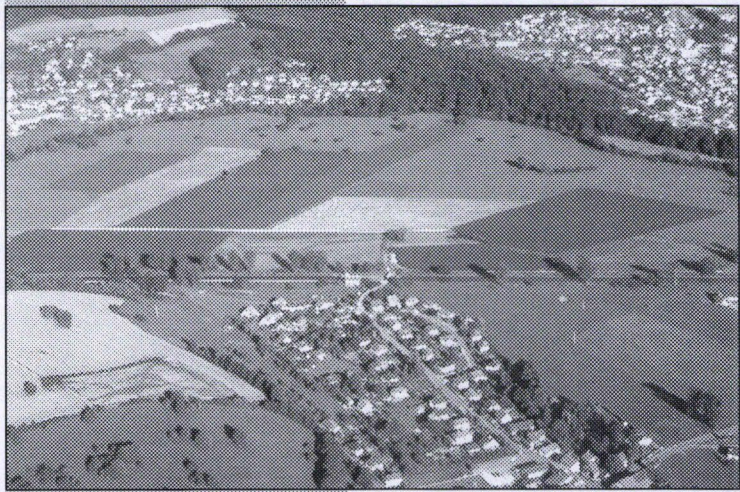
# Sommaire

<b>Axe 1 : Préserver la diversité des paysages et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux .....</b>	<b>5</b>
Valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles .....	7
Traiter la limite entre la ville et la campagne, les espaces urbanisés et les espaces naturels .....	9
Affirmer le relief des sept vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage .....	11
<b>Axe 2 : Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables .....</b>	<b>13</b>
Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes .....	15
Aménager et mettre en réseau les sites remarquables .....	21
<b>Axe 3 : Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces publics du quotidien .....</b>	<b>23</b>
Valoriser le patrimoine urbain et industriel .....	25
Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures .....	27
Traiter les espaces publics du quotidien .....	31
<b>Conclusion .....</b>	<b>33</b>

**Axe 1** | Préserver la diversité des paysages  
et valoriser l'imbrication  
des espaces naturels, urbains et ruraux

---

- **Valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles**
- **Traiter la limite entre la ville et la campagne, les espaces urbanisés et les espaces naturels**
- **Affirmer le relief des sept vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage**



La plaine d'Allenjoie



## ■ Valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles

### Projet cadre 1

#### Exemples d'actions concrètes

**CAPM** : définition d'un plan d'aménagement paysager sur l'ensemble du plateau.

**Allenjoie, Brognard, Dambenois** : Valorisation du noyau urbain, traitement de la limite du village et greffe d'habitat intégré.

Maintien d'une exploitation agricole des coteaux village.

### Les villages du plateau de Brognard et le développement de Technoland

Le plateau de Brognard est l'une des entités foncières et paysagères les plus intéressantes à plusieurs titres. Le développement potentiel de Technoland sur ce plateau a été évoqué par le projet d'agglomération. La préservation des qualités paysagères de ce site nécessite la mise en place d'un projet paysager global dans lequel peuvent s'inscrire le développement des villages, l'intégration progressive d'un parc d'activités dans son milieu et son environnement, la préservation de séquences et de continuités vertes, ainsi que le maintien d'activités agricoles viables et la valorisation d'espaces naturels remarquables que sont les combes et coteaux du plateau.

La prise en compte du paysage, occupant ici une place centrale, doit permettre d'organiser la coexistence d'espaces résidentiels, d'espaces d'activités et d'espaces agricoles au sein d'une entité géographique qui les rassemble. Le projet est complexe et doit conduire à un type d'aménagement exemplaire.

### Projet cadre 2

#### Exemples d'actions concrètes

**Dasle** : aménagement du centre-bourg et du secteur de la gare, gestion de l'espace agricole, valorisation d'un espace naturel, reconversion et entretien des vergers.

**Vandoncourt** : traitement de la limite du village, greffe d'habitat.

### Les villages du plateau de Dasle et la préservation des vergers et des activités agricoles

Le plateau agricole, formé par les communes de Dasle et Vandoncourt, constitue une entité paysagère au caractère rural dont les très fortes qualités d'espaces naturels et ruraux ont été soulignées par le diagnostic du cabinet Greder. Afin de préserver ce morceau de campagne et d'harmoniser le développement des communes, un projet paysager doit donner une large place aux villages et à leurs développements, ainsi qu'à la couronne des vergers caractéristique de ce plateau. A l'échelle de ces trois communes, il est opportun de définir les espaces les plus propices à développer un habitat de qualité, fortement intégré à son environnement, et de préserver par ailleurs les coteaux doux les plus sensibles du point de vue des milieux naturels.

Ponctuellement, certains sites ou cheminements verts fréquentés pourront faire l'objet d'actions d'aménagement.

### Projet cadre 3

#### Exemples d'actions concrètes

Traitement paysager des anciens terrains militaires et d'une continuité verte liant le Mont-Chevis au secteur du Bois de Chaille à Sainte-Suzanne.

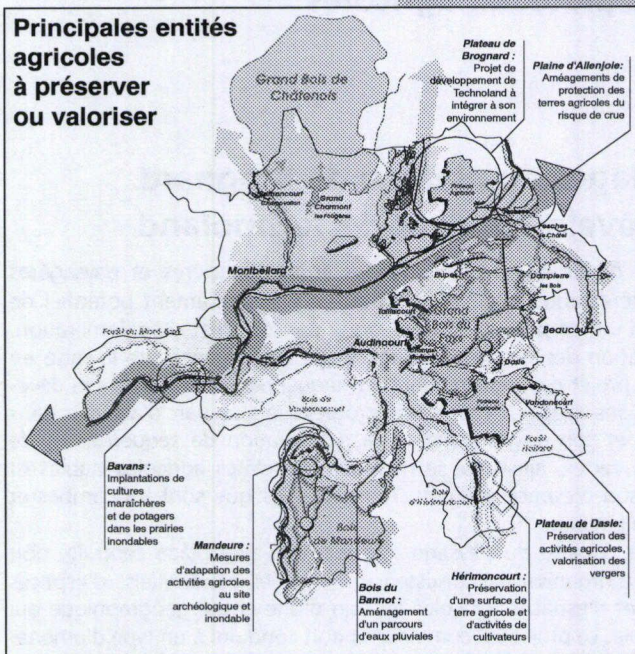
Intégration d'un chemin de randonnée équestre.

### Le Mont-Chevis et le développement d'un habitat intégré à Montbéliard et Sainte-Suzanne

Le plateau du Mont-Chevis et l'ancien terrain de manoeuvres sur les communes de Montbéliard et Sainte-Suzanne constituent une réserve foncière importante pour développer des formes habitat exemplaires quant à leur intégration dans le paysage.

Ce secteur aujourd'hui principalement agricole est largement pressenti pour des programmes d'habitat peu denses dans un paysage maîtrisé. Si chaque commune souhaite développer son projet, la question de la préservation des qualités du site, du maintien d'une exploitation agricole et de la valorisation d'espaces publics de qualité doit relever d'une vision d'ensemble articulant les problématiques de la mise en valeur du relief et des points de vues, du traitement d'une entrée verte d'agglomération, de l'intégration de formes urbaines innovantes dans leur rapport à leur paysage, de la requalification d'espaces déqualifiés ou mités en bordure de ces sites.

**Principales entités agricoles à préserver ou valoriser**



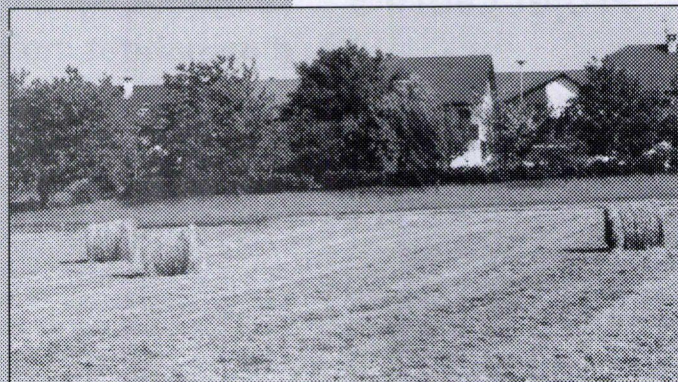
**Les vergers de l'agglomération, un patrimoine à reconvertir :**

Reconnus comme des éléments du patrimoine vert de l'agglomération, les vergers du Pays de Montbéliard dessinent des couronnes plantées autour des communes rurales et sont les marques d'une ancienne activité fruitière. Or, ces arbres sont aujourd'hui pour la plupart très âgés et peu de replantations sont intervenues durant les dernières décennies. La disparition de l'économie fruitière et le peu d'intérêt qu'elle représente pour les exploitants agricoles menacent la pérennité de ces vergers.

Ainsi, tous les vergers ne peuvent être préservés pour eux-même, si aucun principe de reconversion de ce patrimoine ne vient le revaloriser. Il est illusoire de chercher la préservation inconditionnelle de ces vergers. Il s'agit cependant de trouver de nouvelles formes d'usage de ces espaces ruraux en mettant en oeuvre pour les plus significatifs d'entre eux, des actions destinées à initier une micro-économie de leur entretien et une reconnaissance de leur intérêt pour le maintien de la diversité biologique (pédagogie de l'environnement ou activités d'insertion).



**Les vergers à l'entrée de Dambenois**



**La limite entre un lotissement et un espace agricole à Brognard**

## ■ Traiter la limite entre la ville et la campagne, les espaces urbanisés et les espaces naturels

### Projet cadre 4

### La couronne des espaces boisés, des terrains agricoles et des vergers de l'agglomération

#### Exemples d'actions concrètes

**CAPM** : incitation à la mise en place de CTE pour la gestion de l'espace agricole.

**Hérimoncourt** : acquisition et préservation de terrains agricoles, mise en valeur de la forêt.

**Dasle-Vandoncourt** : préservation de la couronne des vergers.

**Mandeure** : maintien d'une activité agricole compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Les espaces agricoles ont ces dernières années subi une régression relativement importante, à la fois du fait structurel de leur déclin, et du fait de la pression de l'urbanisation. Associés aux grands bois de l'agglomération, ils constituent une couronne verte fragmentaire et discontinue dont le maintien et l'entretien demande une vision globale afin d'organiser des actions ciblées.

Le diagnostic a par ailleurs rappelé la richesse de certains vergers dans l'agglomération comme patrimoine vert remarquable à préserver ou à reconverter. Un projet cadre à l'échelle de l'agglomération d'entretien de ce patrimoine, de valorisation des lisières forestières les plus en vue, de rétablissement de certaines continuités vertes et de maintien d'espaces agricoles dans le Pays de Montbéliard doit occuper une place importante dans le plan paysage (les contrats d'exploitation territoriaux sont les outils privilégiés d'une gestion organisée de l'espace agricole.) Des entités ont déjà été repérées comme l'ensemble des parcelles entourant le Bois de Dampierre ou des espaces agricoles inondables à Allenjoie ou Mandeure.

### Projet cadre 5

### La mise en valeur de séquences vertes et de milieux naturels dans l'agglomération

#### Exemples d'actions concrètes

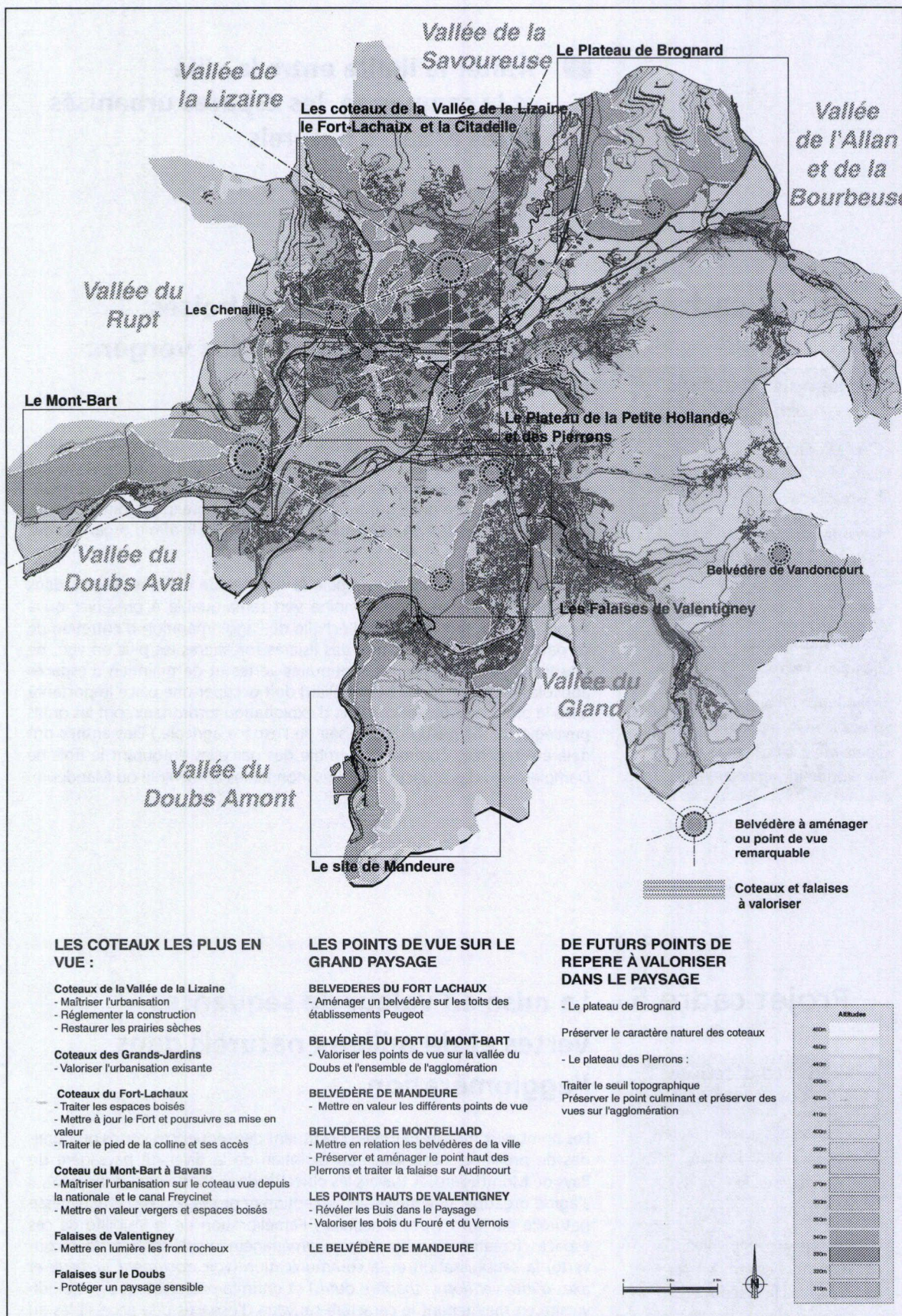
Valorisation des berges naturelles du Doubs et de l'Allan, mise en valeur de la Côte de Champvermol.

Programme de valorisation des séquences «au fil de l'eau» repérées dans le diagnostic.

Aménagement des berges de la Savoureuse.

Les nombreux milieux naturels constituent des séquences vertes ou humides de proximité nécessaires au maintien de la diversité paysagère du Pays de Montbéliard. A travers les objectifs de la charte environnement, il s'agit d'organiser une meilleure perception et protection de cette richesse naturelle par trois types d'actions : l'amélioration de la visibilité de ces espaces, (création de points de vue, aménagements de sentiers de découverte) la sensibilisation et la communication (*voir document «Enjeux et axes d'intervention», chapitre outils*) et enfin la préservation de la biodiversité en maintenant le caractère sauvage d'espaces peu accessibles au public.

Ainsi, l'accessibilité doit être limitée ou graduée selon la fragilité des sites, par l'aménagement d'espaces-tampons d'accueil et de filtre. Les principaux secteurs concernés sont recensés dans le diagnostic de la charte de l'environnement.



**LES COTEAUX LES PLUS EN VUE :**

**Coteaux de la Vallée de la Lizaine**  
 - Maîtriser l'urbanisation  
 - Réglementer la construction  
 - Restaurer les prairies sèches

**Coteaux des Grands-Jardins**  
 - Valoriser l'urbanisation existante

**Coteaux du Fort-Lachaux**  
 - Traiter les espaces boisés  
 - Mettre à jour le Fort et poursuivre sa mise en valeur  
 - Traiter le pied de la colline et ses accès

**Coteau du Mont-Bart à Bavans**  
 - Maîtriser l'urbanisation sur le coteau vue depuis la nationale et le canal Freycinet  
 - Mettre en valeur vergers et espaces boisés

**Falaises de Valentigney**  
 - Mettre en lumière les front rocheux

**Falaises sur le Doubs**  
 - Protéger un paysage sensible

**LES POINTS DE VUE SUR LE GRAND PAYSAGE**

**BELVEDERES DU FORT LACHAUX**  
 - Aménager un belvédère sur les toits des établissements Peugeot

**BELVÈDÈRE DU FORT DU MONT-BART**  
 - Valoriser les points de vue sur la vallée du Doubs et l'ensemble de l'agglomération

**BELVÈDÈRE DE MANDEURE**  
 - Mettre en valeur les différents points de vue

**BELVEDERES DE MONTBELIARD**  
 - Mettre en relation les belvédères de la ville  
 - Préserver et aménager le point haut des Pierrons et traiter la falaise sur Audincourt

**LES POINTS HAUTS DE VALENTIGNEY**  
 - Révéler les Buis dans le Paysage  
 - Valoriser les bois du Fouré et du Vernois

**LE BELVÈDÈRE DE MANDEURE**

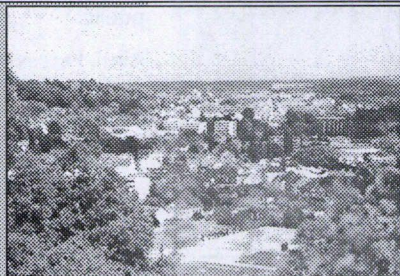
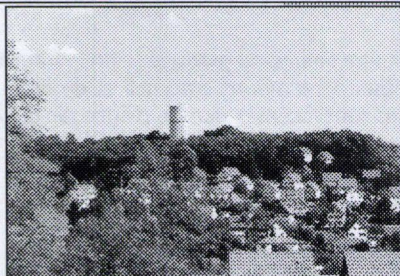
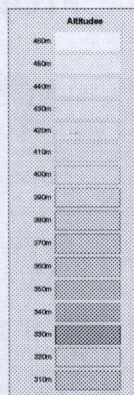
**DE FUTURS POINTS DE REPERE À VALORISER DANS LE PAYSAGE**

- Le plateau de Brognard

Préserver le caractère naturel des coteaux

- Le plateau des Pierrons :

Traiter le seuil topographique  
 Préserver le point culminant et préserver des vues sur l'agglomération



## ■ Affirmer le relief des sept vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage

### Projet cadre 6

#### Exemples d'actions concrètes

Valorisation des coteaux ouest de la vallée de la Lizaine, traitement de la falaise du quartier Pajol et de l'hôpital, associée au traitement des abords de la RD 438.

Déboisement partiel et restauration de prairies sèches sur les coteaux du Fort Lachaux.

Mise en lumière des falaises à Valentigney vues depuis la RN 437.

Réglementation spécifique pour les coteaux urbanisés et maîtrise des constructions nouvelles.

### La valorisation et la protection des coteaux vus depuis les principales infrastructures

Si son relief est peu marqué, le Pays de Montbéliard est caractérisé par de nombreux coteaux naturels préservés supports d'un patrimoine vert important (prairies sèches, bosquets, coteaux boisés) menacés d'enfrichement.

Par ailleurs, nombre de falaises minérales constituent des fronts naturels à mettre en scène.

Du fait de leur rôle dans la perception et la lisibilité du relief, et de leur niveau d'exposition depuis les principales infrastructures, il est proposé un programme de restauration et de protection de ces flancs de vallées, verts ou minéraux, encore préservés. Pour exemple, citons les coteaux de Bethoncourt et des Batteries du Parc vus depuis la RN438, les flancs du Mont-Bart à Bavans, les falaises de la vallée du Doubs à Valentigney. Les actions à engager consistent à réglementer toute urbanisation nouvelle, inciter à l'entretien des lisières boisées, à la diversification des essences végétales, à la restauration de continuités végétales et de milieux, au traitement et à la mise en lumière des falaises les plus présentes dans le paysage.

### Projet cadre 7

#### Exemples d'actions concrètes

**Montbéliard** : aménagement des belvédères Citadelle, Petite-Hollande, acropole du château, Université des Portes du Jura, Mittan.

**Les belvédères du Fort Lachaux** : belvédère existant vers le massif Vosgien, belvédère sur les usines Peugeot à aménager, belvédère vers Montbéliard et Bethoncourt à aménager.

**Le Fort du Mont-Bart** : belvédère sur le Pays de Montbéliard, vers la vallée du Doubs.

**Les Falaises du Doubs à Mandeure**

### Le réseau des belvédères

La notion de paysage est fortement ancrée à celle du regard, celle de «paysage urbain» se rapportant à la façon dont la ville «se donne à voir». Il s'agit ici de souligner l'intérêt d'appréhender des paysages depuis un point haut, duquel le regard peut saisir un horizon. Ce regard est possible depuis plusieurs sites remarquables de l'agglomération. Il est proposé d'aménager et de rassembler dans un réseau visuel la plupart des points culminants de l'agglomération et de constituer un ensemble de repères lumineux nocturnes. Ces aménagements consistent à restaurer le réseau optique de transmission d'informations qui reliait autrefois les collines fortifiées du Pays de Montbéliard.

Ces belvédères ont par ailleurs une fonction de découverte et de sensibilisation : citons le point de vue spectaculaire que peut donner le Fort-La-Chaux sur les toits des établissements Peugeot, à même de donner à voir le développement historique du site, étape potentielle d'une visite du Pays de Montbéliard pour le tourisme industriel.

D'autres points de vue moins spectaculaires que ceux cités ici méritent à l'échelle communale la même attention. La palette de ces points de vue à préserver doit s'enrichir progressivement.

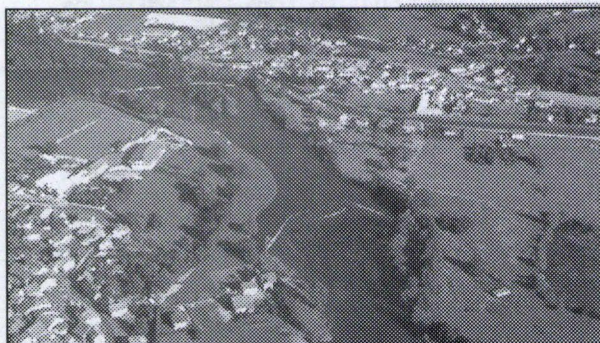


**Axe 2** | Affirmer les grandes continuités paysagères  
au fil des sept vallées  
et relier les sites remarquables

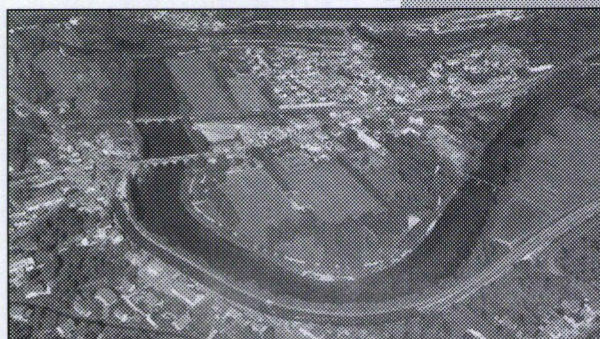
---

■ **Aménager les cours d'eau  
et les grandes continuités vertes**

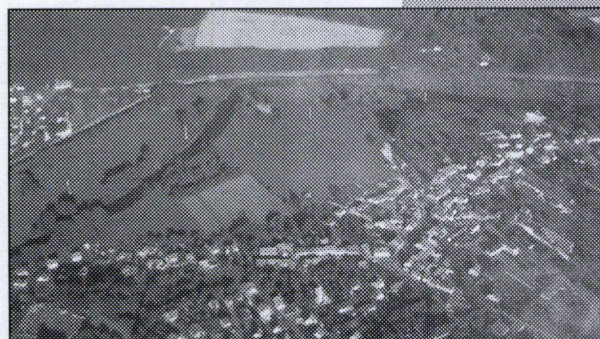
■ **Aménager et mettre en réseau les sites  
remarquables**



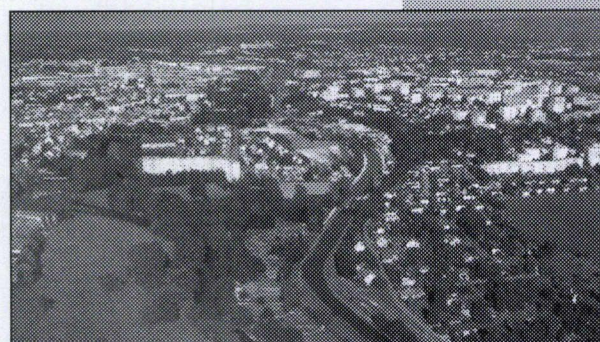
Les berges du Doubs à Bavans



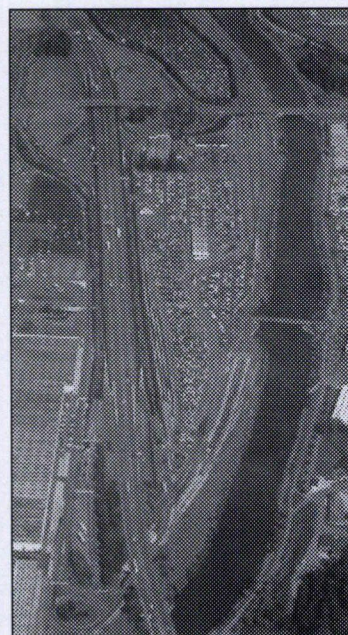
La confluence Doubs/Allan à Voujeaucourt



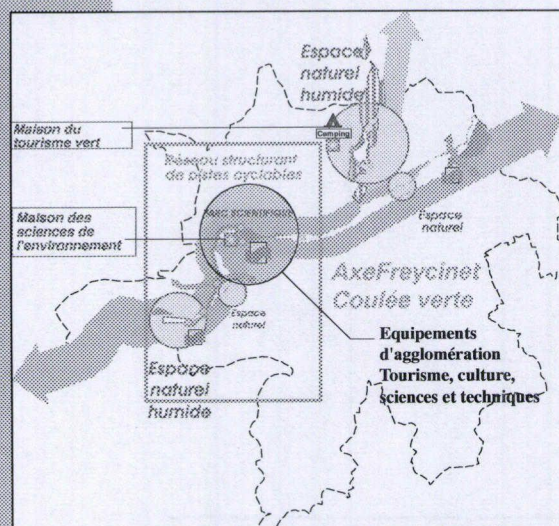
La plaine de Bart



L'île du Mont-Bart à Montbéliard



La coulée verte au droit des usines Peugeot



## ■ Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes

### Projet cadre 8

#### Exemples d'actions concrètes

**Bavans** : aménagement des berges du Doubs, création d'une zone naturelle et de sensibilisation.

**Courcelles** : aménagement des berges de l'Allan.

**Voujeaucourt** : mise en scène de la confluence Doubs-Allan, aménagement des berges du Doubs-arrière de la Mairie. Aménagement paysager d'une halte fluviale.

**Bart** : Aménagement de la plaine de Bart (loisirs, parc pré-urbain, plantations de vergers, activités d'eau).

Reconquête des berges de l'Allan canalisé à **Sochaux-Montbéliard**.

**Etupes** : Valorisation d'une ferme auberge en bordure de la coulée verte.

**Fesches-Allenjoie** : Traitement de la halte fluviale.

### La coulée verte et bleue, axe Allan-Freycinet de Bavans à Fesches-le-Châtel

De Bavans à Fesches-le-Châtel, la diagonale verte parcourue par le canal Freycinet doit constituer l'épine dorsale d'un vaste programme d'aménagements paysagers qui accompagneront les réalisations du programme Saône-Rhin, dont la réhabilitation du canal et le passage de la veloroute.

Trois grands types d'aménagement auront leur place :

#### Des aménagements de continuité :

Il s'agit de définir un séquençage et un plan d'aménagement paysager lequel peut s'inscrire chaque commune traversée et engager à court terme le traitement des sections les plus exposées (définition d'une charte d'aménagement et de mobilier urbain).

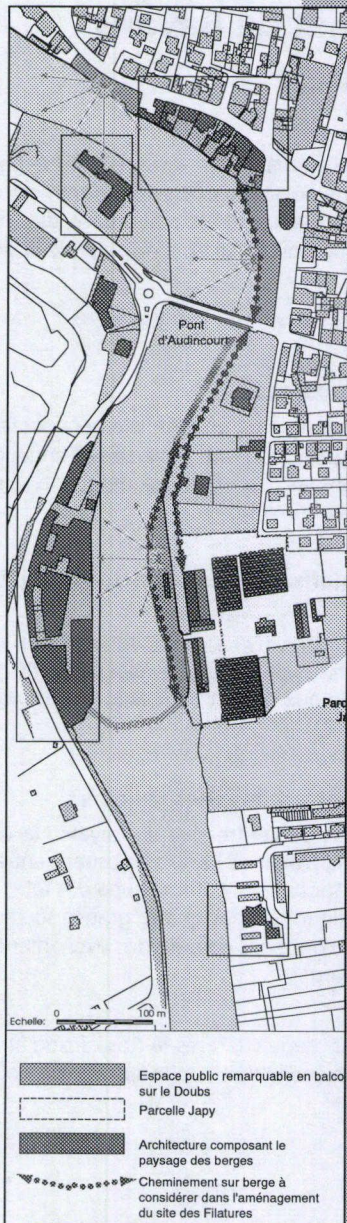
#### Des aménagements de valorisation des principaux équipements de loisirs ou de tourisme :

Les haltes fluviales de Voujeaucourt et Fesches-Allenjoie et le port de Montbéliard seront des points d'appel pour la navigation fluviale et les points privilégiés de connexion aux sites et au réseau des espaces publics urbains.

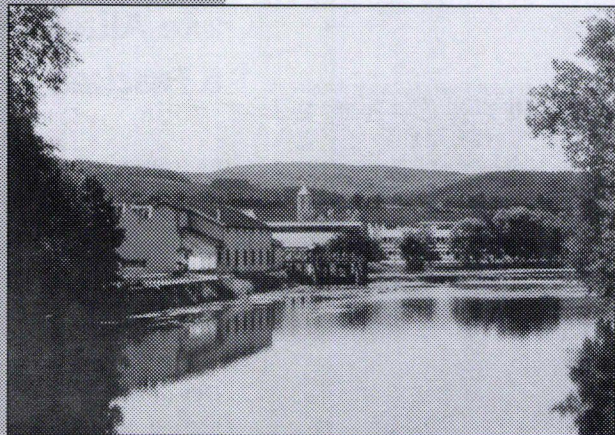
#### Des aménagements focalisés sur des sites majeurs :

Les berges du Doubs au droit du centre-ville de Bavans, la confluence Doubs-Allan à Voujeaucourt, la plaine de Bart vaste espace entre rivière et canal et l'île du Mont-Bart à Montbéliard comme l'une des têtes de réseau potentielle d'un projet touristique sont les quatre grands secteurs remarquables de la coulée verte, à concevoir comme des événements majeurs le long de la continuité des berges.

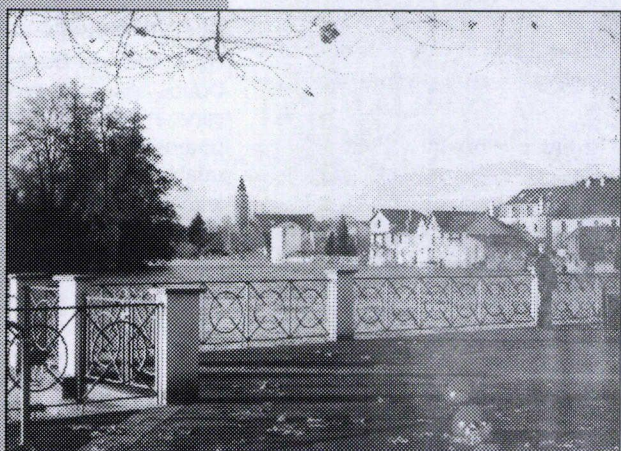
Le tronçon de l'Allan canalisé depuis le Près-la-Rose jusqu'au droit des établissements Peugeot est aujourd'hui le principal point noir de l'axe Freycinet.



**Le site Japy à Audincourt**



**Implantation industrielle entre Mandeuve et Valentigney**



**Place du Temple à Audincourt**

## ■ Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes

### Projet cadre 9 Les balcons sur le Doubs

#### Exemples d'actions concrètes

**Mandeure** : Traitement d'un espace inondable au bord du Doubs et extension du Camping, valorisation de l'île en face de la papeterie.

**Audincourt** : Valorisation d'espaces publics en balcon sur le Doubs, ouverture des trois parcs sur le Doubs et traitement de la friche Japy.

**Valentigney** : Traitement du Champ de Foire  
Valorisation d'une séquence naturelle sur la rive ouest du Doubs.

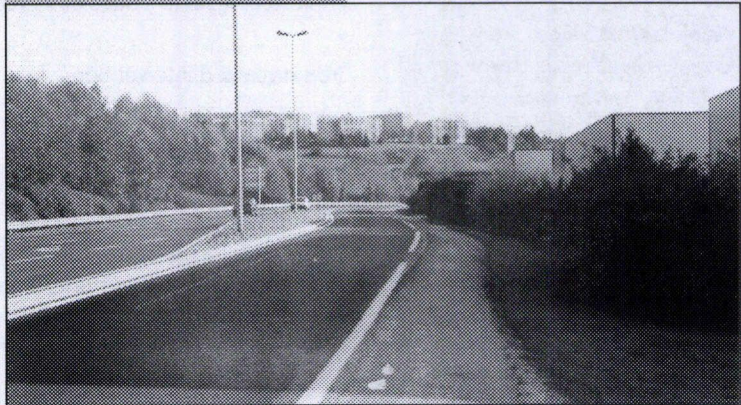
De Mandeure à Audincourt et jusqu'aux sablières de Bart, des sites remarquables et des points de vue privilégiés à ménager sur des espaces d'eau de grande dimension : «*Le Doubs amont s'inscrit dans une logique urbaine, avec des voies sur berges, des points de vue ou des places au bord de l'eau sans que l'expression naturelle ait pour autant disparu. De nombreux secteurs sont délaissés, difficilement accessibles et peu orientés sur la ville*». Il s'agit ici d'organiser la mise en scène de situations urbaines en «balcon» sur le Doubs et de retourner la ville vers son cours d'eau.

Trois niveaux d'intervention :

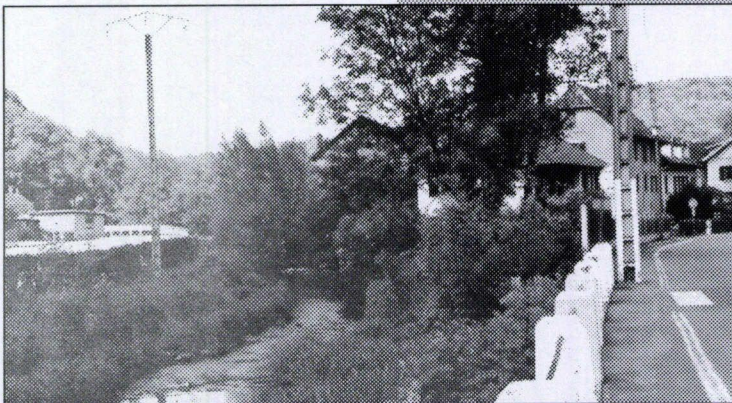
- l'amélioration de l'accessibilité aux berges depuis les centres des communes,
- la restauration de vues significatives et d'espaces publics en balcons sur le Doubs,
- la réalisation de liens forts avec la rivière par la mise en valeur des berges, mais aussi des fronts urbains sur l'eau et des façades industrielles (préservation, entretien, incitation à la rénovation, réglementation des constructions nouvelles et plantations).



**Vallée de la Lizaine : vue sur le Champ du Môle**



**La RD 438 à Bethoncourt**



**Un court tronçon où le Gland est perceptible à Hérimoncourt**

## ■ Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes

### Projet cadre 10

#### Exemples d'actions concrètes

**Bethoncourt** : aménagement de la plaine de la Lizaine, mise en scène du front urbain du centre-bourg.

Révélation de la **Lizaine** par des interventions ponctuelles :

- mise en scène de la Lizaine vue depuis le train,
- valorisation des coteaux vus depuis le CD 438,
- révélation de la rivière dans l'îlot Gambetta Leclerc,
- mise à jour d'un tronçon de la Lizaine sur la Place de la Lizaine,
- confluence Allan-Lizaine : mise en place d'un cheminement piéton depuis l'île du Mont-Bart,
- traitement du bois du Parc.

### La révélation de la Lizaine et de sa vallée

La vallée de la Lizaine est un secteur exemplaire pour des interventions ponctuelles «de révélation paysagère» d'un cours d'eau effacé dans le paysage d'une entrée d'agglomération.

Rivière aux qualités remarquables dans la plaine de Bussurel, elle se caractérise par un appauvrissement conséquent des milieux naturels et de leur perception à partir de Bethoncourt jusqu'à Montbéliard. L'enjeu de la reconquête paysagère de cette pénétrante verte dépasse la simple valorisation des berges : l'ensemble de la vallée doit faire l'objet d'interventions sur les milieux naturels dans un souci de rétablissement de fenêtres sur le cours d'eau et de valorisation de son accessibilité.

Dans la trame verte du Pays de Montbéliard, la vallée de la Lizaine doit être le corridor naturel d'une continuité affirmée depuis les quartiers des Fougères et Champvallon jusqu'au centre de Montbéliard.

Enfin, le diagnostic a mis en évidence des nombreux points noirs à résorber : le noeud routier de la RN438 et la ZAC de la Prusse, le passage de réseaux aériens, l'enfrichement de certains coteaux.

### Projet cadre 11

#### Exemples d'actions concrètes

**Hérimoncourt** : aménagement des berges du Gland.

**Seloncourt** : restauration des portions en pierres de taille.

Traitement de la gorge d'Hérimoncourt.

Recréation d'un lit mineur.

Aménagement et accessibilité de la confluence Gland-Doubs.

### La mise en valeur du parcours urbain et naturel du Gland

Le Gland, ponctuellement perceptible dans les communes de Seloncourt et Hérimoncourt, est un cours d'eau singulier dans le paysage du Pays de Montbéliard.

Son aspect canalisé dans des espaces très urbains, la qualité de certains tronçons en pierre de taille relativement préservés et sa valeur historique en font un élément fort de patrimoine urbain. Un secteur remarquable a été désigné par le diagnostic : la gorge d'Hérimoncourt où le Gland disparaît du paysage.

Au delà de la restauration des qualités hydrauliques, des aménagements de prévention des inondations, son aspect de «ruisseau urbain» mérite une valorisation singulière dans le paysage urbain.

Les diverses formes qu'il prend au long de son parcours (Gland parfois canalisé et doté de quais urbains, parfois naturel et très végétalisé) peuvent être enrichies, notamment par l'aménagement des espaces publics connexes pour lesquels il constitue une continuité structurante

### Projet cadre 12

#### Exemples d'actions concrètes

**Feschés** : restauration de berges naturelles de la Feschotte, récréation d'un lit mineur.

**Bart** : aménagement du Rupt et d'un cheminement piéton.

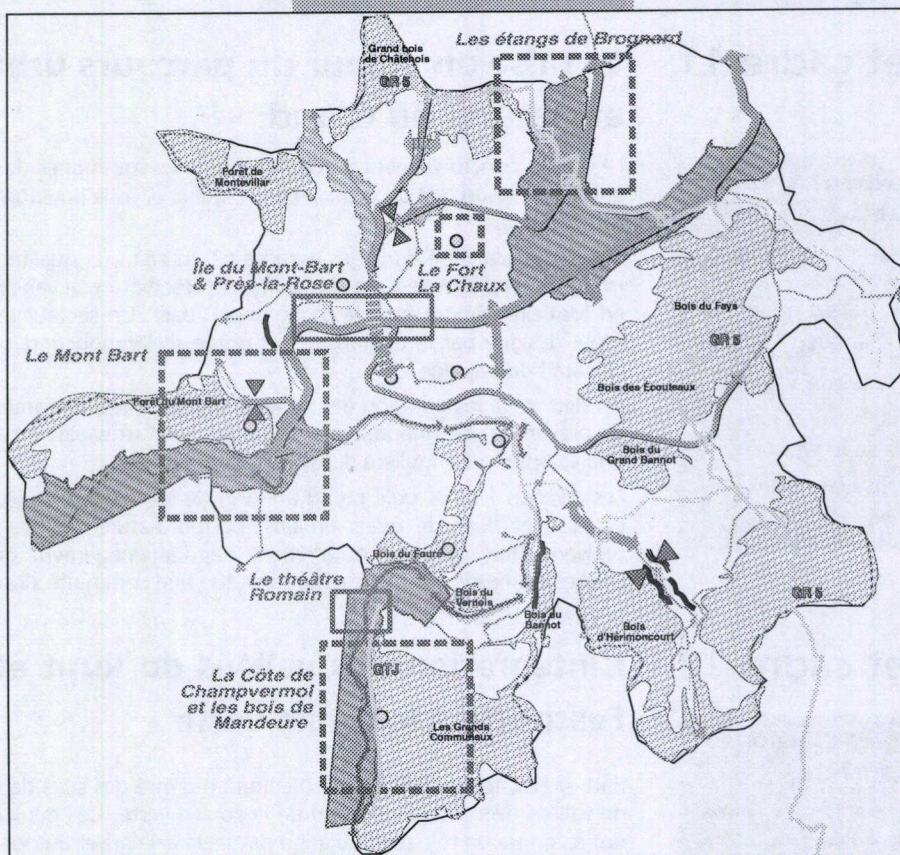
### L'intégration des vallées du Rupt et de la Feschotte à la trame verte

Bart et Feschés-le-Châtel ont en commun d'être des sites de confluence de vallées avec les cours d'eau de la coulée verte. Ces deux communes ont à ce titre un rôle d'articulation naturelle à valoriser autour de la révélation et de l'aménagement de leurs ruisseaux, comme fils conducteurs d'espaces publics et de cheminements urbains. Souvent effacée dans la commune, l'eau dans le bourg peut être un vecteur de recentrement autour de ce patrimoine bleu.



Un site remarquable régional : le Fort du Mont Bart

Le réseau des liaisons douces





## ■ Aménager et mettre en réseau les sites remarquables

### Projet cadre 13

### L'aménagement des grands sites verts et de loisirs

#### Exemples d'actions concrètes

**Mont-Bart** : aménagement du fort, traitement des accès automobiles et piétons.

**Théâtre de Mandeuire** : traitement d'un espace d'accueil.

**Fort-la-Chaux** : réalisation d'un parc urbain de loisirs, amélioration des accès.

La demande sociale de « qualité de ville » et d'accès à des espaces naturels et de loisirs de proximité, pousse à affirmer certains sites verts remarquables dans une vocation de loisirs. Pour certains d'entre eux, fort d'un potentiel touristique, l'ambition d'aménagement doit aller au delà d'un rayonnement local.

Plusieurs sites sont identifiés :

- Le Fort du Mont-Bart, sa forêt et son belvédère sur la vallée du Doubs, ainsi que les fortifications du fort et ses équipements touristiques constituent un projet phare à la confluence de l'Allan et du Doubs, point d'appel touristique et pôle vert de loisirs incontournable pour le Pays de Montbéliard.
- Le théâtre romain de Mandeuire, le bois et les falaises du Doubs (site Natura 2000).
- Le Fort-La-Chaux, malgré un réinvestissement progressif demeure difficile d'accès et peu mis en scène. Il s'agit de valoriser tout autant ses flancs (mise à jour des fortifications, restauration de prairies sèches, résorption de l'enfrichement), de révéler de nouveaux points de vue singuliers (notamment sur les toits de l'usine) et inscrire ce site de loisir dans le réseau des grands parcs de l'agglomération.
- Les étangs de Brognard, constituent depuis peu un pôle pour les loisirs nautiques et associés aux espaces naturels.
- Les sablières de Bart

### Projet cadre 14

### La constitution d'un réseau de liaisons douces entre les grands sites verts

#### Exemples d'actions concrètes

**Champvallon - Fougères - vallée de la Lizaine** : aménagement d'une continuité verte piétonne et cyclable des quartiers jusqu'au centre de Montbéliard le long de la Lizaine.

Traitement paysager de l'ancienne voie ferrée entre **Audincourt et Montbéliard**.

Valorisation du GR5.

Il s'agit de constituer un réseau performant de continuités vertes, de pistes cyclables et de cheminements piétons reliant les principaux espaces publics verts de l'agglomération. Ce projet-cadre présente un fort enjeu pour la valorisation de l'accès aux loisirs urbains, et pour la lisibilité de liaisons faciles entre des sites de qualité, aujourd'hui faiblement fréquentés puisque faiblement accessibles. Les grands quartiers d'habitat social devront s'inscrire de manière privilégiée sur cette trame : la Montagne à Etupes et sa liaison à la coulée verte, les quartiers des Fougères et Champvallon et la restauration d'une liaison vers la vallée de la Lizaine et Montbéliard, les Buis et l'ouverture vers les berges du Doubs...

« Au sein de ce réseau, les sites verts peuvent être hiérarchisés et organisés en fonction du rôle qu'ils jouent dans l'agglomération. »

Ce projet-cadre doit recouper l'ensemble des itinéraires de découverte du patrimoine urbain et naturel, s'articuler aux grands itinéraires de randonnée, ainsi qu'au schéma des pistes cyclables de l'agglomération.

A une échelle plus fine, c'est au sein des aménagements communaux que doit se relayer ce schéma : ainsi, chaque commune concernée par le projet de coulée verte et bleue pourra articuler ses propres liaisons à cet axe vert majeur qu'emprunte la véloroute.

**Axe 3** | Mettre en scène le patrimoine urbain  
et industriel le long des grands axes  
et traiter les espaces publics du quotidien

---

■ **Valoriser le patrimoine urbain  
et industriel**

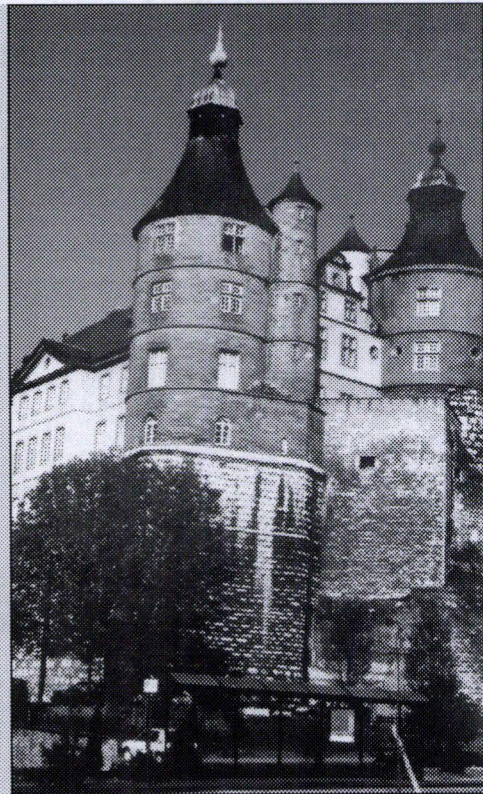
■ **Traiter les espaces de la voiture  
et le paysage des infrastructures**

■ **Traiter les espaces publics du quotidien**





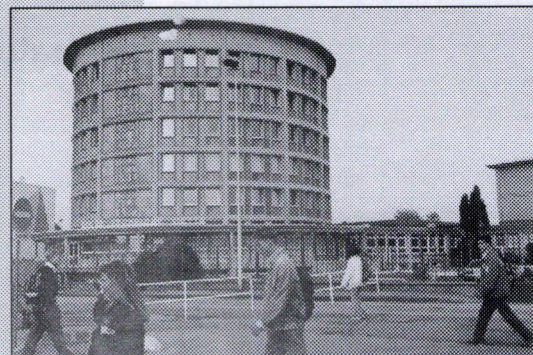
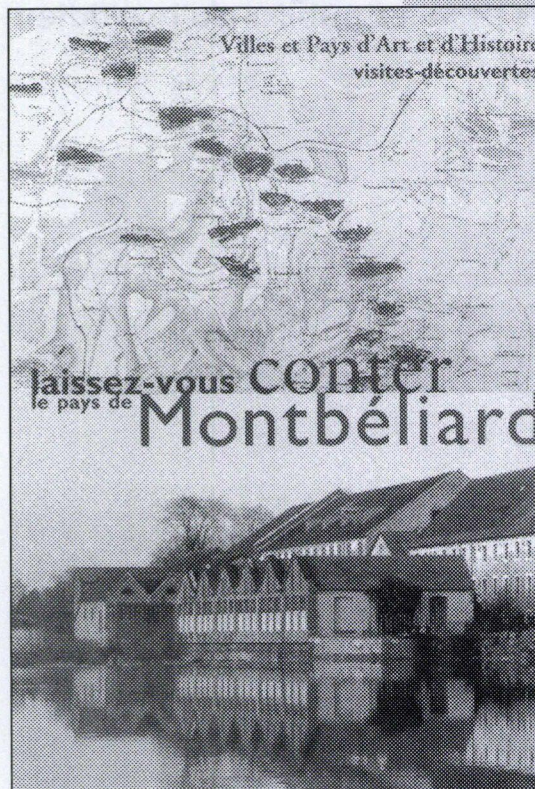
La place de la Lizaine



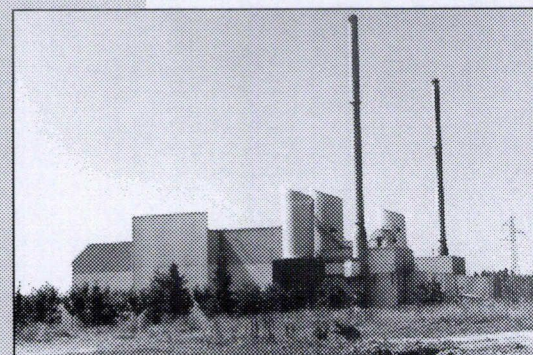
Le château



La place Denfert Rochereau



La tour du lycée Viette



L'usine d'incinération en entrée de ville

## ■ Valoriser le patrimoine urbain et industriel

### Projet cadre 15

### Le renforcement du centre historique de Montbéliard

#### Exemples d'actions concrètes

Aménagement de l'acropole du Château.

Aménagement des Blancheries.

Traitement de la Place Ferrer.

Traitement de la place de la Lizaine et mise à jour d'un tronçon de la rivière.

Mise en valeur de la confluence Allan-Lizaine.

Le centre de Montbéliard est le centre historique le plus ancien et le plus constitué de l'agglomération. Disposant d'un patrimoine architectural de valeur et de nombreux monuments classés, il constitue un paysage identitaire fort et une tête de réseau touristique. Les actions de valorisation du cadre bâti, la recoloration des façades, la restauration du Château et les interventions sur les espaces publics (place Denfert, place Dorian, Quartier Velotte) ont contribué à élargir le rayonnement de la ville bien au delà de l'agglomération.

De nombreuses opérations restent à mener autour de deux types d'actions :

D'une part, le renforcement de l'attractivité urbaine et commerciale du centre-ville par l'aménagement des espaces publics (place de la Lizaine, rue de la Schliffe, place Ferrer).

D'autre part, la reconquête des franges urbaines adjacentes au noyau historique autour du boulevard périphérique, dans une volonté d'ouverture et d'échanges facilités avec les quartiers périphériques : inscription du site des Blancheries dans une liaison forte nord-sud vers la Petite-Hollande.

Le plan paysage du Pays de Montbéliard doit s'inscrire dans la continuité et le renforcement de la qualité paysagère et urbaine du premier centre historique de l'agglomération.

### Projet cadre 16

### La valorisation et la mise en lumière des grands équipements de l'agglomération

#### Exemples d'actions concrètes

Mise en lumière et rénovation des principales usines nobles (Japy Audincourt et Valentigney, Mandeuve).

Mise en lumière des principaux ponts de l'agglomération.

Habillage et mise en lumière de l'usine d'incinération.

Rénovation des façades et mise en lumière de la CAF à la Petite Hollande.

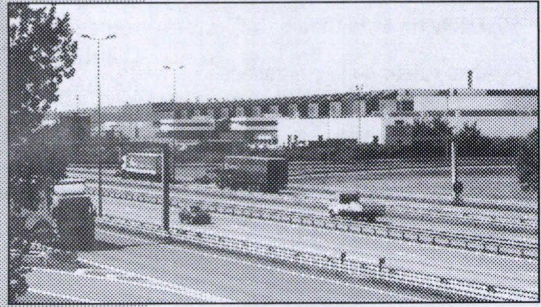
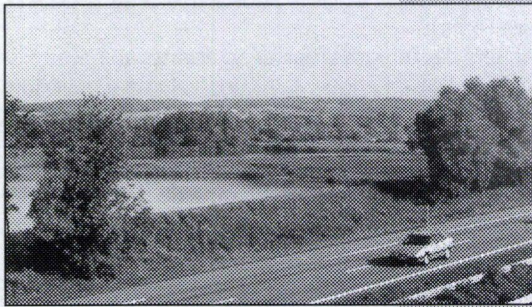
Mise en lumière de la tour et des vitraux du lycée Viette.

Nombre de ville constituent aujourd'hui des «plans lumière» destinés à valoriser un patrimoine urbain de qualité et soigner l'éclairage des principaux axes urbains. La configuration polycentrique du Pays de Montbéliard mène à valoriser non seulement des axes lumineux nocturnes, mais aussi des points focaux d'intérêt particulier, notamment du point de vue du relief : particulièrement les points hauts et belvédères de l'agglomération. Par ailleurs, la mise en lumière des façades urbaines et industrielles sur les cours d'eau pourrait être développée.

Par ailleurs, d'autres éléments émergents du paysage méritent une mise en scène urbaine : l'église des Fougères dans le paysage du Nord District, l'église du Sacré-Coeur à Audincourt, l'Hôpital de Montbéliard, la CAF à la Petite-Hollande, mais aussi les châteaux d'eau et équipements de la collectivité : usine d'incinération et stations d'épuration. A cette liste d'éléments singuliers s'ajoutent des ouvrages d'art existants ou à venir : le pont de Voujeaucourt, de Bermont, de Valentigney-Audincourt, ainsi que certains ouvrages d'art plus modestes des bourgs et villages.



**L'A36, entre séquence naturelle et industrielle**



**Les Arbletters à Audincourt**

## ■ Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures

### Projet cadre 17

#### Exemples d'actions concrètes

Mise en scène et traitement des abords de l'A36 à l'entrée Nord de l'agglomération (Sochaux Exincourt).

Aménagement complémentaire de valorisation touristique de l'aire de repos de Dambenois.

Traversée de l'agglomération : valorisation du paysage urbain et traitement de sites vitrines : vitrine économique, vitrine naturelle, vitrine urbaine.

Révélation des franchissements des cours d'eau : Savoureuse, perspective sur le canal Freycinet.

Traitement des futurs échangeurs.

### La constitution d'un paysage vitrine sur l'A36

L'A36 est le premier vecteur de découverte du Pays de Montbéliard pour le voyageur national. Le projet de mise à 2x3 voies de l'ouvrage, d'ici 2010, est un levier d'aménagement à accompagner pour soigner un paysage vitrine de l'agglomération perçu depuis l'A36.

Quatre séquences principales :

- une séquence verte et bleue entre Savoureuse et canal de la Haute-Saône où la perception des plans d'eau peut être améliorée,
- une séquence industrielle marquée par le passage au milieu de l'usine à mettre en scène,
- une séquence de vitrine urbaine à qualifier en tant que vitrine par le traitement des fronts du site des Pierrons,
- une séquence rurale à l'entrée ouest (vergers et parcelles agricoles) et un point de vue sur l'aérodrome.

Plusieurs pistes peuvent être explorées : la valorisation de l'aire de Dambenois, et de l'ensemble de la séquence naturelle de la vallée de la Savoureuse ; l'ouverture de perspectives remarquables sur les cours d'eau ; le traitement d'une vitrine urbaine sur le site des Gros Pierrons ; le traitement paysager des échangeurs reconfigurés de Montbéliard-Centre et Sochaux.

### Projet cadre 18

#### Exemples d'actions concrètes

Aménagement d'un espace public - lieu de stationnement : places de la Lizaine et du Champ de Foire à Montbéliard et Audincourt.

Requalification du paysage de la zone des Arblétières.

Traitement végétalisé du Pied des Gouttes, requalification des voies, valorisation de l'entrée de ville.

### Le traitement des secteurs déqualifiés et des espaces de la voiture en ville

Le Pays de Montbéliard est parfois perçu comme le «pays de la voiture.» Ce socle identitaire est aussi perceptible dans le paysage. Le grand voyageur de l'A36 retient avant tout de sa traversée du Pays de Montbéliard «la mer de voitures» disposée de part et d'autre de l'autoroute. Les principaux centre-villes, que ce soit Audincourt ou Montbéliard, sont fortement marqués par la présence de l'automobile.

Il y a une véritable distorsion entre le développement des savoir-faire techniques quant à la finition de «l'objet voiture», et la pauvreté de traitement des espaces de la voiture en ville. Cette écart n'est pas propre au Pays de Montbéliard.

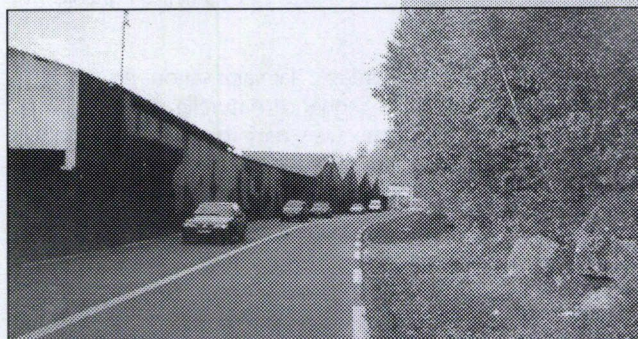
Cependant, le Pays de Montbéliard du point de vue de sa tradition industrielle et de son image de ville associée à «l'aventure automobile» pourrait proposer des innovations en matière de conception des espaces connexes et associés aux déplacements automobiles dans une démarche de valorisation du paysage urbain : traitement des parkings dans les centres-villes, aménagements piétons entre des parcs relais et les pôles commerciaux urbains, traitement et valorisation de zones commerciales déqualifiées.



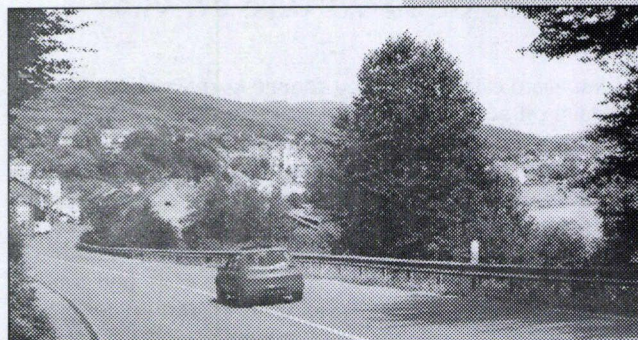
La RN 437 à Audincourt



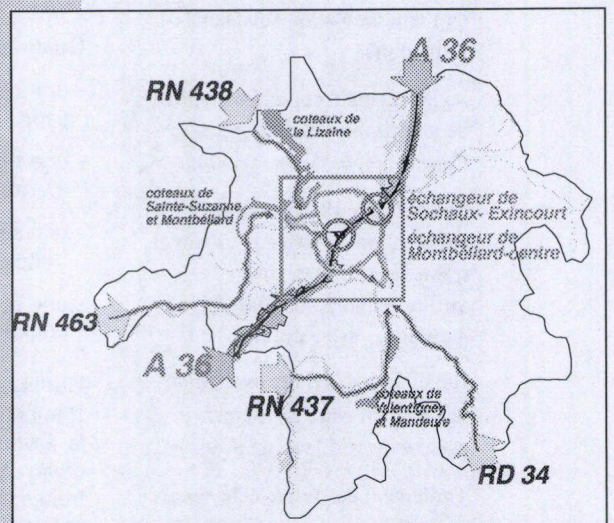
La traversée d'Audincourt



Le pignon de l'usine «Sur les roches» à la sortie d'Audincourt



La RN 463 à Bavans et Doubs



## ■ Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures

### Projet cadre 19

#### Exemples d'actions concrètes

Intercommunal : enfouissement des réseaux aériens associés à la requalification de voiries.

Traitement du CD34 entre Montbéliard et Audincourt, réglementation de l'affichage publicitaire, aménagements TC.

Montbéliard-Bethoncourt : traitement de la RD 438 et valorisation de l'entrée nord de Montbéliard.

Montbéliard : traitement des abords et des coteaux de la rue du Port.

Intercommunal : définition d'un plan signalétique de l'agglomération.

### La mise en valeur des entrées d'agglomération et des principaux axes

Les préconisations du plan des déplacements urbains sont étroitement liées à la question du paysage de notre agglomération. En ce sens, un certain nombre de fiches-projets du PDU ont une composante paysage très forte :

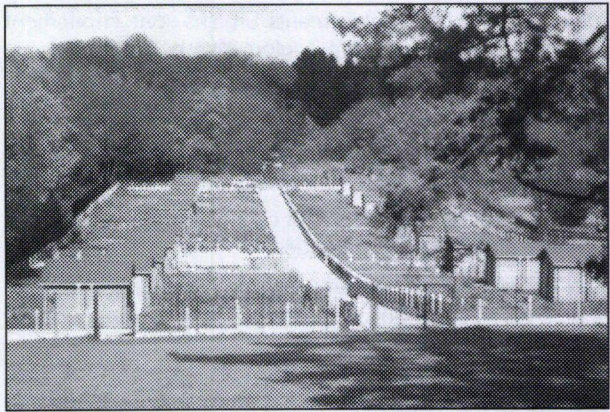
- la prise en compte du traitement qualitatif des voies : «les rues sont trop souvent conçues comme des routes»,
- le traitement des espaces de stationnement comme des espaces publics non pas des espaces de stockage techniques,
- la constitution d'une charte commune de mobilier urbain et une réglementation de l'affichage publicitaire en ville.

Cinq axes routiers majeurs à valoriser sont désignés par le plan paysage et liés aux projets cadres de la valorisation du patrimoine urbain et de la préservation des coteaux sensibles. (voir carte Axe 3)

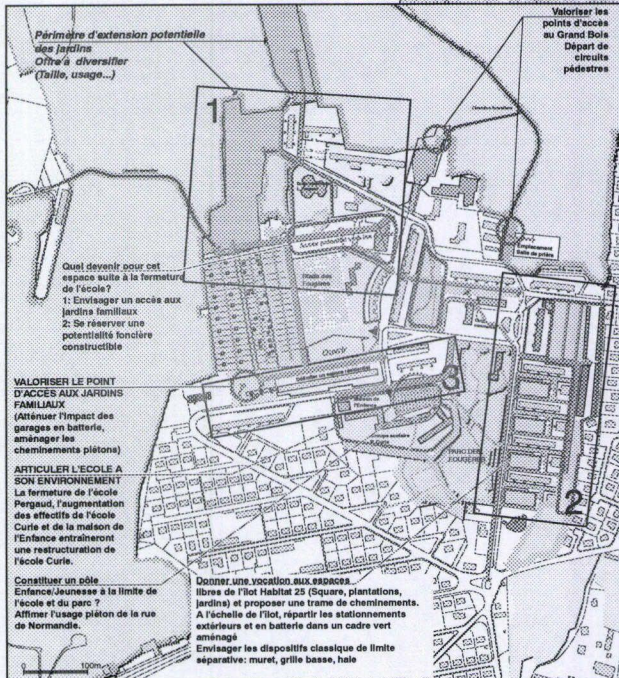




Traitement du centre bourg  
de Grand-Charmont



Jardins ouvriers attenants au stade  
des Fougères à Grand-Charmont



Grand-Charmont, Quartier des Fougères  
**3 SECTEURS D'INTERVENTION POUR RENFORCER LA STRUCTURE VERTE  
DU QUARTIER**

## ■ Traiter les espaces publics du quotidien

### Projet cadre 20

### Le paysagement des noyaux et centres urbains

#### Exemples d'actions concrètes

**Audincourt et Valentigney :** revalorisation du centre-ville et traitement d'espaces publics sur le Doubs.

**Bavans :** Création d'un parcours de découverte du patrimoine bâti.

**Bethoncourt :** reconquête du site des Filatures.

**Courcelles :** traitement du centre-village.

Il s'agit de poursuivre les efforts de valorisation des centres par des aménagements urbains et des principes de séquençement des villages et des bourgs perçus de façon linéaires depuis les infrastructures.

Trois objectifs :

- traiter les limites de l'espace villageois menacé par le mitage,
- densifier les pôles urbains et enrichir la palette des matériaux,
- ménager des séquences de transition entre les communes qui se succèdent sur les principaux axes urbains.

Les nombreuses actions engagées pour la valorisation du cadre bâti par le biais d'aides incitatives comme les OPAH doivent être aujourd'hui relayé en matière de réglementation fine (POS) et de recommandations architecturales (sensibilisation à l'usage des matériaux locaux, aux savoir-faire artisanaux et à la diversité des essences végétales, conseil en architecture et urbanisme): la disparition progressive des modénatures locales que sont les portails, marquises, volets ou murs de pierres, ainsi que l'appauvrissement des essences végétales contribuent à banaliser les noyaux ruraux.

### Projet cadre 21

### L'intégration paysagère des grands quartiers d'habitat social

#### Exemples d'actions concrètes

**Les Fougères :** extension des jardins communaux, aménagement de points d'accès au grand bois de Châtenois.

**Les Buis :** aménagement d'une liaison vers les berges du Doubs et Audincourt, valorisation des espaces naturels.

Les efforts consentis pour améliorer le cadre de vie des grands quartiers d'habitat social se sont largement appuyés sur la requalification des espaces publics. Il s'agit ici de prolonger cette attention en inscrivant naturellement les quartiers du Pays de Montbéliard dans la trame verte de l'agglomération par la valorisation de liaisons évidentes et lisibles, et notamment entre le quartier et le centre de leur commune.

Ces quartiers occupent par ailleurs des sites en coteau ou en plateau souvent au contact d'espaces naturels importants : Les Fougères, les Buis, la Montagne. Certains peuvent jouer une fonction d'entrée pour des espaces verts majeurs.

Enfin les caractéristiques physiques des sites, l'ensoleillement, la topographie et l'environnement vert pour la plupart des quartiers offrent d'importantes potentialités de valorisation du paysage urbain : résidentialisation des abords d'immeuble, valorisation d'une disponibilité foncière périphérique comme support d'usages de loisirs (jardins familiaux).

# Conclusion

L'ensemble des projets-cadres et exemples d'actions concrètes cités dans ce document nécessitent d'être hiérarchisés afin d'entrer dans un cadre programmatique et dans le système des contractualisations, distinguant le court et le long terme.

Le Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard en cours d'élaboration contient des actions visant à valoriser les qualités environnementales du territoire et réaménager les espaces déqualifiés puisés dans les propositions du Plan Paysage. De même les financements du projet Saône-Rhin s'adressent à de nombreuses interventions sur les paysages de l'agglomération. Enfin les propositions du plan paysage rejoignent fréquemment les démarches du Plan de Déplacements Urbains et le Programme Local de l'Habitat.

**Ainsi, en vue de définir une intervention significative à court-terme, sont recensées une dizaine d'actions concrètes à évaluer, illustrer et chiffrer pour la prochaine phase de l'élaboration du plan paysage. Ce travail de programmation, après remarques et validation des axes d'intervention par les différents partenaires et élus locaux, s'articulera autour des compétences réunies de l'AUD et du cabinet Greder.**

L'illustration de ces projets devra servir d'exemples et de projets témoins d'une démarche qualitative de projet.

**A l'issue du comité de pilotage du 3 mai 2000, 10 actions concrètes les plus significatives ont été proposées, afin d'être étudiées et inscrites dans une programmation.**

---

**AXE 1 : Préserver la diversité et valoriser l'imbrication des paysages urbains, ruraux et naturels**

---

Projet cadre 1

**Traitement paysager du Plateau de Brognard**

Définition d'un parti d'aménagement paysager du plateau économique, principes de traitement paysager des coteaux et des combes.

Projets cadre 2 et 4

**Valorisation du plateau de Dasle et Vandoncourt et maintien de la présence de l'agriculture**

Exemple de densification de tissu urbain ou villageois au sein d'une limite d'extension.

Exemple de valorisation d'un espace agricole par le biais d'un contrat territorial d'exploitation.

---

## AXE 2 : Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables

---

- Projet cadre 8**      **Traitement paysager de la coulée verte et bleue au droit de Montbéliard**  
Traitement du tronçon de l'Allan canalisé depuis le Près-la-Rose jusqu'au droit des établissements Peugeot.
- Projet cadre 10**      **Valorisation d'un cours d'eau et de sa vallée : la Lizaine**  
Traitement de l'entrée Nord de l'agglomération (CD438) de Bethoncourt à Montbéliard dans un projet global : (requalification de la ZAC de la Prusse, traitement de l'entrée Nord de Montbéliard).  
Valorisation des coteaux vus depuis le CD 438 (vergers ou habitat en front urbain).
- Projet cadre 13**      **Aménagement d'un site remarquable, le Fort du Mont-Bart**  
Mise en valeur du fort, aménagements de belvédères.  
Amélioration des accès.  
Déboisements partiels et mise en scène nocturne.
- Aménagement d'un site remarquable, le Fort La Chaux.**  
Mise en valeur du fort et des galeries déjà aménagées.  
Amélioration des accès.  
Déboisements partiels et mise en scène des fortifications, traitement des coteaux.  
Aménagement de belvédères, notamment sur les toits de l'usine.  
Aménagements de loisirs.

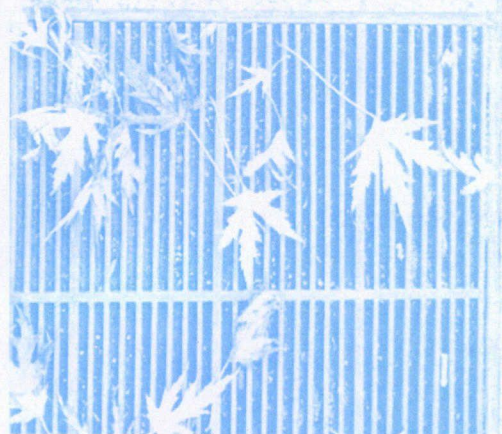
## AXE 3 : Mettre en scène le patrimoine industriel et urbain le long des grands axes et traiter les espaces du quotidien

---

- Projet cadre 16**      **Valorisation des implantations industrielles de la Vallée du Doubs**  
De Valentigney - Audincourt à Voujeaucourt - Arbouans, des sites remarquables et des points de vue privilégiés à ménager sur des espaces d'eau de grande dimension.  
Mise en scène des façades industrielles.
- Projet cadre 17**      **Requalification du paysage autoroutier**  
Mise en scène et traitement des abords de l'A36 à l'entrée Nord de l'agglomération (Sochaux Exincourt) et enfouissement partiel des réseaux aériens.
- Projet cadre 19**      **Requalification du paysage d'un axe urbain majeur, le CD 34 entre Montbéliard et Audincourt**  
RD 34 : Requalification d'un tronçon significatif, traitement des abords, projet signalétique et mobilier urbain.
- Projet cadre 21**      **Interventions dans un quartier de grand ensemble**  
L'exemple des Fougères : Développement des jardins communaux et de la trame verte.

# Plan paysage du Pays de Montbéliard

## Enjeux et axes d'intervention



# Préambule

Par délibération du 20 octobre 1997, le Conseil du District a engagé l'élaboration d'un Plan Paysage avec le concours de la Direction Régionale de l'Environnement dans le cadre de la préparation du schéma directeur. L'objectif consiste à définir un programme d'actions sur le paysage pour renforcer **le cadre de vie du Pays de Montbéliard et son attractivité résidentielle**. Cet objectif s'inscrit clairement dans les orientations de développement à long terme affichées par l'ensemble des élus du Pays de Montbéliard dans le cadre du projet d'agglomération. Le service Environnement de la CAPM et l'AUD ont été chargés de l'élaboration de ce plan paysage.

Le diagnostic réalisé en lien avec le cabinet Greder a permis de dresser un état des lieux des atouts, des contraintes et des particularismes de l'agglomération liés à l'histoire de son développement industriel et à sa configuration géographique.

Le diagnostic fait apparaître la nécessité d'une intervention volontaire sur des paysages menacés par la pression de l'urbanisation : croissance industrielle et commerciale extensive, développement des lotissements, risque d'abandon des espaces agricoles exploités, multiplication des infrastructures de communication et autres réseaux aériens.

L'analyse de la situation dans le Pays de Montbéliard souligne également la nécessité d'intervenir sur les espaces délaissés ou à l'interface des grandes entités paysagères composées d'espaces urbains, aux densités variables, de zones industrielles ou commerciales, de secteurs d'habitats et de séquences naturelles et villageoises.

Le Plan Paysage du Pays de Montbéliard se décline en axes d'intervention en définissant un ensemble de projets cadres dans lesquels s'inscrivent des actions concrètes présentées à terme sous forme de fiches. Ces actions seront intégrées dans les contractualisations en cours et notamment : le contrat d'agglomération, le contrat de plan Etat/Région, le contrat de programmation avec le Conseil Général et la programmation du projet Saône-Rhin.

**Les actions et les orientations définies devront être mises en oeuvre et relayées par l'ensemble des acteurs concernés, collectivités, acteurs économiques, lotisseurs et promoteurs pour faire du Pays de Montbéliard un territoire facile à vivre et agréable à habiter.**

## Rappel des trois grandes phases du dossier :

**Janvier 1998**

---

**Phase 1** : *Comité de pilotage du 21 janvier 1998*

Présentation et validation du prédiagnostic en lien avec le cabinet GREDER

- Validation du prédiagnostic
- 

**Mai 2000**

---

**Phase 2** : *Comité de Pilotage du 3 mai 2000*

**Présentation et validation d'un diagnostic stratégique et des axes d'interventions (AUD / CAPM)**

Objectifs du comité de pilotage du 3 mai 2000 :

- Valider un diagnostic et les axes d'intervention du Plan Paysage qui s'articulent aux démarches de planification en cours.
- Définir un ensemble de projets cadres. (Chaque projet cadre est un secteur ou un domaine d'intervention recouvrant plusieurs actions concrètes).
- Mettre en débat les outils mobilisables et le processus de mise en oeuvre entre les différents partenaires.

La conclusion du document aboutit au choix d'un certain nombre d'actions concrètes «mûres» à illustrer en tant que projets témoins en phase 3 (en lien avec le cabinet Greder).

Ces actions significatives seront alors illustrées et chiffrées afin d'établir un premier document de programmation en matière de valorisation des paysages.

**Novembre 2000**

**Comité technique** : *15 novembre 2000*

- Proposition d'un processus de suivi
  - Proposition d'actions concrètes
- 

**Décembre 2000**

---

**Phase 3** : *Comité de Pilotage, 13 décembre 2000*

**Illustrations de projets témoins, chiffrage et programmation, processus de mise en oeuvre (AUD / CAPM / Greder)**

- Validation d'un processus de suivi et de mise en oeuvre
  - Définition d'un programme d'actions
-

# Sommaire

## **Enjeux et objectifs du plan paysage..... 7**

Valoriser le cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle ..... 11

Se doter d'un outil fédérant les approches «paysage» des différentes démarches de planification ..... 13

Révéler les spécificités du paysage local..... 15

Accompagner et orienter les évolutions..... 19

## **Trois axes d'intervention ..... 23**

Methodologie ..... 25

Axe 1 ..... 27

Préserver la diversité et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux

Axe 2 ..... 33

Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables

Axe 3 ..... 39

Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces du quotidien

## **Les outils et le processus de mise en oeuvre..... 45**

Les outils réglementaires ..... 47

Les outils contractuels et financiers ..... 47

Les outils de communication et de sensibilisation ..... 49

Le processus de mise en oeuvre et de suivi ..... 49

Conclusion : l'organisation et l'engagement des maîtrises d'ouvrage..... 51



Enjeux  
et  
Objectifs  
du plan  
paysage

Le plan paysage a pour objectif la valorisation du cadre de vie, afin de maintenir ses populations locales, accueillir de nouveaux habitants, limiter les effets de la périurbanisation et rendre l'agglomération plus attractive.

Il doit contribuer à affirmer l'identité du Pays de Montbéliard. Aussi, les propositions d'intervention sont orientées vers les paysages qui forgent les spécificités géographiques, historiques, naturelles ou urbaines de l'agglomération. Ces propositions prennent en compte les éléments remarquables, les tendances observées et les leviers potentiels d'aménagement.

Un plan paysage n'a pas pour seule vocation de «rendre plus beau» ou d'atténuer ponctuellement des espaces qu'on jugerait déqualifiés et déqualifiants ; il est aussi la marque d'une recherche de qualité, qui s'adresse directement au citoyen et à l'utilisateur qu'il soit une personne ou un acteur économique.

Le paysage de demain sera le produit des actions de l'homme sur le paysage d'aujourd'hui. Les tendances d'évolution actuelles pourront être amplifiées si aucun choix ni aucun bouleversement conjoncturel n'a lieu.

Afin qu'il y ait cohérence entre le projet d'agglomération qui est actuellement élaboré et le paysage de demain, il semble nécessaire d'agir dès aujourd'hui sur les leviers qui le façonneront.

## Valoriser le cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle

### **Le plan paysage accompagne des mutations importantes**

---

#### **D'une ville «nébuleuse» à une ville structurée...**

Les politiques publiques engagées structurent le territoire urbain de demain. Tissant d'étroites relations avec le projet d'agglomération, le plan des déplacements urbains et le Programme Local de l'Habitat, le plan paysage relève d'une approche transversale destinée à renouer avec la géographie et l'environnement urbain et naturel.

#### **D'une ville « voiture » à une ville pour tous les modes de déplacement...**

Le PDU, le réseau de transports en commun et des liaisons douces amorcent le développement de services urbains complémentaires et tendent à civiliser des voiries prégnantes.

#### **D'une ville « usine » à une ville de services et d'activités diversifiées...**

Les mutations sociales et la nécessaire reconquête de l'attractivité urbaine tendent à promouvoir la diversification des activités et des services urbains.

---

### **La problématique de l'habitat urbain, périurbain et rural est centrale**

---

Le plan paysage doit contribuer à une vision plus économe, plus équitable et plus intégrée du territoire par les politiques publiques notamment en ce qui concerne la répartition de l'habitat dans les espaces urbains et ruraux.

Qu'il s'agisse de renouvellement ou d'extension urbaine, le paysage et la qualité environnementale deviennent des préoccupations inscrites au coeur des enjeux des politiques d'habitat.

A des types de paysages diversifiés doivent correspondre des types d'habitat diversifiés attractifs pour les ménages dont le cadre de vie devient un élément fort des choix et des trajectoires résidentiels. Cette attention concerne autant les communes rurales ou périurbaines que les centre-villes et les grands quartiers d'habitat social.

---

## Se doter d'un outil fédérant les approches «paysage» des différentes démarches de planification

---

La valorisation de notre cadre de vie nécessaire à la reconquête de l'attractivité résidentielle pousse à poser la question du paysage d'une manière transversale.

La stratégie doit relever de la mise en cohérence des outils et méthodes dont se dotent l'urbanisme pour tendre à un développement harmonieux et mesuré.

Plusieurs leviers sont déjà mis en action :

- le P.L.H.,
- le projet d'agglomération, le schéma directeur et la future carte d'affectation des sols, de valorisation ou de protection des sites,
- le projet Saône-Rhin de développement durable,
- la Charte Environnement au sein de laquelle s'inscrit le Plan Paysage,
- le Plan de Renouvellement Urbain,
- le Plan de Déplacements Urbains par ses orientations d'aménagement des voies, des espaces publics et des liaisons douces,
- la mise en cohérence à l'échelle de l'agglomération des Plans d'Occupation des Sols, futurs Plans d'Urbanisme Locaux.

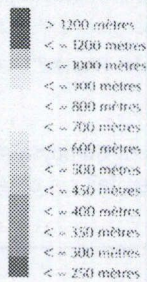
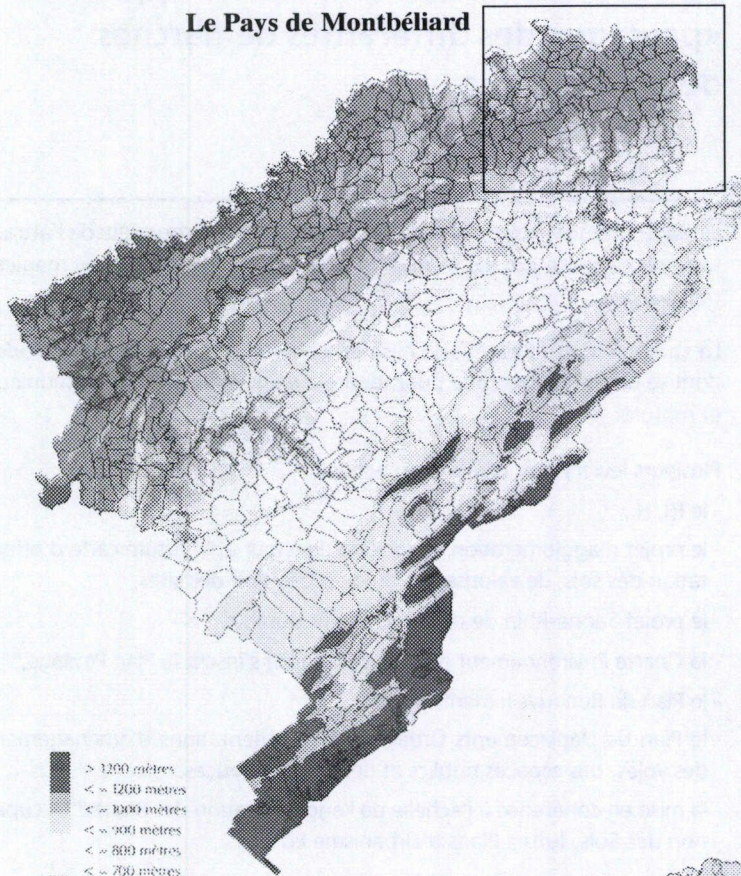
Chacune de ces démarches fait une place au traitement du paysage, soit qu'elle le cite comme un enjeu majeur, soit qu'elle en fait un objectif à atteindre.

---

**Il manque à ces démarches thématiques un document-cadre spécifique répondant à la question du paysage qui puisse d'une part constituer une référence en matière d'aménagement autour d'axes fédérateurs, et d'autre part porter un contenu opérationnel désignant les principales actions concrètes à engager : *le plan paysage* est un maillon de la chaîne des dispositifs qui doivent contribuer à améliorer l'attractivité de l'agglomération.**

**Il cherchera à valoriser la diversité et servira de cadre aux documents d'urbanisme réglementaire d'échelle communale, afin d'améliorer la qualité générale des réalisations et de les mettre au service d'un projet global et partagé à l'échelle du Pays de Montbéliard.**

## Le Pays de Montbéliard

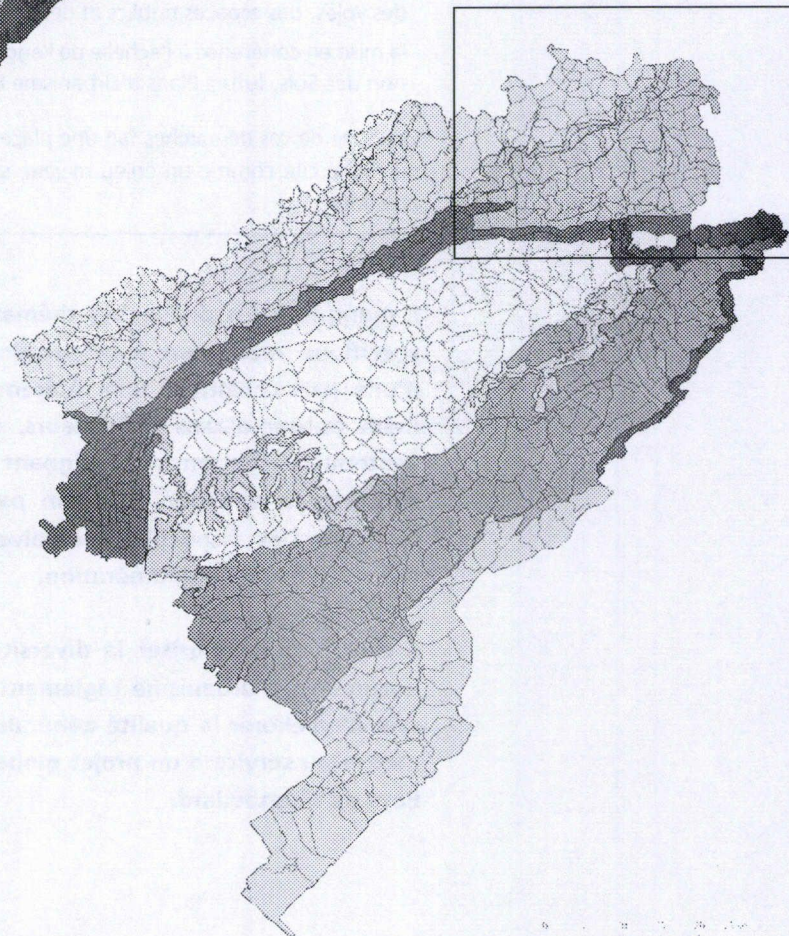


## Extraits de l'Atlas des paysages de Franche-Comté

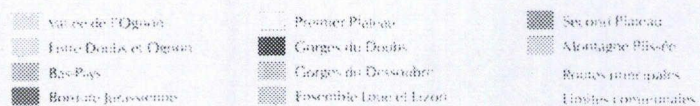
Avril 1999

### Altitude et fond communal

### Unité paysagère : Le Bas Pays



#### UNITÉS DE PAYSAGE



## Révéler les spécificités du paysage local

### Quelle vocation spécifique dans le paysage régional ?

---

Le Pays de Montbéliard, au sein de l'aire urbaine, constitue un point de jonction entre des paysages variés issus de supports géomorphologiques différents.

- les Vosges au nord : des reliefs en courbes et des boisements importants,
- le Sundgau à l'est de l'aire urbaine : une succession de moutonnements essaimés d'étangs et de massifs boisés,
- le Jura au sud : vallées encaissées,
- la vallée du Doubs à l'ouest.

**A l'articulation de ces entités paysagères, la trouée de Belfort et le Pays de Montbéliard joue un rôle de transition. Les paysages locaux sont le fruit de diverses influences, leur variété mêlant des caractères multiples de relief, de boisement et de milieux humides.**

---

### Quelles spécificités locales ?

---

#### Des spécificités urbaines :

Les paysages urbains et industriels sont les plus marquants.

Deux âges de l'industrie marquent le paysage : l'industrie filaire et mécanique du début du siècle et l'industrie automobile de la seconde moitié du vingtième siècle.

De ce point de vue, la valorisation des paysages est loin de se limiter à la valorisation du «paysage vert» et des espaces d'eau.

Si les «paysages verts» sont abondants, ils demeurent souvent des composants résiduels de l'urbanisation. Dans le Pays de Montbéliard, Vert et Urbain sont indissociables, les types d'actions à mener répondront à ce couple

#### Des spécificités naturelles ou géographiques effacées :

Le Pays de Montbéliard est structuré par un réseau hydrographique dense qui organise des vallées alluviales riches en eau. Ces vallées sont ponctuées de sites industriels et urbains. Elles partagent des plateaux agricoles où se tiennent les villages ruraux, une gamme riche de prairies, des vergers et cultures en coteaux et d'importants boisements en plateau.

#### Le diagnostic a mis en évidence :

- une ville de confluences complexes,
  - une ville aux sept vallées qu'on lit difficilement dans un relief peu marqué,
  - une ville où la richesse et la diversité des espaces d'eau est masquée,
  - un patrimoine architectural et urbain parfois peu valorisé.
-

**Extraits de l'Atlas  
des paysages  
de Franche-Comté**  
Avril 1999

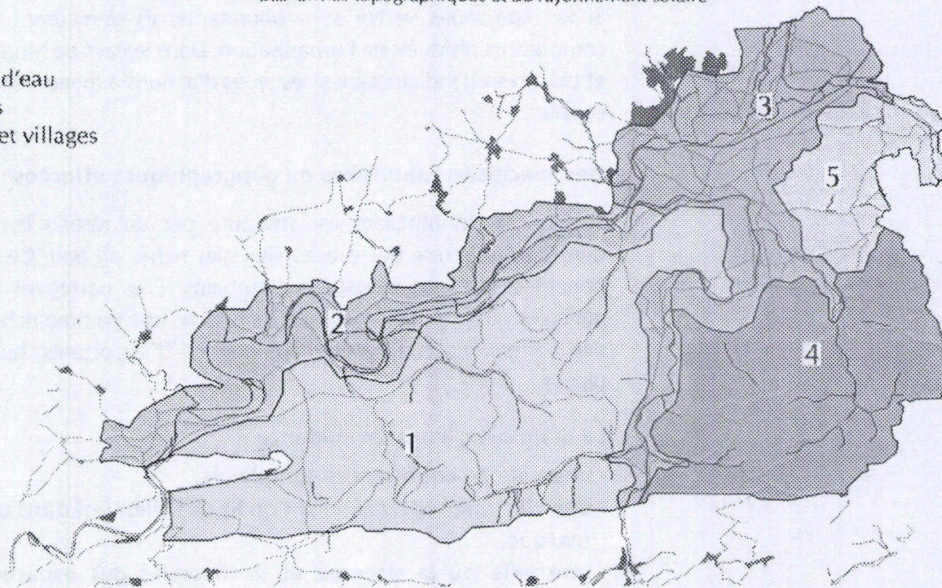


- |                                 |                                     |   |
|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| ■ Paysages d'eau                | ■ Prairies en topo. calme           | ■ Résineux et prairies d'altitude           |
| ■ Finage en culture             | ■ Feuillus en topo. calme           | ■ Broussailles et résineux                  |
| ■ Friche ou déprise sur plateau | ■ Feuillus des gorges et faisceaux  | ■ Montagne : résineux, friches et prés-bois |
| ■ Polyculture en topo. calme    | ■ Prairies et broussailles en adre: | ■ Espace bâti                               |

**Analyse multicritère et classification**

croisement de l'occupation du sol, des altitudes,  
des formes topographiques et du rayonnement solaire

- ..... Cours d'eau
- ..... Routes
- Villes et villages
- Forêts



Sous-Unités

## **Quel équilibre dans la répartition des paysages ?**

---

Les espaces urbanisés représentent 30 % du territoire.

Les paysages naturels occupent quant à eux 70 % du territoire et structurent autant, sinon plus, les paysages du Pays de Montbéliard. Le mode de développement urbain, non radioconcentrique ne les a pas relégué en périphérie. Ils sont omniprésents, imbriqués dans la tâche urbaine et variés :

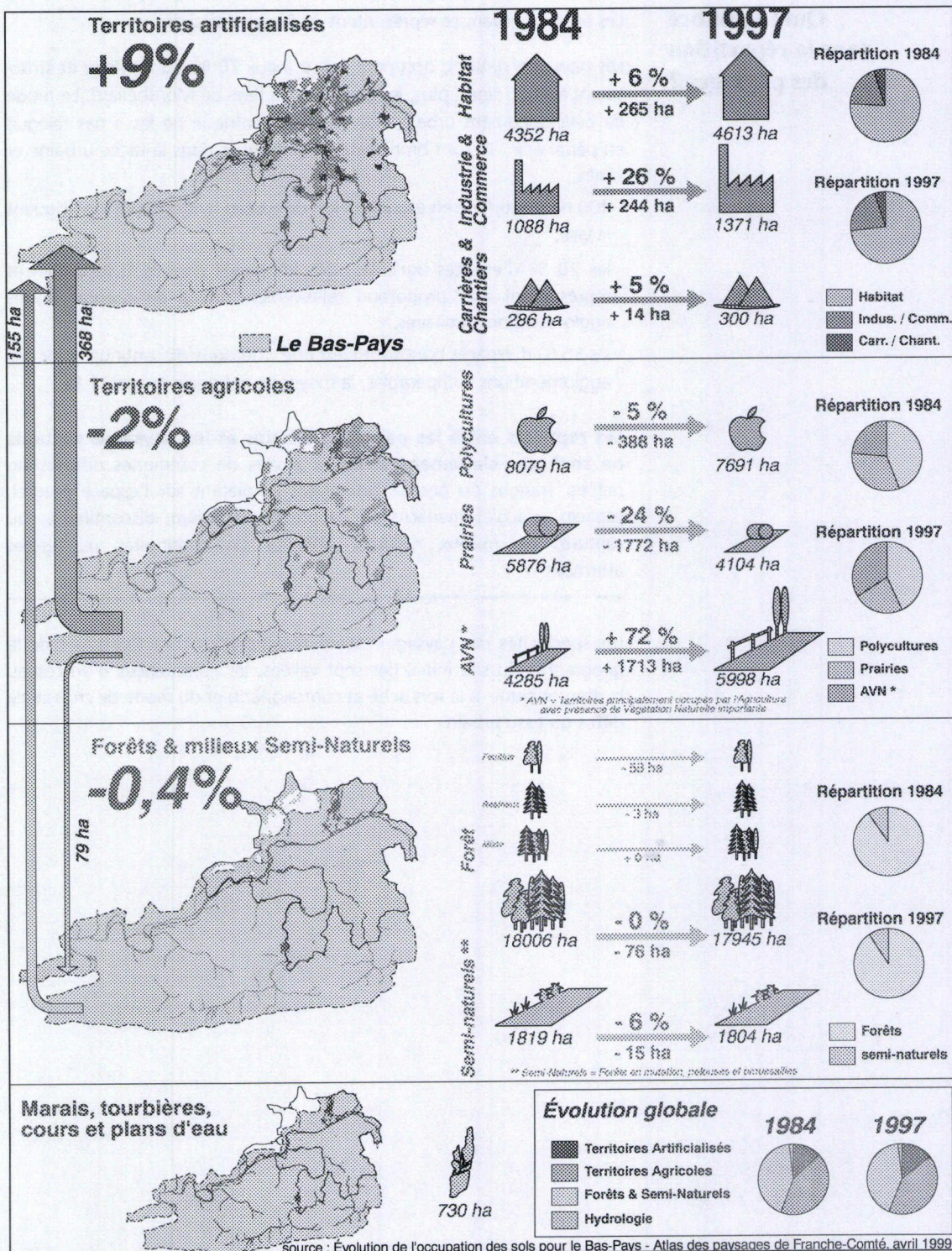
- 400 ha de surface en eau et 93 km de réseau hydrographique irriguent la ville,
- les 20 % d'espaces agricoles sont imbriqués dans le tissu urbain et représentent une proportion relativement faible en rapport à des agglomérations similaires,
- les 35 % d'espaces boisés forment une couronne discontinue. Pour des agglomérations comparables, la moyenne nationale est de 22 %.

**Les rapports entre les paysages urbains et les paysages naturels ne sont pas clairement établis** : limites de communes diffuses ou mitées, franges ou poches urbanisées empiétant sur l'espace naturel, espaces agricoles menacés par la pression foncière, discontinuités ou ruptures de milieux naturels, absence de continuités paysagères affirmées.

---

Les spécificités des paysages locaux résultent des caractéristiques de la géographie du site initial (les sept vallées, les confluences d'un réseau hydrographique à la fois riche et contraignant) et du mode de croissance diffus du tissu urbain.





Evolution de l'occupation des sols pour le Bas Pays entre 1984 et 1997  
(Entité paysagère entre Pont-de-Roide, L'Isle-sur-le-Doubs et le Pays de Montbéliard)

## Accompagner et orienter les évolutions

### **Trois tendances majeures ont marqué les dernières décennies**

---

#### **L'étalement urbain au détriment de la qualité des paysages.**

- Depuis 15 ans, on peut constater une extension urbaine tant des surfaces consacrées à l'industrie, au commerce et aux transports qu'à l'habitat. Cette extension s'est faite principalement au détriment des zones agricoles, du lit majeur inondable des cours d'eau et de ses milieux naturels connexes, mais aussi des forêts à un degré moindre.
- Les zones commerciales et industrielles de première génération ont multiplié les entrepôts métalliques standardisés peu intégrés aux sites qu'ils occupent. Une architecture commerciale et économique médiocre s'affiche sur les principaux axes urbains.
- La standardisation du produit « pavillon » sans recherche de valorisation des espaces publics et du paysage dans lequel il s'inscrit porte peu d'attention à la topographie, à la préservation du patrimoine végétal (massifs boisés, haies, vergers).

#### **Les évolutions structurelles : l'apparition des friches industrielles, parfois remarquables, et le déclin de l'agriculture dans le Pays de Montbéliard.**

- La reconversion des friches industrielles du siècle dernier est un enjeu de reconquête des paysages des vallées industrialisées.
- Un transfert lent des zones agricoles en déprise vers la forêt est perceptible, tandis que les surfaces agricoles exploitées se spécialisent.

#### **L'aménagement ponctuel de paysages naturels et urbains (fleurissement des villes, mise en valeur du patrimoine historique comme le château de Montbéliard, aménagement de centre-bourgs, réhabilitation de quartiers sociaux).**

- Les centres anciens sont progressivement reconquis, par la réhabilitation des logements, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, par la redécouverte d'une palette colorée. Des opérations ont eu lieu dans la plupart des communes.
  - Des espaces de loisirs se développent rapidement, du fait d'un important retard, en réponse aux attentes des ménages, mais aussi comme élément de programme intéressant pour la reconquête d'espaces déqualifiés (friches) ou soumis à des contraintes de constructibilité (zones inondables).
  - Les grands quartiers d'habitat social font l'objet d'interventions régulières qui ont pour but de mieux les intégrer à leur environnement, et de soigner les espaces publics de la proximité et de la quotidienneté.
-

**Le paysage  
de demain ...  
si les principales  
tendances  
sont confirmées**

---

Sans considération de la dimension qualitative et environnementale, le paysage est menacé d'atteintes considérables sous la pression de l'urbanisation. Inversement, une urbanisation maîtrisée peut valoriser fortement des secteurs déqualifiés. Trois risques apparaissent :

- **l'appauvrissement de l'éventail des milieux naturels et de leurs paysages spécifiques,**
  - **la banalisation du développement urbain et la perte de l'identité villageoises des communes rurales,**
  - **la régression des agrosystèmes au profit de la périurbanisation : ces agrosystèmes sont principalement constitués de vergers, de prairies sèches et de coteaux boisés, une richesse naturelle importante.**
- 

Depuis quelques années les actions d'aménagement se multiplient et sont souvent d'une qualité remarquable à l'échelle où elles sont réalisées, c'est-à-dire à l'échelle communale (Parc du Près-la-Rose, réaménagement urbain des Centre-Bourgs ...), mais sont souvent limitées dans leurs effets positifs à l'échelle du paysage de l'agglomération.

Le plan paysage aura donc pour objet de donner du rendement et de la cohérence à toutes les actions d'aménagement entreprises localement.

# Trois axes d'intervention

**Préserver la diversité  
des paysages et valoriser  
l'imbrication des espaces  
naturels, urbains  
et ruraux**

### **Axe 1**

---

L'une des spécificités les plus fortes du Pays de Montbéliard est l'étroite imbrication de la ville dans les espaces naturels. Si les espaces naturels et les espaces urbanisés sont de ce point de vue indissociables, la tendance est à la banalisation et au gommage de la diversité du paysage.

L'enjeu de ce premier axe est de préserver l'intégrité des grandes entités paysagères, de dessiner et de maîtriser les limites de la ville et de son extension.

---

**Affirmer les grandes  
continuités paysagères au  
fil des sept vallées et relier  
les sites remarquables**

### **Axe 2**

---

Renouer avec la géographie urbaine et naturelle implique de redécouvrir les sept vallées du Pays de Montbéliard comme des continuités pertinentes d'aménagement, le long des principaux cours d'eau. Le réseau hydrographique est une exceptionnelle richesse naturelle pour l'agglomération. Cet enchevêtrement naturel de liaisons douces et de continuités paysagères structurantes peut être le support d'un réseau lisible des grands espaces publics verts de l'agglomération.

L'enjeu de ce second axe est de permettre de parcourir l'agglomération le long de ses continuités naturelles, et de mettre à jour un ensemble de liaisons douces, piétonnes, cyclables liant entre eux les espaces verts et les sites remarquables dans le paysage local.

---

**Mettre en scène  
le patrimoine urbain  
et industriel le long  
des grands axes et traiter  
les espaces publics  
du quotidien**

### **Axe 3**

---

Si le patrimoine urbain et industriel est omniprésent, il reste peu perçu par le regard du citoyen. Le Pays de Montbéliard présente surtout un paysage de ville industrielle nébuleuse marqué par la prégnance des infrastructures, par la place de la voiture dans le paysage et la présence de zones commerciales et d'activités médiocres.

L'enjeu de ce troisième axe est de s'appuyer sur la valorisation des grands axes urbains et des espaces de la voiture pour cibler des interventions sur ce qui, justement, fait l'identité du Pays de Montbéliard : un patrimoine urbain historique à faire émerger, un passé industriel à mettre en scène, des paysages urbains du quotidien à traiter, des sites vitrines de demain à valoriser.

---

## Axe 1 | Préserver la diversité des paysages et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux

**Préserver  
des paysages ruraux dans  
l'agglomération ...**

**Sauvegarder  
les milieux sensibles,  
leur conférer  
une valeur d'usage**

### ■ Problématique

#### **La diversité fait la richesse du paysage.**

Trois dangers menacent cette diversité sous trois de ses formes :  
Le gommage de la différenciation ville / campagne  
L'atteinte à la différenciation des paysages naturels et à la biodiversité  
L'effacement de la topographie, des reliefs naturels et l'enrichissement des coteaux des vallées préservés.

#### **Le gommage de la différenciation ville / campagne**

L'urbanisme des quarante dernières années dans sa logique d'expansion économique a contribué largement à la banalisation du paysage en estompant les anciennes limites communales qui ne sont aujourd'hui parfois plus perceptibles. Cette tendance continue à menacer le paysage rural et villageois de petites communes encore préservées : Badevel, Dasle, Vandoncourt, Brognard, Dambenois, Allenjoie. Dans le processus d'urbanisation qui se poursuit, la limite entre la ville et sa campagne proche tend à s'extérioriser du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit ici de poser la question de la place des activités agricoles dans l'agglomération, du devenir des espaces naturels tels que les vergers, et de la protection ou de la valorisation de massifs boisés.

Il apparaît comme un enjeu majeur du cadre de vie et des politiques publiques d'habitat de préserver des « morceaux de campagne » de qualité à l'intérieur du périmètre de l'agglomération, sous peine de voir les habitants préférer un cadre de vie vert dans le large bassin de vie des communes limitrophes. Cette problématique soulève le problème des extensions urbaines communales.

#### **L'atteinte à la différenciation des paysages naturels et à la biodiversité**

Les milieux spécifiques produisent des paysages spécifiques, préserver la diversité des milieux permet de préserver la diversité des paysages.

La valeur patrimoniale des espaces naturels (en intégrant une gradation dans le caractère naturel) tient à leur rareté, leur originalité, leur diversité écologique et leur utilité pour la protection contre les crues. Ces caractéristiques se traduisent dans l'aspect paysager de ces espaces. Les espaces non urbains ne peuvent être assimilés globalement à « la Nature », ils produisent souvent des paysages très variés.

Ainsi, les prairies humides, les rives naturelles de cours et plans d'eau, les marécages sont des exemples de milieux humides au paysage typique. De même, un espace de forêt et pelouse imbriqués, plus encore une falaise, sont autant de paysages caractéristiques. Des espaces moins naturels tels que des vergers, des espaces agricoles structurés par des haies, ou encore des friches, confèrent également à certains secteurs une forte identité paysagère.

## Restaurer la lisibilité du relief naturel

### L'effacement de la topographie, des reliefs naturels et l'enfrichement des coteaux des vallées préservés.

Si l'urbanisation historique du Pays de Montbéliard occupe les fonds de vallées industrielles, les tours et barres des grands ensembles, ainsi que les extensions pavillonnaires, ont colonisé les principaux coteaux et occupé les crêtes et les horizons naturels.

Il ne s'agit pas ici d'empêcher radicalement ce type d'urbanisation qui permet de donner des vues remarquables, mais de maîtriser le paysage des flancs de vallées, afin d'en faire un outil de lisibilité du relief naturel. «*Les massifs boisés sur les coteaux encore relativement préservés sont un élément de lecture et d'identification privilégiée du relief*». \* Les coteaux et flancs de vallées encore préservés constituent par ailleurs un patrimoine vert important : prairies et pelouses sèches, massifs boisés, végétations diverses sont parfois de grande qualité, mais trop souvent enfrichés, laissés sans entretien.

La lisibilité du relief passe aussi par la redécouverte de «panoramas» parfois spectaculaires du Pays de Montbéliard. L'aménagement et la mise en réseau visuelle des points hauts et des belvédères singuliers de l'agglomération doivent contribuer à mettre en valeur les collines fortifiées, les falaises abruptes du Doubs et les seuils topographiques.

#### Propositions et projets cadres de l'axe 1 :

##### Valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles

**Projet cadre 1 :** Les villages du plateau de Brognard et le développement de Technoland.

**Projet cadre 2 :** Les villages du plateau de Dasle et la préservation des vergers et activités agricoles.

**Projet cadre 3 :** Le Mont-Chevis et le développement d'un habitat intégré à Montbéliard et Sainte-Suzanne.

##### Traiter la limite entre la ville et la campagne

**Projet cadre 4 :** La couronne des espaces boisés, des terrains agricoles et des vergers de l'agglomération.

**Projet cadre 5 :** La mise en valeur de séquences vertes et de milieux naturels dans l'agglomération.

##### Affirmer le relief des sept vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage

**Projet cadre 6 :** La valorisation et la protection des coteaux vus depuis les principales infrastructures.

**Projet cadre 7 :** Le réseau des belvédères.

\* Diagnostic du Plan Paysage, Pascal Greder

# AXE 1

## LES INTERFACES NATURELLES ET LEUR VOCATION DANS LE PAYSAGE

**A - Plateau de Brognard**  
vocation économique, développement maîtrisé, greffes d'habitat aux villages, projet global paysager à définir

**B - Grand champs de Nommay** renforcement des espaces naturels

**C - Sites de la Rocade Nord**  
vocation économique et habitat

**D - La Bouloie**  
affectation à l'habitat vert et espaces naturels

**E - Mittan et Fenotes**  
usage d'habitat et espace naturel mesuré selon projet Rocade Nord

**F - Mont-Chevis et Sainte-Suzanne**  
plan d'ensemble pour un habitat vert

**G - Bavans**  
vocation agricole et habitat

**H - Mandeuve**  
affectation aux activités agricoles et espaces naturels  
Aménagements touristiques

**I - Champs de Taillecourt**  
occupation en espaces naturels et vergers

**J - Entre Hérimoncourt et Valentigney**  
plateau agricole de Bondeval et végétation naturelle à préserver

**K - Entre Étupes et le bois de Dampierre**  
emploi en vergers et espaces naturels, loisirs

**L - Plateau agricole de Dasle / Vandoncourt**  
affectation aux espaces naturels et agricoles (vergers et cultures) et greffes d'habitat mesurées au noyau rural

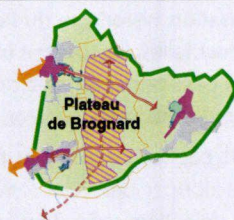
**M - Champs d'Hérimoncourt**  
vocation agricole, vergers

**N - Entre Feschet et Technoland**  
affectation aux vergers et habitat vert, maintien d'une séquence verte

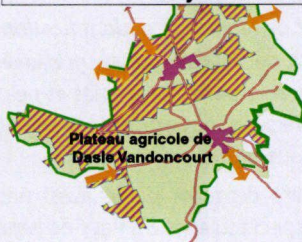
**O - Entre Dampierre et Badevel**  
usage agricole, greffe d'habitat mesurée au noyau rural

## Valoriser un développement qualitatif des plateaux agricoles

**Projet cadre 1** Les villages du plateau de Brognard et le développement de Technoland



**Projet cadre 2** Les villages du plateau de Dasle / Vandoncourt et la préservation des vergers et activités agricoles



**Projet cadre 3** Le Mont-Chevis et le développement d'un habitat intégré à Montbéliard et Sainte-Suzanne



## Traiter la limite entre la ville et la campagne, les espaces urbanisés et les espaces naturels

**Projet cadre 4** La couronne des espaces boisés, des terrains agricoles et des vergers de l'agglomération



**Projet cadre 5** La mise en valeur de séquences vertes et de milieux naturels de l'agglomération



Affirmer le relief des 7 vallées, protéger les coteaux les plus exposés et donner à voir le grand paysage (voir carte du relief)

**Projet cadre 6** La valorisation et la protection des coteaux vus depuis les principales infrastructures

**Projet cadre 7** Le réseau des belvédères





## Axe 2 | Affirmer les grandes continuités paysagères au fil des sept vallées et relier les sites remarquables

---

### ■ Problématique

Le projet d'agglomération, ainsi que le projet Saône-Rhin du Pays de Montbéliard, ont mis en évidence la nécessité de structurer une trame verte reliant les principaux espaces naturels et espaces publics verts de l'agglomération. Cette trame s'appuie sur les continuités des cours d'eau, la coulée verte Allan-Freycinet, les berges du Doubs amont et Doubs aval, la vallée de la Lizaine, le parcours urbain du Gland.

**Il s'agit donc pour le plan paysage de proposer à l'échelle de l'agglomération un plan vert mettant en évidence les nombreuses liaisons et continuités à affirmer ou à aménager entre les grands espaces publics verts, les sites remarquables et les principaux équipements de loisir.**

### Trois grands types de continuités sont à mettre en oeuvre :

---

#### **Les continuités visuelles et la protection des points de vue les plus significatifs**

Il s'agit de recenser les principales perspectives et points de vue qui permettent d'appréhender le Grand Paysage (vues sur la vallée du Doubs, vue sur les Vosges), mais aussi le paysage local dans sa plus grande dimension : points hauts de l'agglomération. Les perspectives sont par ailleurs à protéger, et souvent liées aux canaux et cours d'eau : perspective sur l'Allan canalisée depuis l'A36.

#### **Les continuités d'usage**

Il s'agit de constituer un plan des «grands espaces publics verts et urbains» en étudiant leur mise en relation les uns aux autres par un réseau de liaisons douces : chemins sur berges, pistes cyclables, voies urbaines. Au delà des grandes continuités déjà soulignées dans le cadre du projet Saône-Rhin, (coulée verte et bleue), ce plan doit contenir l'ensemble des principaux espaces publics, qu'ils soient «verts» ou «urbains».

#### **Les continuités de milieux**

Certains milieux présentant un enjeu de protection peuvent nécessiter la mise en oeuvre de continuités physiques ou végétales\*. A ce titre, les rivières et canaux doivent être affirmés dans leur rôle de continuité biologique.

Les milieux naturels évoluent sans cesse, leur persistance en milieu urbain dépend du respect de certaines continuités naturelles que constituent des enchaînements de massifs boisés, de fourrés ou de plantations fruitières qui constituent des zones refuges et de connexion pour les migrations des espèces végétales et animales. Urbanisation et paysage ne sont à ce titre pas opposés : il faut toutefois veiller à éviter les coupures des espaces naturels par des actions d'aménagement délicates.

---

\*Se référer à la Charte Environnement

## Types d'intervention

- La valorisation des berges et plaines des cours d'eau : l'axe bleu Allan-Freycinet, les balcons sur le Doubs.
- La reconnaissance des contours des principales vallées à restituer à la perception du citoyen : vallées du Doubs, du Gland et de la Lizaine.
- Le réseau des sites remarquables et des grands espaces publics verts : les anciens forts à aménager, les espaces d'eau, les sites «à visiter».
- Les principes de lisibilité et de repérage dans l'agglomération (repérage et orientation par les grands éléments naturels).

## La mise en relation des espaces verts

*Les espaces verts constitués et organisés doivent être mis en relation, non seulement avec le niveau supérieur de l'armature régionale, mais également les uns avec les autres au travers d'un maillage vert de déplacement.*

*Trois rôles sont dévolus à ce maillage :*

- Affirmer la dimension structurante de ces espaces
- Générer des comportements de déplacement respectueux de l'environnement
- Maintenir les flux biologiques végétaux et animaux \*.

## La hiérarchisation et l'ordonnement paysagers

*Tous les espaces verts de l'agglomération n'ont pas la même valeur : des berges sauvages du Doubs à Bavans à la plaine inondable de Bart, en passant par les parcs urbains aménagés et domestiqués de Montbéliard ou Audincourt, des vocations spécifiques sont à définir selon le type d'aménités offertes sur ces sites.*

## Propositions et projets cadres de l'axe 2 :

### Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes

**Projet cadre 8 :** La coulée verte et bleue, axe Allan-Freycinet de Bavans à Fesches-le-Châtel.

**Projet cadre 9 :** Les balcons sur le Doubs.

**Projet cadre 10 :** La révélation de la Lizaine et de sa vallée.

**Projet cadre 11 :** La mise en valeur du parcours naturel et urbain du Gland.

**Projet cadre 12 :** L'intégration des vallées du Rupt et de la Feschotte dans la trame verte.

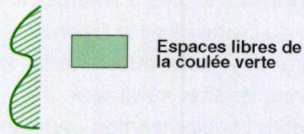
### Aménager et mettre en réseau les sites remarquables

**Projet cadre 13 :** L'aménagement des grands sites verts et de loisirs.

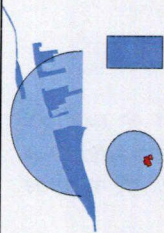
**Projet cadre 14 :** La constitution d'un réseau de liaisons douces entre les grands sites verts.

\* Schéma Directeur du Pays de Montbéliard  
Porter à connaissance  
de la DIREN de Franche-Comté.

## AXE 2



Espaces libres de la coulée verte

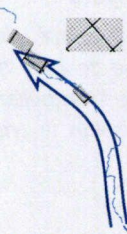


Espaces libres des balcons sur le Doubs

Sites remarquables en balcons



Espaces libres de la vallée de la Lizaine



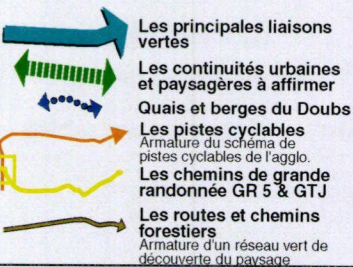
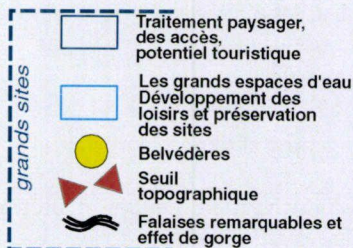
Mise en valeur du Gland urbain

Renforcement des séquences naturelles et aménagement des parcours urbains



Mise en valeur de la présence de l'eau par l'aménagement des berges de la Feschotte

Aménagement des berges et requalification paysagère du Rupt



### Aménager les cours d'eau et les grandes continuités vertes

**Projet cadre 8** La coulée verte et bleue, axe Allan / Freycinet de Bavans à Fesches-Le-Châtel



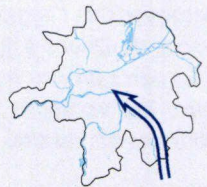
**Projet cadre 9** Les balcons sur le Doubs



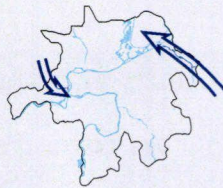
**Projet cadre 10** La révélation de la Lizaine et de sa vallée



**Projet cadre 11** La mise en valeur du parcours naturel et urbain du Gland

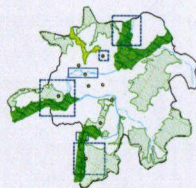


**Projet cadre 12** L'intégration des vallées du Rupt et de la Feschotte à la trame verte

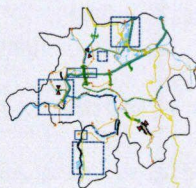


### Aménager et mettre en réseau les sites remarquables

**Projet cadre 13** L'aménagement des grands sites verts et de loisirs



**Projet cadre 14** La constitution d'un réseau de liaisons douces entre les grands sites verts





## Axe 3

### Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces publics du quotidien

#### Faire émerger des éléments saillants du paysage

#### ■ Problématique

La banalisation du paysage urbain découle du diagnostic suivant : une ville diffuse, une tâche urbaine peu maîtrisée et éclatée par le développement pavillonnaire, de faibles variations de densité, l'absence de transition ou de rupture indispensable à l'identification de pôles urbains, un tissu parfois cahotique, un urbanisme de zones qui juxtapose parfois brutalement les fonctions urbaines, la prégnance des infrastructures routières.

Cependant, parmi cette ville nébuleuse, un patrimoine urbain, architectural et industriel remarquable mérite une valorisation et une mise en scène urbaine, en tant que ce patrimoine présente une valeur historique et identitaire.

Le renforcement du centre historique de Montbéliard s'inscrit à la tête de ces préoccupations. Il constitue en effet le paysage urbain le plus identitaire et le plus valorisant pour l'agglomération du fait de sa valeur touristique et patrimoniale, qui lui donne son rayonnement régional. Les actions engagées depuis plusieurs années par la ville de Montbéliard (quartier Velotte, restauration du Château) doivent être relayées et appuyées par le plan paysage.

#### Restaurer la qualité des infrastructures

La voiture fait partie intégrante du paysage local. Les fronts des établissements Peugeot constituent une vitrine potentiellement valorisante sur l'A36. L'A36 reste le premier vecteur d'appréhension du paysage local pour le voyageur national. Il s'agit donc de valoriser le couloir autoroutier à l'occasion de la mise à 2x3 voies de l'ouvrage et de la reconfiguration des échangeurs.

Les principales entrées d'agglomération méritent une valorisation d'ensemble : cinq axes majeurs ont été repérés, ainsi que les portes ferroviaires du Pays de Montbéliard.

#### Améliorer le paysage quotidien

Le plan paysage est aussi un outil d'action à l'échelle de la proximité et du quotidien. La revalorisation engagée des centres urbains et des centres-bourgs, l'aménagement des espaces publics dans les quartiers d'habitat social, l'harmonisation du mobilier urbain, l'aide à la réhabilitation du tissu ancien sont autant de types d'actions qui tiennent une place importante dans la valorisation du cadre de vie.

#### Le traitement de secteurs déqualifiés et les principaux points noirs repérés dans le document diagnostic

- la RD 438 à l'entrée Nord de Montbéliard,
- les abords de l'A36 à la sortie Sochaux Exincourt,
- le boulevard périphérique de Montbéliard,
- la zone des Arblétiers,
- la zone d'activités de la Cray,
- les réseaux aériens en plusieurs points de l'agglomération (Vallée de la Lizaine, Hérimoncourt),
- les Forges à Audincourt.

## **Propositions et projets cadres de l'axe 3 :**

### **Valoriser le patrimoine urbain et industriel**

**Projet cadre 15 :** L'affirmation du centre historique de Montbéliard.

**Projet cadre 16 :** La valorisation du patrimoine industriel et la mise en lumière des grands équipements de l'agglomération.

### **Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures**

**Projet cadre 17 :** La constitution d'un paysage vitrine sur l'A36.

**Projet cadre 18 :** Le traitement des secteurs déqualifiés et des espaces de la voiture en ville.

**Projet cadre 19 :** Le paysage des entrées d'agglomération et des principaux axes.

### **Traiter les espaces publics du quotidien**

**Projet cadre 20 :** Le paysagement des noyaux et centres urbains.

**Projet cadre 21 :** Le paysage dans les grands quartiers d'habitat social.

## AXE 3



### Affirmation du noyau historique de Montbéliard dans le paysage urbain

Restauration du château des Wurtemberg, revalorisation du patrimoine bâti et reconquête des franges



Mise en valeur du patrimoine architectural



Mise en scène des grands équipements au fil de l'eau



Mise en scène des grands équipements urbains



### Mise en valeur séquentielle de la traversée autoroutière

Valorisation des sites vitrines, Aménagement touristique de l'aire de repos de Dambenois, Traitement des futurs échangeurs



Vocation des espaces libres des marges de l'A36 et lutte contre le bruit



### Aménagements exemplaires d'espaces publics structurants

Parking de la Lizaine, place Ferrer et Pied des Gouttes à Montbéliard, Zone commerciale des Arbletiers et place du Marché à Audincourt



Les sites urbains déqualifiés



### Traitement paysager des 5 axes routiers majeurs

RD 438 - RN 463 - RD 34 - RN 437 - A 36 et centre Agglo.



Protection des coteaux vus depuis les axes principaux



### Traitement des entrées de villes de l'agglomération

Entrées par séquence villageoise  
Entrées par séquence autoroutière



Les noyaux urbains et espaces publics structurants  
Espaces de projets urbains de redynamisation, d'extension et de découverte du patrimoine



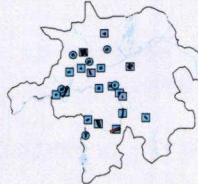
Le paysage des quartiers d'habitat social

## Valoriser le patrimoine urbain et industriel

### Projet cadre 15 Le renforcement du centre historique de Montbéliard



### Projet cadre 16 La valorisation du patrimoine industriel et la mise en lumière des grands équipements de l'agglomération

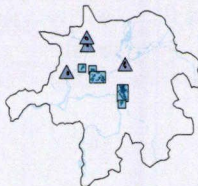


## Traiter les espaces de la voiture et le paysage des infrastructures

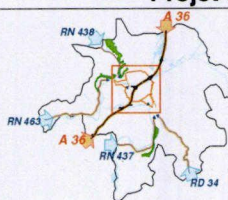
### Projet cadre 17 La constitution d'un paysage vitrine sur l'A36



### Projet cadre 18 Le traitement des secteurs urbains déqualifiés et des espaces de la voiture en ville

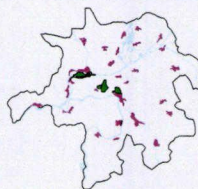


### Projet cadre 19 La mise en valeur des entrées de l'agglomération et des principaux axes

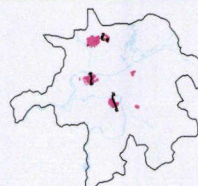


## Traiter les espaces publics du quotidien

### Projet cadre 20 Le paysagement des noyaux et centres urbains

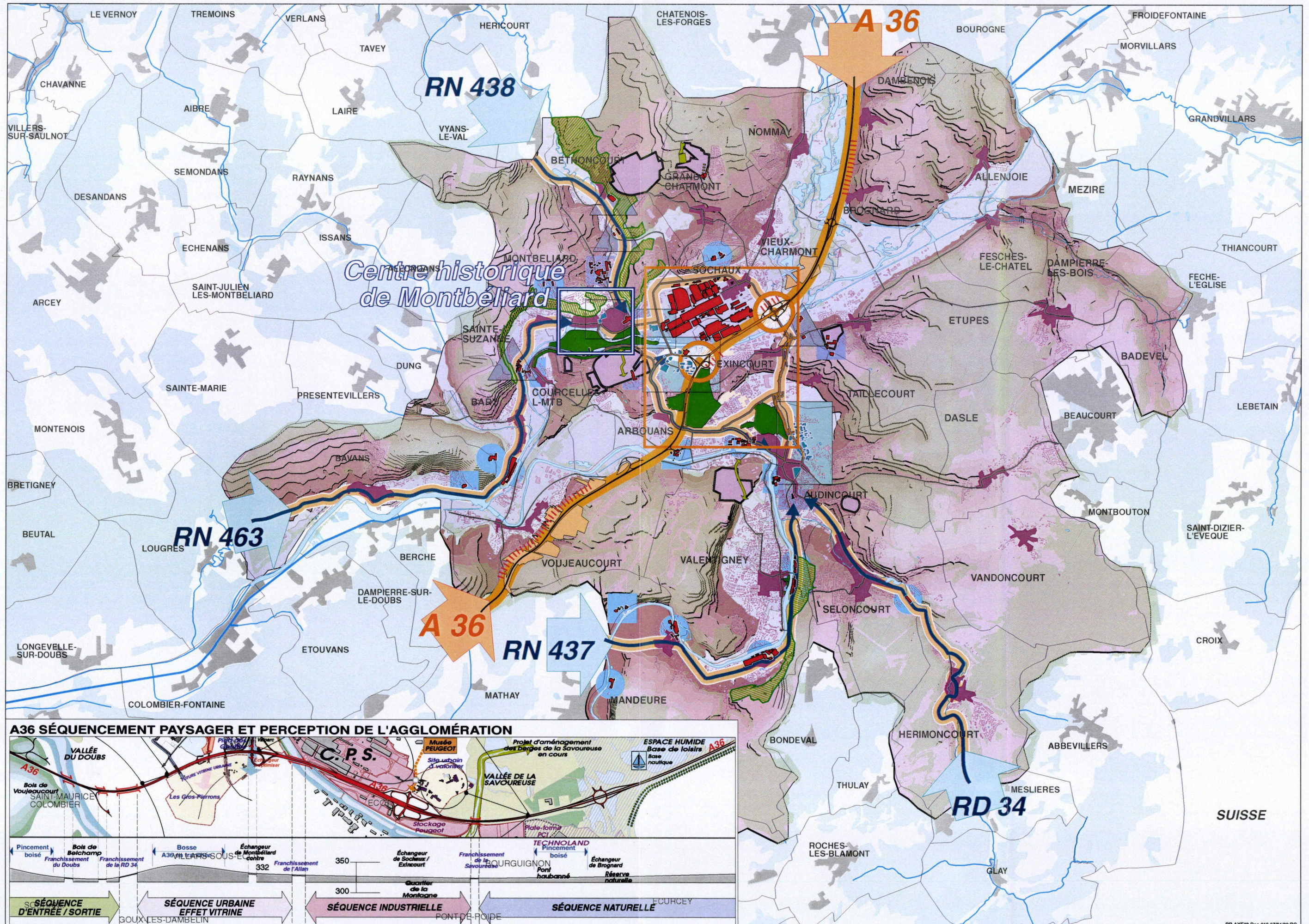


### Projet cadre 21 L'intégration paysagère des grands quartiers d'habitat social





# Axe 3 - Mettre en scène le patrimoine urbain et industriel le long des grands axes et traiter les espaces publics du quotidien



Les outils  
et  
le processus  
de mise  
en oeuvre

## Les outils réglementaires

### Le schéma directeur

Le schéma directeur et la carte d'affectation des sols définissent l'équilibre entre l'extension urbaine, l'exercice des activités agricoles et des activités économiques.

### Les POS, futurs Schémas de Cohérence Territoriale :

- la protection du patrimoine végétal par les Espaces Boisés Classés ou des servitudes de boisement,
- l'usage d'Emplacements Réservés destinés à la protection d'espaces verts,
- la protection de terrains cultivés en zone urbaine s'adressant aux jardins communaux, vergers dans des zones NA. Toutefois se pose le problème de leur entretien pour lequel les Contrats d'Exploitation Territoriaux sont une réponse,
- la protection des sentiers et des chemins,
- la définition de zones «espaces libres et plantations» destinées à exiger le maintien ou le remplacement des plantations existantes.

### L'encadrement réglementaire des permis de construire :

Le volet paysager des permis de construire doit permettre de vérifier l'adéquation avec les orientations communales ou intercommunales en matière de paysage.

### Les servitudes d'utilité publique :

- servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits (concernent Audincourt, Bart, Exincourt, Hérimoncourt, Mandeuve, Montbéliard),
- servitudes de protection des sites et monuments naturels (concernent Mandeuve, Montbéliard, Vandoncourt),
- ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Urbain Architectural et Paysager (concernent Audincourt, Valentigney, Montbéliard).

## Les outils contractuels et financiers

### L'intégration des projets liés au cadre de vie par les outils contractuels et financiers

- les CTE, Contrats d'Exploitation Territoriaux deviendront les outils privilégiés de contractualisation pour la gestion des espaces agricoles dans l'agglomération,
- le programme et les financements Saône-Rhin,
- la Charte Environnement,
- le Contrat d'Agglomération,
- la Charte Aire Urbaine,
- le Contrat de Plan Etat-Région,
- les dispositifs européens FEDER / FEOGA,
- les dispositifs d'incitation financière (à définir entre la CAPM, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DIREN),
- la mise en place de dispositifs locaux d'assistance technique et ingénierie de l'espace.

## Les outils de communication et de sensibilisation

### La communication et la sensibilisation à relayer auprès des élus et des partenaires, des acteurs économiques et des citoyens

- La participation de la population et la sensibilisation à la gestion citoyenne et quotidienne du paysage : campagnes culturelles, événements et manifestations (exemple : la campagne à la ville à Audincourt, festival des jardins, art floral et art urbain à Montbéliard, jardins communaux aux Fougères). Le recours à l'événementiel par le biais de manifestations : expositions, colloques, accueil d'artistes ou de paysagistes en résidence, concours d'idées (exemple : des jardins cinétiques à Montbéliard, installations éphémères),
- l'amélioration de la connaissance du patrimoine urbain, architectural et du patrimoine vert : guides de recommandation, aide à la réhabilitation du patrimoine bâti,
- une démarche d'information et de communication dans la cadre de la Charte Environnement,
- la mise en place de panneaux d'information sur les lieux traités : harmonisation des dispositifs d'affichage et d'information (tourisme, patrimoine, signalétique urbaine, signalétiques spécifiques) : adoption d'une charte « mobilier urbain » pour les principaux sites remarquables,
- la communication et la promotion culturelle autour de réalisations exemplaires et démonstratives à forte capacité d'entraînement : l'impact sur la population et le paysage urbain est proportionnel à l'originalité des interventions, l'imagination et l'innovation des concepteurs.

## Le processus de mise en oeuvre et de suivi

### Dispositif politique et décisionnel :

Valider les axes d'intervention du Plan Paysage au Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Confier la responsabilité de la réalisation et du suivi à la commission 4 « Environnement ».

Inscrire les actions dont la Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage dans la contractualisation et au budget.

### Dispositif institutionnel :

Définir un partenariat avec les communes et les partenaires techniques ou institutionnels dont :

- services de l'état : DIREN / DDE / DDAF / Chambre d'agriculture / Chambre Consulaire
- services de la Région et du Conseil Général : STA
- aménageurs locaux ou nationaux : SEDD / VNF
- sociétés nationales : EDF / SNCF / ONF
- partenaires d'échelle « aire urbaine » : Conseil Général du Territoire de Belfort, Association Aire Urbaine 2000
- communes et services techniques communaux
- syndicats mixtes : SIVU de la vallée du Gland, SIVOM de la Vallée du Rupt
- partenaires compétents : CAUE, l'Atelier du Patrimoine
- organismes logeurs.

### **Dispositif technique :**

Mettre en place un groupe technique de travail chargé du suivi des opérations, AUD/CAPM.

Mettre en place des modes d'assistance en ingénierie spatiale et des dispositifs de conseil : CAPM, AUD, CAUE pour l'élaboration de guides de recommandations, la définition d'une «charte mobilier urbain et aménagement des espaces publics», la réglementation de l'affichage publicitaire, la mise en place d'un schéma signalétique partagé.

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des opérations réalisées.

### **Dispositif partenarial :**

Mobiliser les professionnels du paysage, des espaces publics autour d'une ambition qualitative.

## **Conclusion : L'organisation et l'engagement des maîtrises d'ouvrage**

**Le plan paysage proposera un cadre de référence qui nécessitera l'adhésion des différents maîtres d'ouvrage qui agissent sur les paysages naturels et urbains. L'élévation nécessaire du niveau de qualité et d'ambition de l'aménagement des espaces naturels et des paysages urbains, au travers de multiples réalisations, nécessitent une adhésion forte et partagée.**

**Il est proposé qu'une «Charte d'Engagement» liée à un vaste plan de communication et de sensibilisation puisse assurer un engagement des collectivités à relayer auprès des acteurs institutionnels et des partenaires professionnels, et initier une démarche participative de la population.**

**Cette charte pourra, selon l'adhésion et l'ambition des collectivités, être dotée de moyens d'actions, d'assistance ou de mise en oeuvre.**

**Il pourra s'agir notamment de dégager des moyens en ingénierie du paysage au sein de la Communauté d'Agglomération et de mettre en place un dispositif de relais des maîtrises d'ouvrages communales.**

# Plan paysage du Pays de Montbéliard

## Mise en oeuvre et fiches actions





Montbéliard, le 13 décembre 2000

Plan paysage

COMITE DE PILOTAGE DU 13 DECEMBRE 2000

## **Ordre du jour :**

### **1 / Point sur l'avancement du dossier**

- A / Contenu du comité de pilotage du 13 décembre
- B / Contractualisation et programmation en cours
- C / Autre démarches : PDU, ATSR, Charte Environnement

### **2 / Le Plan Paysage et le Schéma Directeur**

- A / Le Groupe technique SD

### **3 / La mise en œuvre**

- A / Les interventions de maîtrise d'ouvrage communautaire
- B / L'incitation et les effets d'entraînements
- C / Le Dispositif de suivi

### **4 / Vers un axe communication / sensibilisation**

### **5 / Fiches actions, propositions d'intervention pour la période 2000-2006**

# 1 / Point sur l'avancement du dossier

## A / Contenu du comité de pilotage, 13 décembre 2000

Le document achevant la phase d'étude préalable au Plan Paysage comporte 3 volets :

*Volet 1 : Plan Paysage :*

**Enjeux et Axes d'intervention (3 mai 2000)**

*Volet 2 : Plan Paysage :*

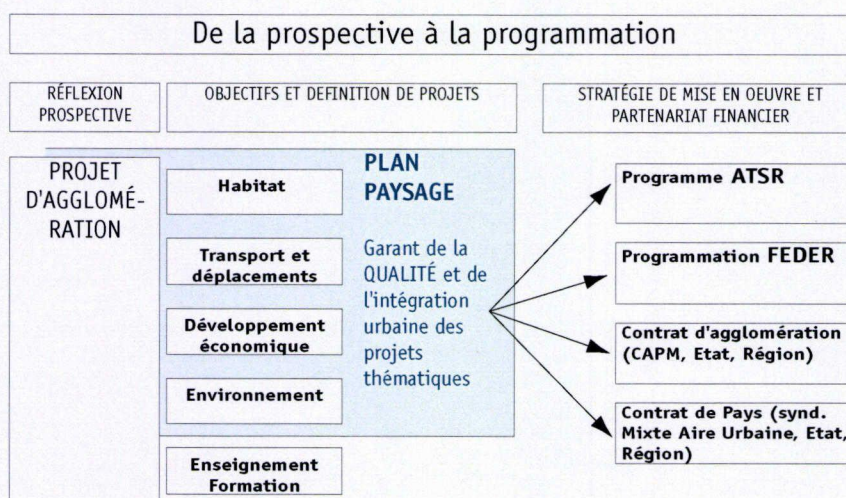
**21 projets cadres (3 mai 2000)**

*Volet 3 : Plan Paysage :*

**Mise en œuvre et fiches-actions (13 décembre 2000)**

Des illustrations de projets ont été engagées en lien avec le cabinet Greder. Elles sont intégrées au document final.

## B / Contractualisation et programmation en cours (maîtrise d'ouvrage communautaire)



Le groupe des animateurs rapporteurs de la Commission 11 travaille actuellement à la contractualisation 2000-2006. Un échéancier de travail a été prévu, afin que le Bureau de la CAPM examine les différentes thématiques qui pourront être intégrées dans les contrats que la CAPM va signer avec l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Les propositions du Plan Paysage relevant d'une maîtrise d'ouvrage communautaire y sont discutées et figurent dans un document unique de programmation.



Des entrées thématiques à la contractualisation ont été initialement choisies :

- *Développement économique : Foncier d'activités, Multimédia, Tourisme*
- *Transports et Déplacements*
- *Environnement : eau, assainissement, déchets, prévention des risques*
- *Environnement : paysage et cadre de vie*
- *Habitat et politique de la ville*
- *Enseignement et formation*

La question du Paysage est transversale : elle concerne les déplacements, le tourisme, l'environnement, l'habitat).

Le Plan Paysage a vocation à se poser comme un garant de la qualité et de l'intégration urbaine s'immisçant dans chacun des thèmes (voir schéma précédent).

Dans le cadre de la programmation, les actions prioritaires qui découlent des projets-cadres présentés le 3 mai 2000 seront donc intégrées dans les autres thèmes, de manière à ce que chaque projet d'aménagement puisse être doté d'un volet paysager.

## C / Autres démarches : ATSR, PDU, PLH, Tourisme, Charte Environnement

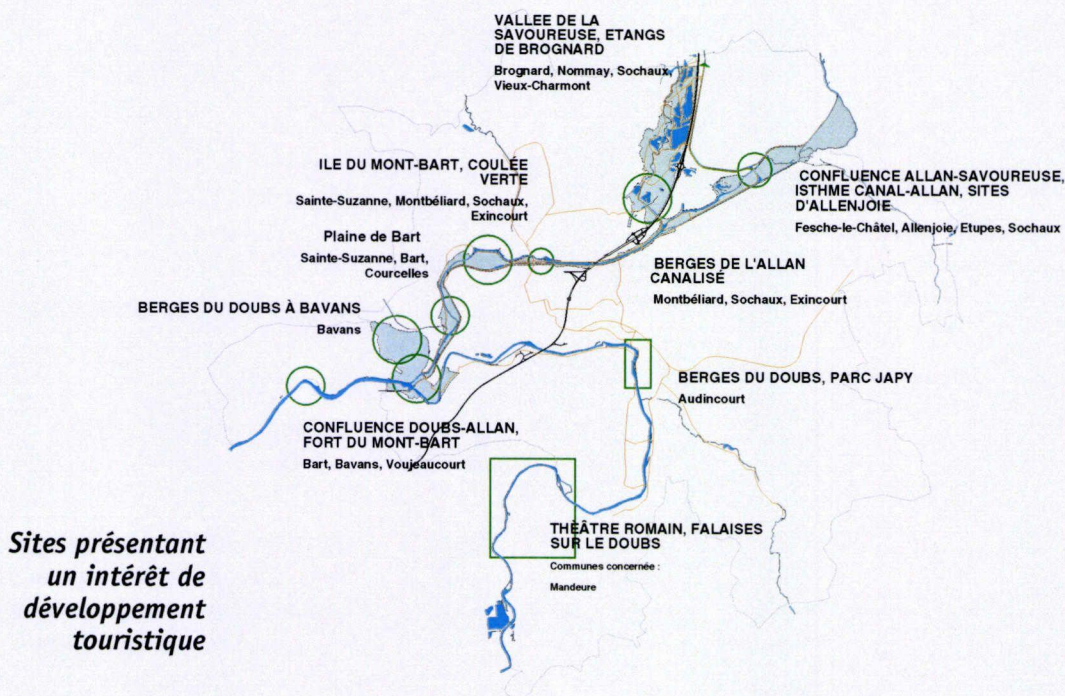
- La mise en œuvre du Plan Paysage est l'occasion de reprendre pied sur le dossier Saône-Rhin. Le programme ATSR donnera un cadre programmatique au Plan Paysage.

- Le PDU est le dossier de planification dont le contenu opérationnel est aujourd'hui le mieux partagé. A ce titre, les réalisations PDU devront avoir un caractère exemplaire en regard du paysage urbain.

- Le PLH doit entrer dans une phase opérationnelle. Ce programme croise le Plan Paysage à de nombreux niveaux.

- La Charte Environnement : le Plan Paysage s'articule au volet « Milieux naturels » (sites recensés dans le diagnostic de la Charte Environnement).

- **La Problématique Tourisme devra se recentrer autour de l'aménagement de la Coulée Verte et Bleue du Pays de Montbéliard. Une réflexion a été engagée quant au potentiel de valorisation cet axe vert.**

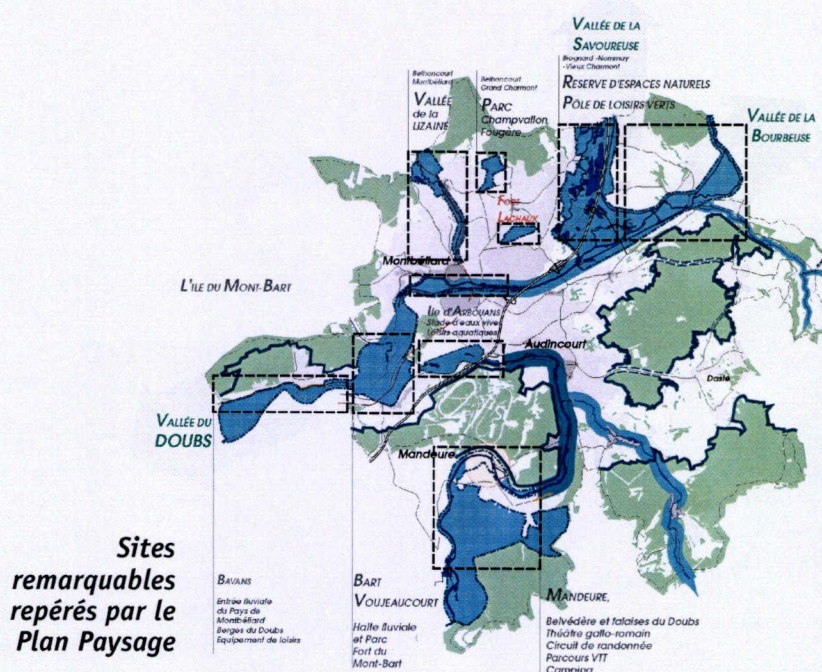
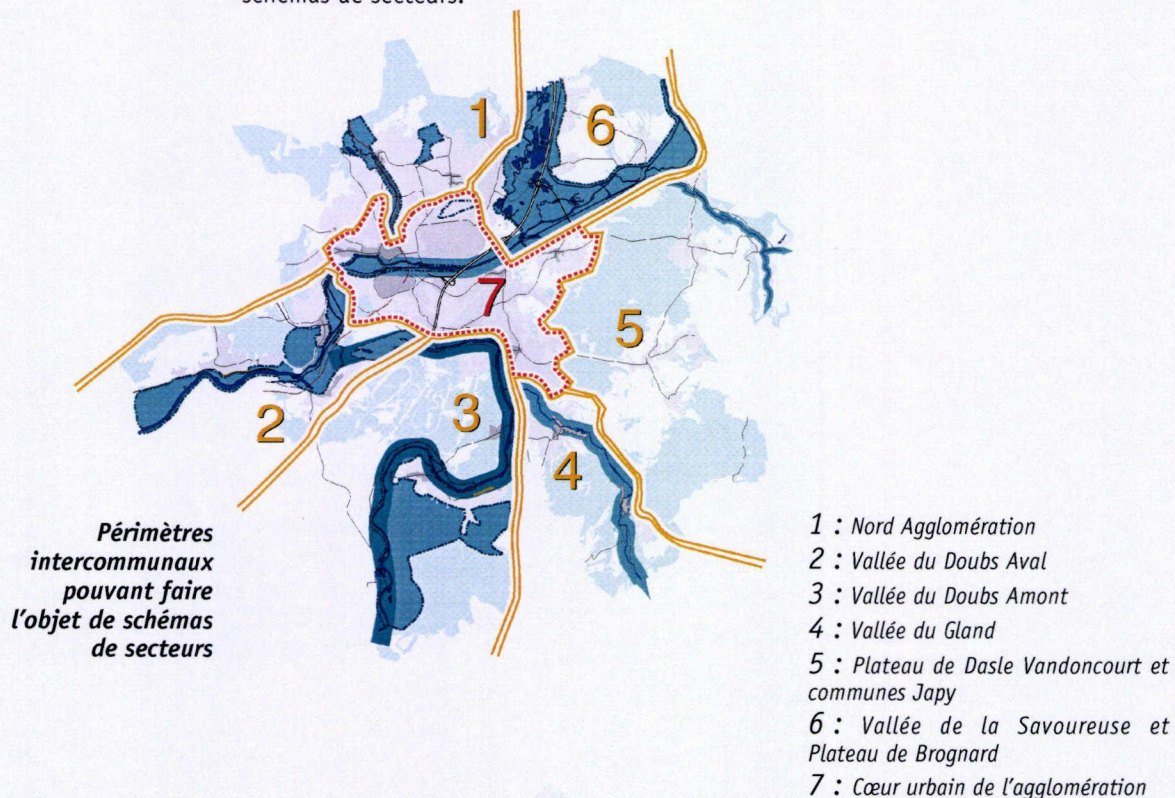


## 2 / Le Plan Paysage et le Schéma Directeur

### A / Le Groupe technique SD se met en place durant le mois de décembre

Un groupe de travail Schéma Directeur destiné à affiner la réflexion spatiale (carte d'affectation des sols, schéma stratégique) sera accompagné d'un Plan Vert et Bleu définissant les grandes orientations d'aménagement ou de préservation des espaces naturels et des milieux aquatiques, et de valorisation du réseau bleu.

Ce Plan Vert et Bleu pourra se décomposer en secteurs pertinents dessinant des schémas de secteurs.



En lien avec la problématique touristique associée à la valorisation du cadre de vie, le Schéma Directeur tiendra compte des sites remarquables (cités dans le Plan Paysage) et de leur mise en réseau.

### 3 / La mise en œuvre du Plan Paysage

---

Quels sont aujourd'hui les freins à une prise en compte du paysage dans l'aménagement ?

La prise en compte du paysage dans l'aménagement est encore peu présente dans le Pays de Montbéliard, hormis des réalisations en cours de la CAPM. Sans doute un certain nombre de freins peuvent expliquer ce phénomène :

« La prise en compte du paysage ne paraît pas primordiale aux maîtres d'ouvrage, tout au plus est-ce un élément de qualité d'un projet. »

*C'est l'enjeu du Plan Paysage de soutenir une nouvelle culture de l'aménagement, durable et qualitative.*

« La prise en compte du paysage n'est pas une démarche facile, le mode d'emploi manque ».

*La mise en œuvre du Plan paysage ne peut se passer de la mise en place d'outils, de moyens d'expertise et d'assistance aux maîtres d'ouvrages, à l'échelle de la planification comme à celle d'opérations ponctuelles.*

« La prise en compte du paysage va grever le budget de l'opération, pensent les maîtres d'ouvrage ».

*La question du budget se pose évidemment. Toutefois, la démarche paysage s'appuie plus sur la conception que le coût des aménagements, le surinvestissement à l'amont comme à l'aval porte d'abord sur des savoir-faire et des compétences.*

---

#### A / Les interventions de maîtrise d'ouvrage communautaire

Face à ces freins, la stratégie de la CAPM dans la mise en œuvre du plan paysage et pour les interventions relevant directement de sa compétence pourra se décliner en trois niveaux :

- **Le niveau juridique** : L'inscription du plan paysage au Schéma Directeur.
- **Le niveau de la préconisation et de l'incitation** : Le suivi des préconisations du plan paysage dans les opérations d'aménagement de différents maîtres d'ouvrage.
- **Le niveau de la réalisation** : La réalisation d'interventions d'échelle et d'intérêt communautaire en faveur du paysage en maîtrise d'ouvrage propre.

À la suite du document « 21 projets cadres » peuvent s'énoncer des projets qu'on retrouve dans d'autres documents de planification, qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communautaire.

## B / L'incitation et les effets d'entraînements

Au-delà de la programmation d'aménagements pris en charge par la CAPM, le Plan Paysage doit avoir un effet d'entraînement sur l'échelle communale, mais aussi auprès des citoyens et des professionnels de l'aménagement urbain.

Pour un effet d'entraînement, trois mesures principales :

Une communication du plan paysage visant à présenter les enjeux de la prise en compte du paysage auprès de la population, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics. (voir 4 / Un axe sensibilisation et communication).

La mise à disposition d'une aide technique à la maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre.

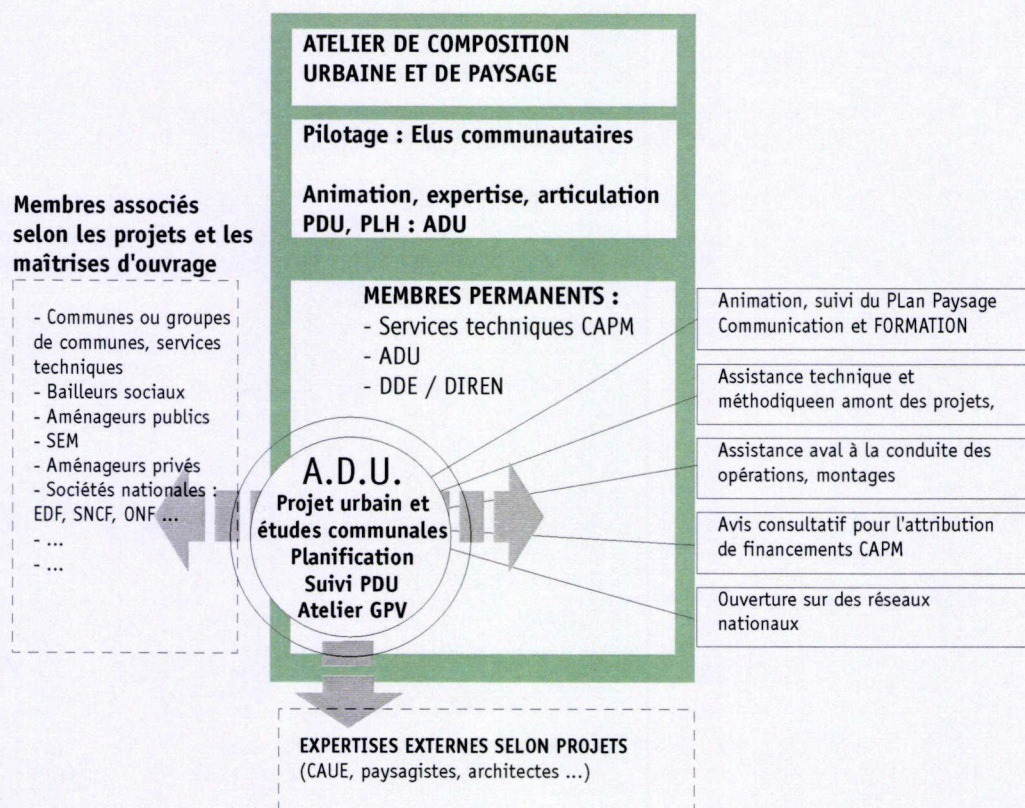
L'apport d'un financement conditionné par l'adhésion à une charte d'engagement aux maîtres d'ouvrages publics membres de la communauté d'agglomération.

## C / Le dispositif de suivi : vers un Atelier de Composition urbaine et de Paysage

La mise en place d'un Atelier de Composition Urbaine et de Paysage ciblerait trois objectifs :

- 1 / L'expertise spatiale à l'échelle de l'agglomération
- 2 / Le conseil et l'assistance opérationnelle aux communes
- 3 / La mise en œuvre des projets communautaires

Cet Atelier pourra s'adresser à la fois au suivi du PDU, du PLH et du Plan Paysage, comme lieu de compétences croisées.



Cet atelier serait sollicité à deux moments clé :

- pour la validation des programmes et esquisses, et donc l'attribution provisoire d'un label
- pour l'évaluation, après réalisation, de la conformité au programme et la qualité du projet, et la confirmation du label.

## 4 / Un axe communication / sensibilisation

### ***Les outils de communication et de sensibilisation***

(Extrait du Document présenté au Comité de pilotage du 3 mai 2000)

---

La communication et la sensibilisation à relayer auprès des élus et des partenaires, des acteurs économiques et des citoyens

- La participation de la population et la sensibilisation à la gestion citoyenne et quotidienne du paysage : campagnes culturelles, événements et manifestations (exemple : la campagne à la ville à Audincourt, festival des jardins, art floral et art urbain à Montbéliard, jardins communaux aux Fougères). Le recours à l'événementiel par le biais de manifestations : expositions, colloques, accueil d'artistes ou de paysagistes en résidence, concours d'idées (exemple : des jardins cinétiques à Montbéliard, installations éphémères),

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine urbain, architectural et du patrimoine vert : guides de recommandation, aide à la réhabilitation du patrimoine bâti,

- Une démarche d'information et de communication dans le cadre de la Charte Environnement,

- La mise en place de panneaux d'information sur les lieux traités : harmonisation des dispositifs d'affichage et d'information (tourisme, patrimoine, signalétique urbaine, signalétiques spécifiques) : adoption d'une charte « mobilier urbain » pour les principaux sites remarquables,

- La communication et la promotion culturelle autour de réalisations exemplaires et démonstratives à forte capacité d'entraînement : l'impact sur la population et le paysage urbain est proportionnel à l'originalité des interventions, l'imagination et l'innovation des concepteurs.

---

## 5 / Fiches actions, propositions d'intervention (Période 2000-2006)

### Avertissement :

Les 12 fiches-actions qui suivent sont un ensemble de propositions du Plan Paysage devant être discutées dans le cadre de la contractualisation 2000-2006. Elles se présentent comme des hypothèses de programmation à débattre.

De même, pour chacune d'elle, le « scénario d'aménagement et processus envisageable » décrits figurent des « possibles » du projet, et les esquisses financières sont données à titre indicatif.

Chacune de ces actions devra faire l'objet d'un chiffrage plus précis en relation avec le niveau d'ambition attendu de l'intervention.

<i>Fiche-action du Plan Paysage</i>	<i>Articulation à d'autres démarches ou projets</i>
<i>Fiche-action 1 :</i> <b>Aménagement de la coulée verte et bleue</b>	<i>Réflexion tourisme</i>
<i>Fiche-action 2 :</i> <b>Traitement du CD34 entre Montbéliard et Audincourt</b>	<i>PDU</i>
<i>Fiche-action 3 : Axe 3 du Plan Paysage</i> <b>Bois de Champvallon-Fougères, vallée de la Lizaine</b>	<i>PDU, GPV</i>
<i>Fiche-action 4</i> <b>Réseau des belvédères</b>	<i>Réflexion tourisme</i>
<i>Fiche-action 5 :</i> <b>Vitrine de l'A36</b>	<i>(Projet Mise à 2x3 voies de l'A36)</i>
<i>Fiche-action 6 :</i> <b>Balcons sur le Doubs</b>	<i>PLH (qualité des espaces publics)</i>
<i>Fiche-action 7 :</i> <b>Site gallo-romain de Mandeuve</b>	<i>Réflexions tourisme</i>
<i>Fiche-action 8 :</i> <b>Site du Mont-Bart</b>	<i>Réflexions tourisme</i>
<i>Fiche-action 9 :</i> <b>Voies sur berges / boulevards urbains</b>	<i>PDU, PLH</i>
<i>Fiche-action 10 :</i> <b>Atelier de paysage et de composition urbaine</b>	<i>Mise en œuvre PDU, PLH</i>
<i>Fiche-action 11 :</i> <b>Communication et diffusion du Plan Paysage</b>	<i>Charte Environnement</i>
<i>Fiche-action 12 :</i> <b>Études complémentaires associées à la mise en œuvre du Plan Paysage</b>	<i>Schéma Directeur, PLH, PDU, Charte Environnement</i>

**Axe 2 : Continuités paysagères et sites remarquables**

*Projet Cadre 8 : La coulée verte et bleue, axe Allan Freycinet de Fesches-le-Châtel à Bavans*

Articulation à d'autres démarches ou projets :  
Réflexion tourisme

## Objectif

Initier l'aménagement d'une infrastructure verte majeure, structurante à l'échelle de l'agglomération, pouvant constituer à terme un vaste parc d'agglomération.

## Type d'intervention

- 1) **Mise en œuvre d'un plan d'aménagement paysager d'ensemble**
- 2) **Aménagement des points privilégiés de connexion vers les sites remarquables**  
Réalisation des liaisons entre sites remarquables et des équipements de loisirs (Connexion Coulée verte – Base nautique de Brognard)
- 3) **Réalisation et valorisation d'équipements et d'aménagement de loisirs**

## Maîtrises d'ouvrages concernées

### CAPM :

Pilotage des études et des réalisations transversales (faisabilité, études techniques, concours de concepteurs)

### Ville de Montbéliard :

Aménagement de l'île du Mont-Bart, extensions du Près-la-Rose, aménagement du Port

### Communes :

Fesche / Allenjoie : Halte Fluviale  
Bavans / Voujeaucourt : Rives du Doubs  
Bart / Courcelles : Plaine de Bart  
Sainte-Suzanne / Montbéliard : rives de l'Allan

### Maîtrises d'ouvrage potentiellement associées

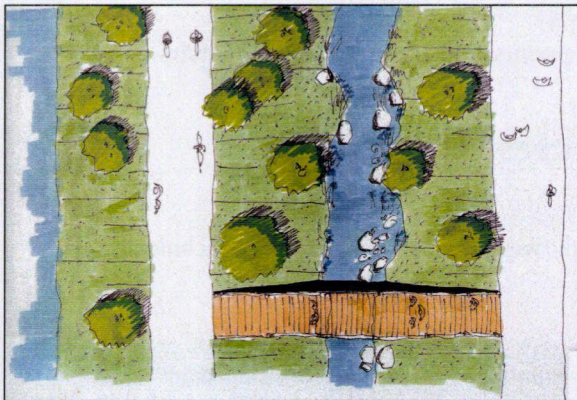
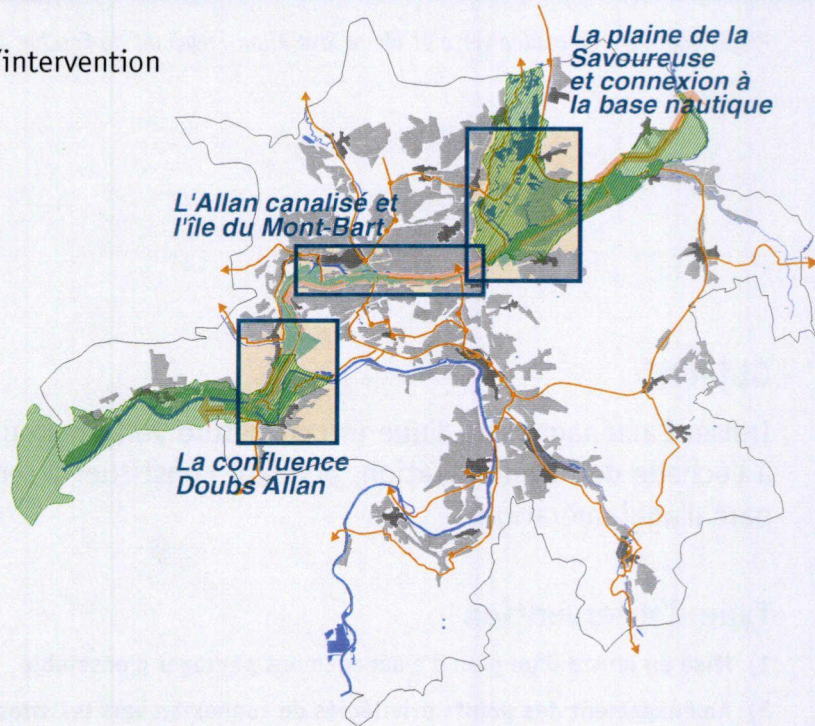
VNF, Peugeot S.A.

## Scénario d'aménagement et processus envisageable

1 Déclaration d'intérêt communautaire par le Conseil de la CAPM de la coulée verte et bleue	2001	
2 Constitution d'un cahier des charges d'aménagement, définition des premiers sites d'intervention en lien avec la réflexion tourisme	2001	0,3 MF
3 Choix d'un phasage opérationnel et lancement de concours paysagers sur des périmètres opérationnels	2001	0,5 MF
4 Réalisations phasées	2002-2006	30 MF

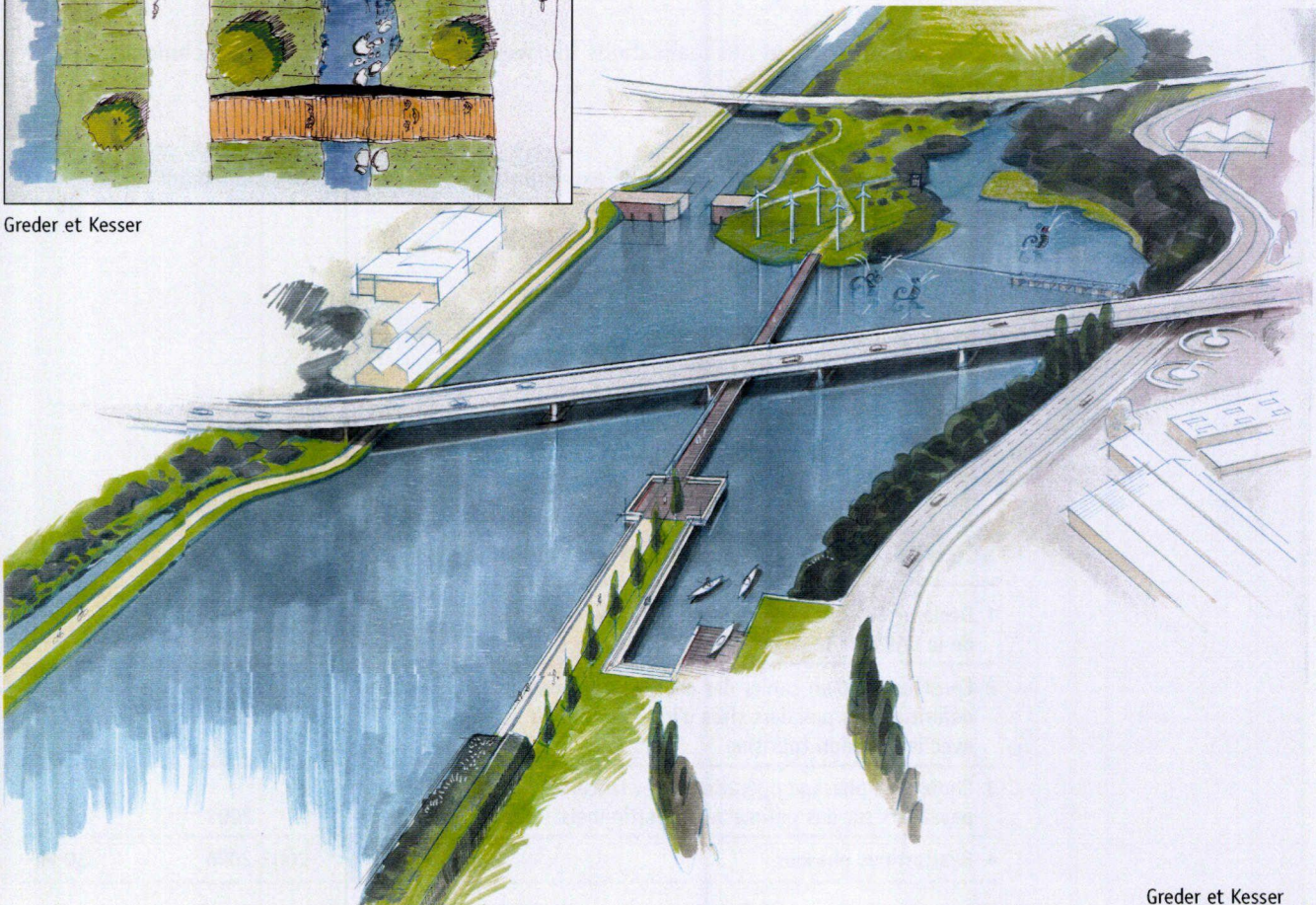
# Aménagement de la coulée verte et bleue

Sites majeurs d'intervention



Esquisses d'aménagement P. Greder.  
(Pont de Ludwigsburg et rive Sud de l'Allan canalisée)

Greder et Kesser



Greder et Kesser



**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

*Projet Cadre 18 : Les espaces de la voiture en ville*

*Projet Cadre 19 : Le paysage des entrées d'agglomération et des principaux axes*

Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
PDU

## Objectif

Réhabiliter le paysage et la lisibilité d'un axe urbain majeur.

## Type d'intervention

### 1) Mutation d'une voirie routière en boulevard multimodal

### 2) Traitement des abords de la voie

Mise en scène d'équipements de l'agglomération (Universités, Cités scolaires)  
Traitement du coteau boisé et de la falaise des Pierrons

### 3) Valorisation de la lisibilité de l'itinéraire Montbéliard-Audincourt

Traitement des ambiances lumineuses et projet d'ensemble (mobilier urbain, signalétique)  
Valorisation et hiérarchisation des carrefours

## Maîtrises d'ouvrages concernées

### CAPM :

Pilotage d'actions communautaires et copilotage de projets communaux  
Etudes et cahier des charges des aménagements,  
Lancement d'un concours de paysagistes et d'urbanistes  
Réalisation des aménagements TC

**Communes** de Montbéliard, Arbouans, Audincourt :

Aménagements d'espaces publics

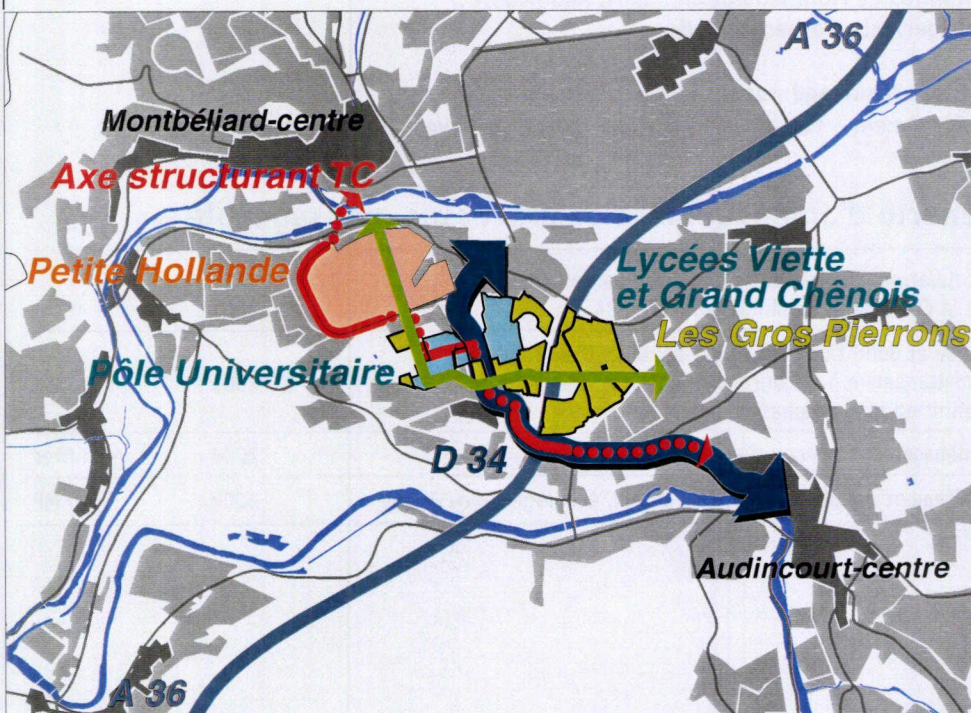
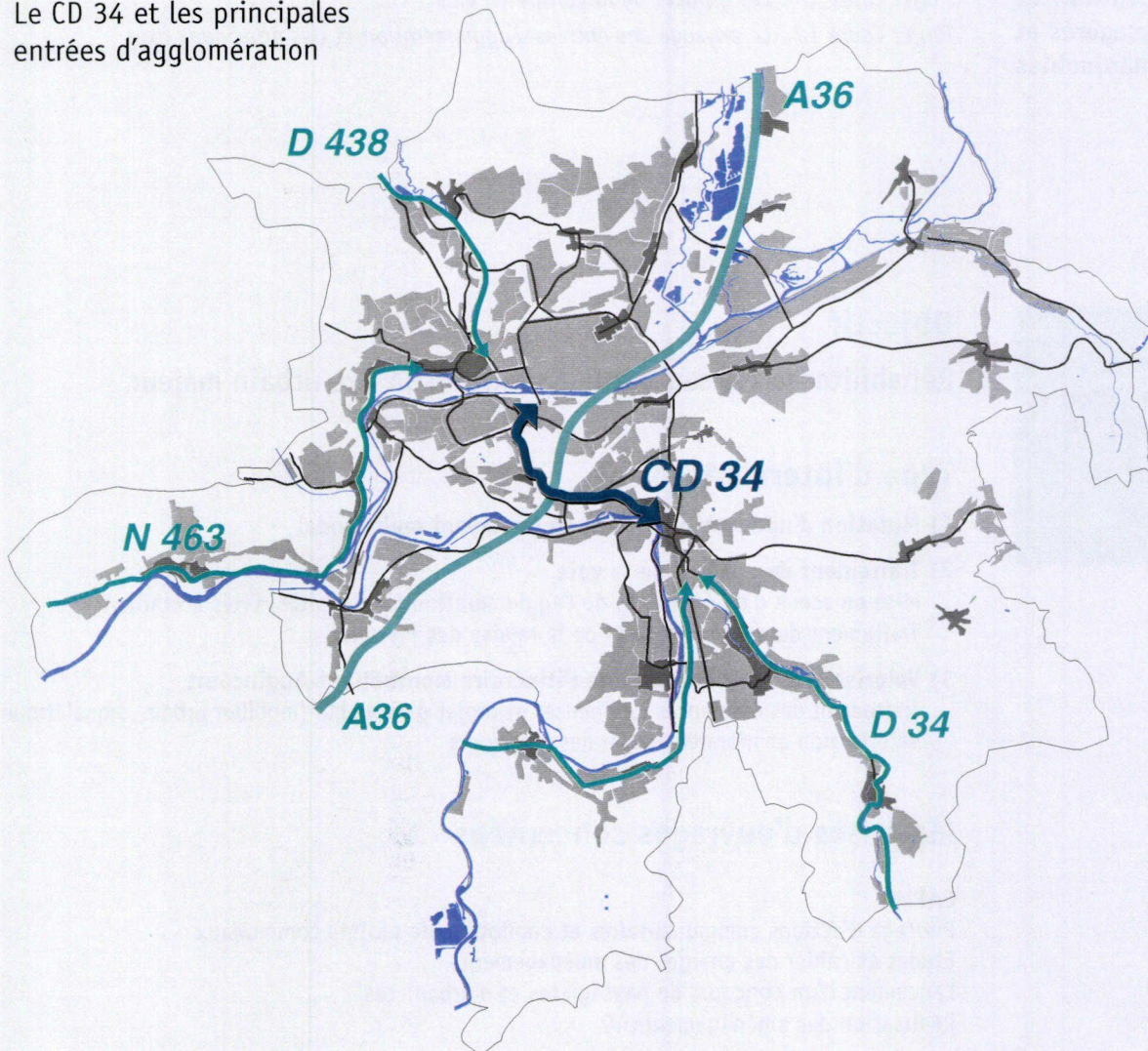
### Maîtrises d'ouvrage potentiellement associées :

Simultanément à l'élaboration du DVA, partenariat avec l'Etat, le Conseil Général ...

## Scénario d'aménagement et processus envisageable

1 Déclaration d'intérêt communautaire par le Conseil de la CAPM de la réhabilitation du CD 34	2001	
2 Etude et définition d'un projet paysager d'ensemble simultanément à la conception des aménagements TC Définition plan de phasage	2001	0,3 MF
3 Aménagement des carrefours principaux	2002	A chiffrer
4 Traitement des abords, mobilier urbain, éclairage, signalétique	2002	10 MF

Le CD 34 et les principales entrées d'agglomération



Le CD 34 entre Montbéliard centre et Audincourt

**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

**Axe 3 : Patrimoine,  
infrastructures,  
espaces publics**

Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
PDU, GPV

*Projet Cadre 10 : la révélation de la Lizaine et de sa vallée*

*Projet Cadre 19 : l'intégration paysagère des grands quartiers d'habitat social*

## Objectif

Articuler et fédérer un ensemble d'opérations (PDU, GPV, Charte Environnement) autour d'une ambition de qualité et de continuité paysagères.

## Type d'intervention

### 1) Accompagnement des réalisations PDU

Réalisation d'une liaison TC entre Fougères et Champvallon  
Aménagement d'une piste cyclable le long du coteau du Parc

### 2) Traitement du bois de Fougères-Champvallon

Extension des jardins communaux de part et d'autre  
Requalification de l'îlot EST  
Réhabilitation d'une piste cyclable derrière l'îlot Est  
Traitement du bois (lisières, épaisseur, clairières)

### 3) Création d'une liaison verte Fougères / Vallée de la Lizaine / Montbéliard

Requalification du carrefour CORA  
Valorisation / protection du Bois du Parc  
Aménagements des berges de la Lizaine et de leur accessibilité

## Maîtrises d'ouvrages concernées

### CAPM :

Pilotage des études, cahiers des charges des réalisations, aménagements TC et projet paysager  
Copilotage de projets communaux portant un enjeu paysager pour l'agglomération

### Communes de Bethoncourt et Grand Charmont :

Développement et valorisation des jardins communaux, aménagements de loisirs

### Maîtrises d'ouvrage potentiellement associées :

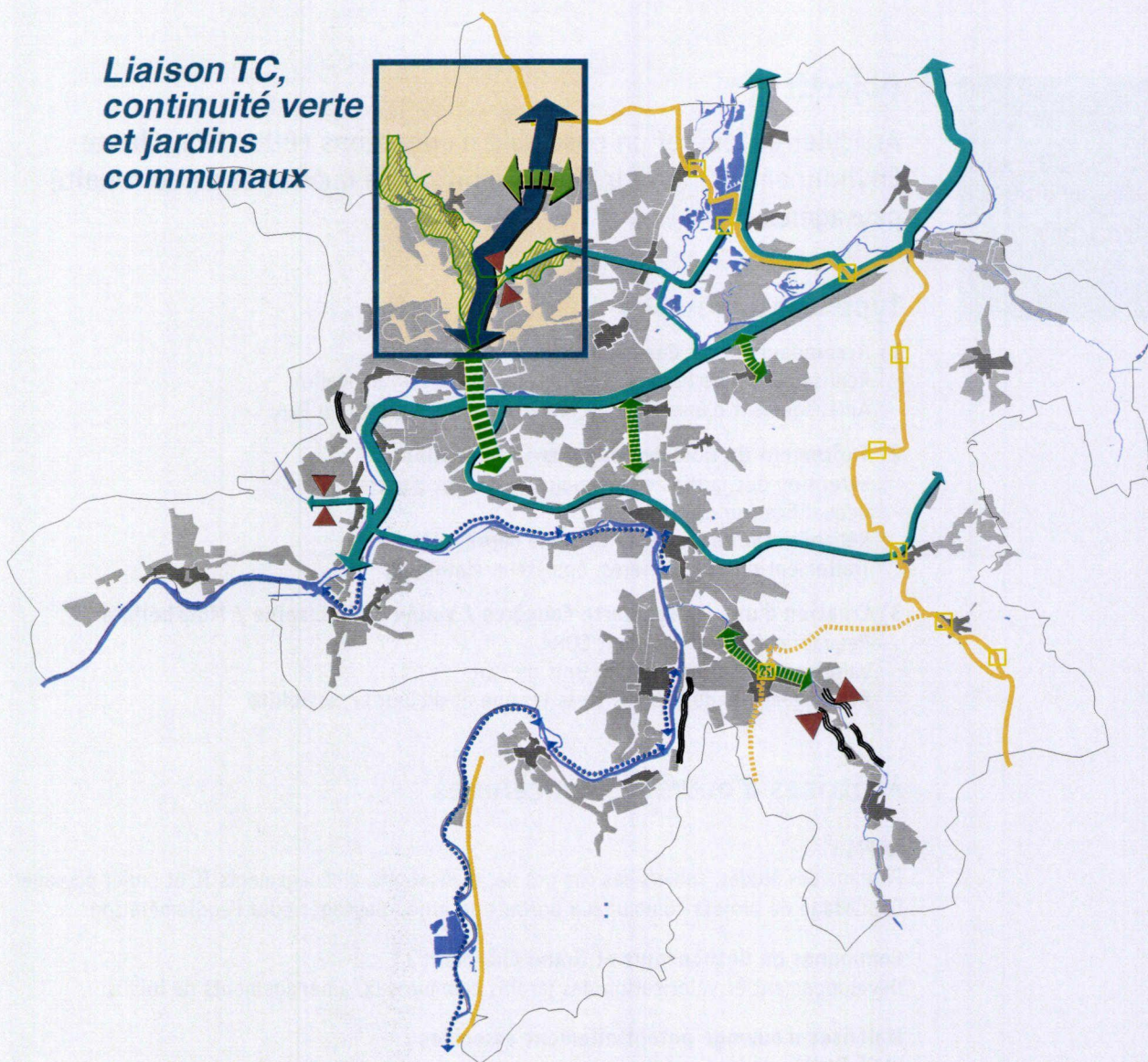
SNCF (Vallée de Lizaine)  
EDF (réseaux aériens)

## Scénario d'aménagement et processus envisageable

1 Constitution d'un groupe de travail CAPM, Communes, ADU	2001	
2 Etude et réalisation des projets PDU (liaison Fougères-Champvallon) et GPV	2001	3,5 MF
3 Réalisation des actions paysage «Bois de Fougères-Champvallon»	2002-2006	2 MF
4 Réalisation des actions paysage «Vallée de la Lizaine» et intégration d'un aménagement cyclable	2002 - 2006	4 MF

La liaison verte Fougères-Champvallon / Montbéliard  
dans l'arature verte

*Liaison TC,  
continuité verte  
et jardins  
communaux*



**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

*Projet Cadre 6 : La valorisation et la protection des coteaux vus depuis  
les principales infrastructures*

*Projet Cadre 7 : le réseau des belvédères*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
Réflexion tourisme**

## Objectif

Constituer un réseau visuel de points de vues remarquables sur le grand paysage par l'aménagement de promontoires de découverte et d'interprétation du paysage.

## Type d'intervention

Aménagement et mise en réseau de points de vue

Belvédères du Fort-Lachaux : Mise en scène des toits de l'Usine  
Table d'interprétation de la constitution historique du site industriel

Belvédères du Fort du Mont-Bart : Défrichements partiels, restitution de points de vue.  
Table d'interprétation des paysages naturels, urbains et périurbain.

Belvédères de Montbéliard : Parc de la Citadelle, Fronts de la Petite Hollande, Université, Acropole.

Belvédère de Vandoncourt : signalisation, accessibilité, valorisation du site.  
Pédag. : Table d'interprétation du paysage rural

## Maîtrises d'ouvrages concernées

### CAPM :

Etudes, cahier des charges des réalisations, aménagements des sites d'intérêt communautaire  
Copilotage et assistance aux projets communaux

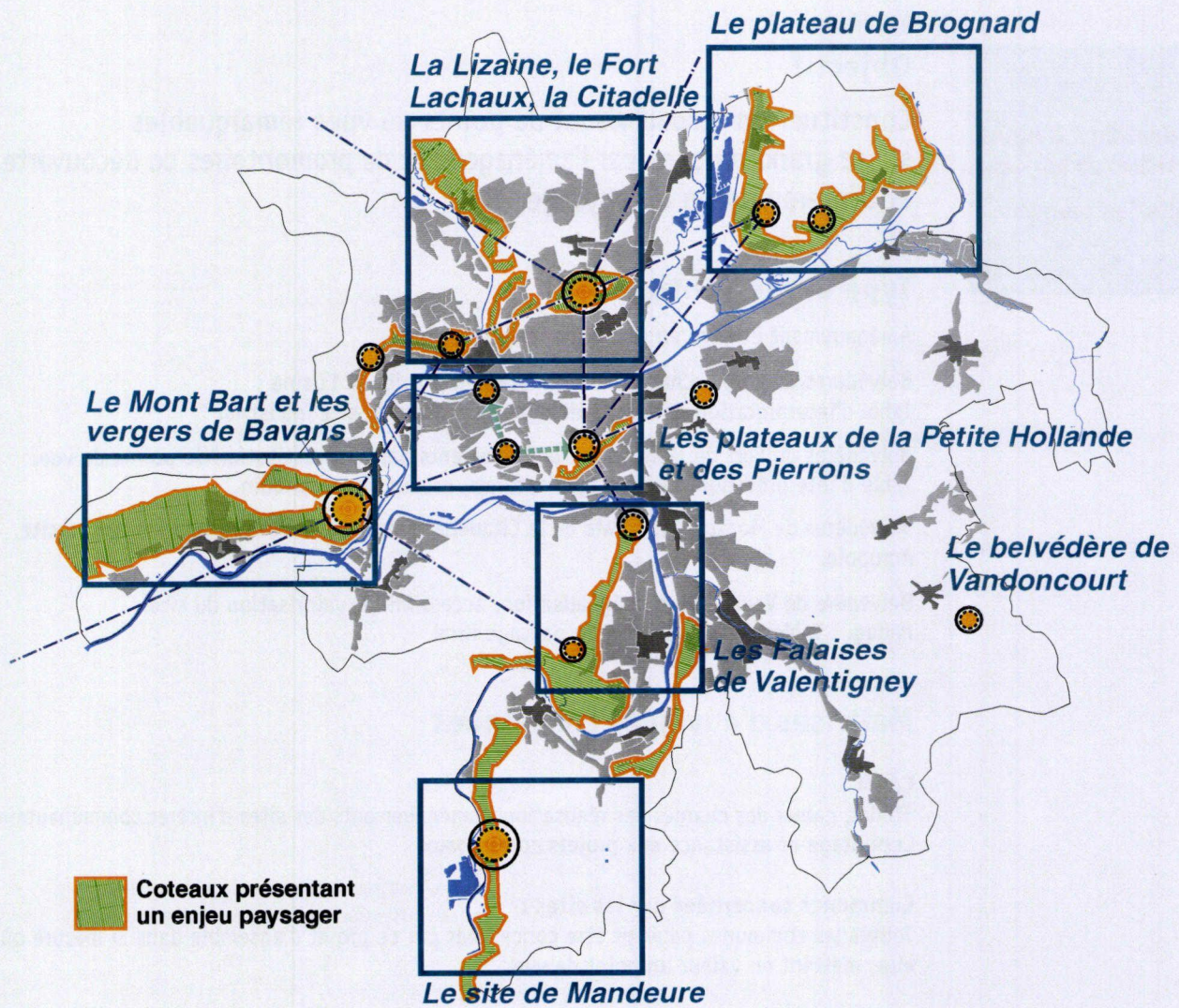
### Communes concernées par les sites :

Toutes les communes peuvent être concernées par ce projet d'ensemble dans la mesure où elles mettent en valeur un point de vue.

## Scénario d'aménagement et processus envisageable

1 Etude et cahier des charges d'aménagement des sites en vue d'un concours de concepteurs	2001	0,2 MF
2 Concours d'architectes ou designers pour la définition d'un concept architectural déclinable sur différents sites comprenant le belvédère et le dispositif d'interprétation (borne interactive, affichage ...)	2001	0,1 MF
3 Réalisation des aménagements paysagers, implantation progressive des belvédères en co-maîtrises d'ouvrage avec les communes	2002 - 2006	5 MF

Les belvédères et les points hauts de l'agglomération



**Axe 3 : Patrimoine,  
infrastructures,  
espaces publics**

*Projet Cadre 19 : la mise en valeur des entrées d'agglomération et des principaux axes*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :**

**Projet mise à  
2 x 3 voies de l'A36**

### Objectif

Mettre en scène la traversée de l'agglomération vue depuis l'autoroute à l'occasion de la mise à 2x3 voies de l'A36.

### Type d'intervention

**1) Mise en scène et aménagement des sites connexes à l'A36 maîtrisés par la CAPM ou les communes**

Plans d'eau de Brognard et aire de repos de Dambenois,  
Plaine de la Savoureuse à Sochaux

Site des Gros Pierrons : visibilité à améliorer (intervention sur la topographie)

**2) Traitement des entrées d'agglomération depuis les échangeurs**

Echangeur de Sochaux-Exincourt

Echangeur de Montbéliard-Centre et entrées de Ville (Montbéliard, Sochaux, Exincourt)

### Maîtrises d'ouvrages concernées

**CAPM / INTERCOMMUNAL :**

Etude d'aménagement et de valorisation des sites communautaires

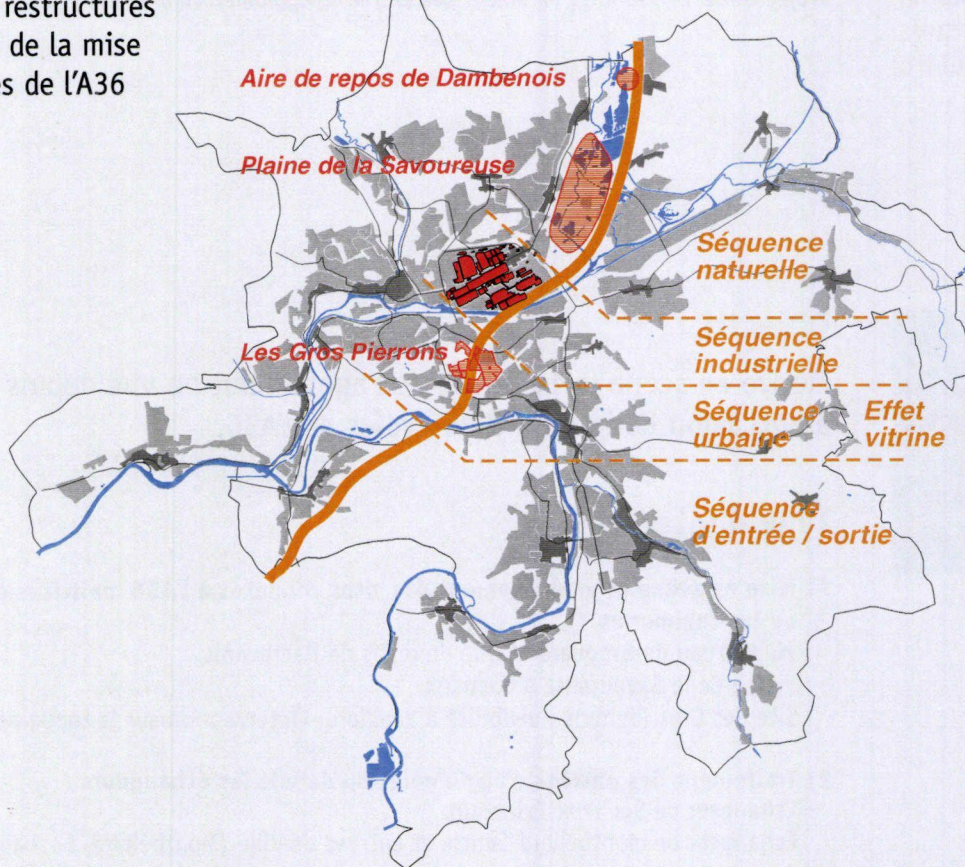
**Maîtrises d'ouvrage associées :**

Etat, SAPRR, PEUGEOT

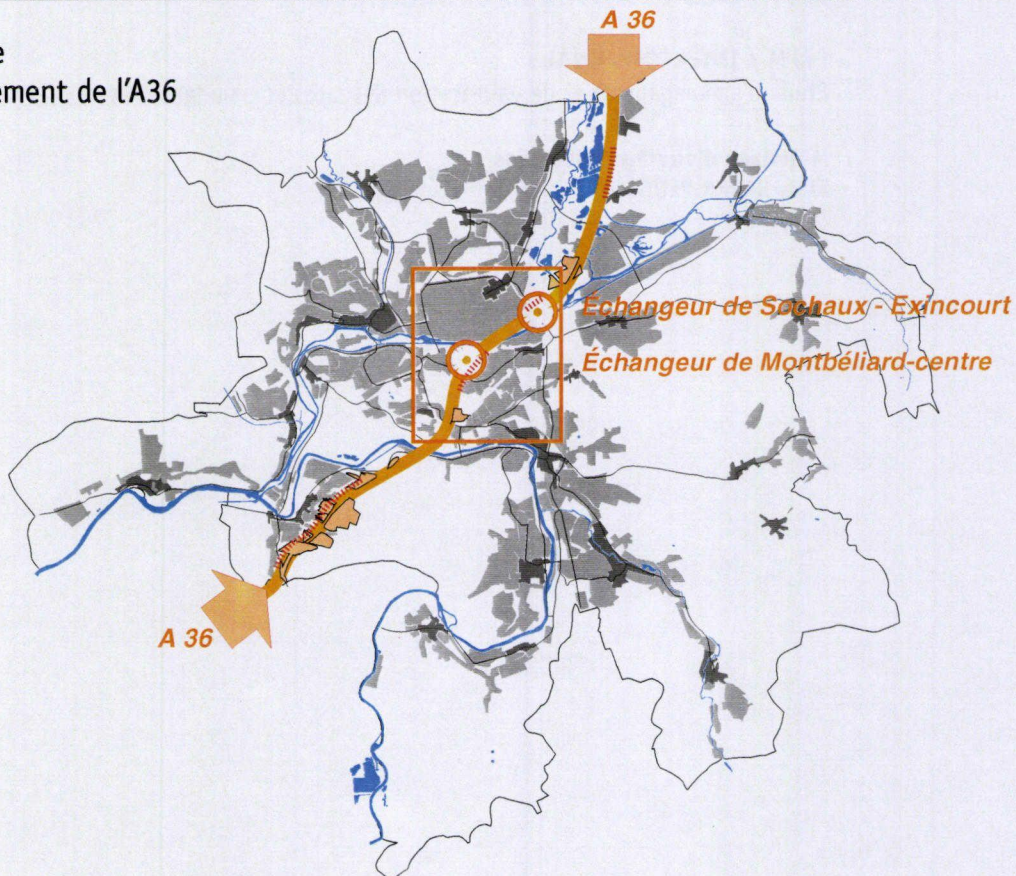
Echangeurs restructurés à l'occasion de la mise à 2 x 3 voies de l'A36

Les sites vitrines de l'A36

Le séquençage de l'A36



Sites vitrine et séquençage de l'A36





**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

*Projet Cadre 9 : Les Balcons sur le Doubs*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :**

**PLH  
(qualité des espaces  
publics)**

## Objectif

Mettre en valeur des berges du Doubs à Mandeure, Valentigney et Audincourt.

## Type d'intervention

### 1) Mise en scène du cours d'eau et de fronts urbains et industriels

Parc et friche Japy

Centre-Ville d'Audincourt (place du Temple, Pont)

Mise en scène et en lumière du front urbain, sur l'eau

Aménagement des berges du Doubs au pied du site des Forges

### 2) Aménagement d'espaces publics en balcons sur le Doubs.

Intégration paysagère du futur pont de Valentigney-Audincourt

Valorisation des Sablières de Bart

## Maîtrises d'ouvrages concernées

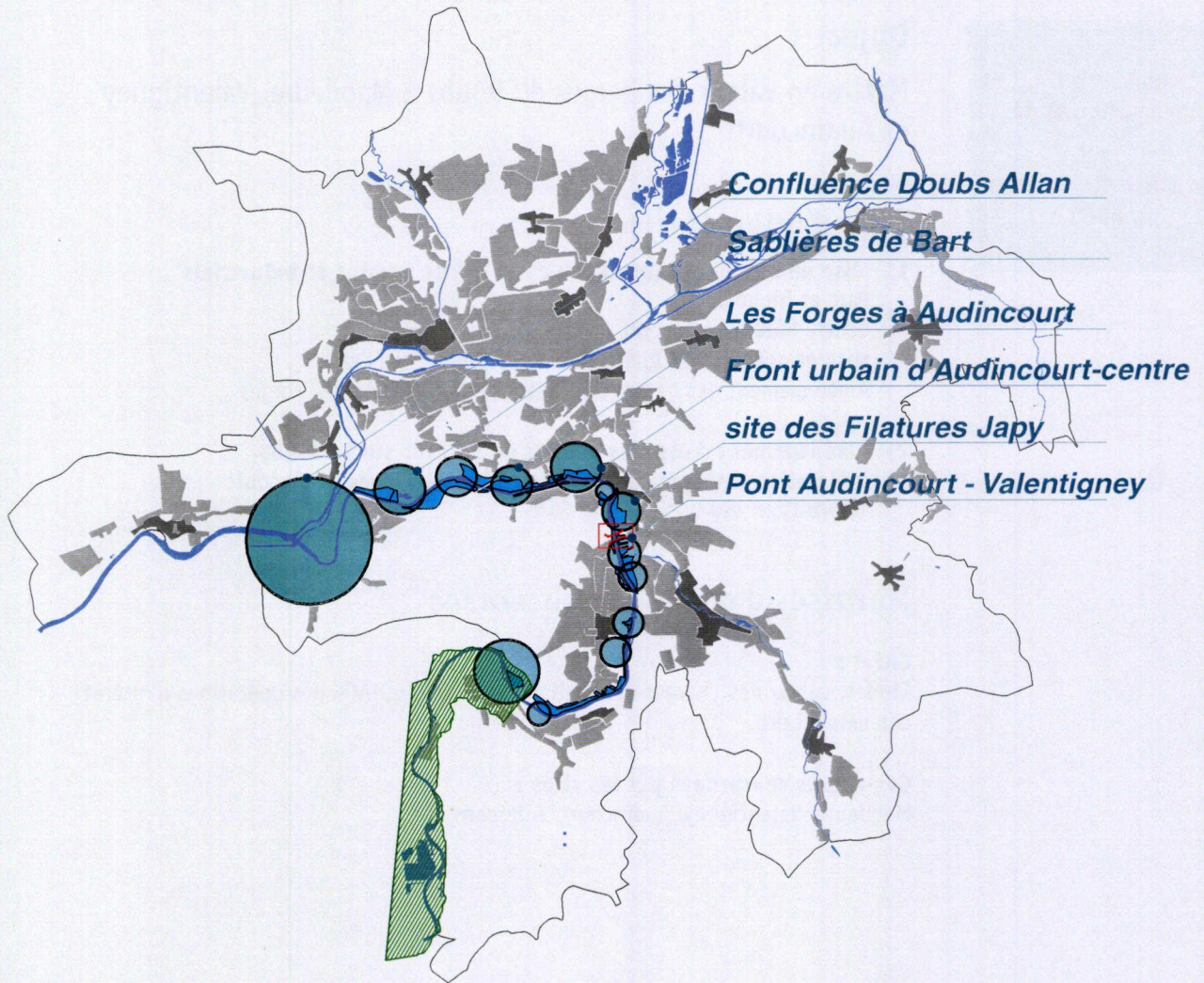
### CAPM :

Etudes, cahier des charges des réalisations et COPILOTAGE des opérations d'intérêt communautaire

### Communes concernées par les sites :

Mandeure, Valentigney, Audincourt, Arbouans

Exemples de sites d'intérêt paysager  
le long du Doubs



**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

*Projet Cadre 13 : L'aménagement des grands sites verts et de loisirs*

*Projet Cadre 19 : La mise en valeur des entrées d'agglomération et des principaux axes  
(RN 437, Shunt de Mathay)*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
Réflexion tourisme**

## Objectif

Valoriser un site d'intérêt régional : le théâtre gallo-romain.

## Type d'intervention

### 1) Valorisation du site de Mandeure autour du Théâtre Antique

Valorisation du Théâtre (accessibilité, accueil du public)

Réalisation d'aménagement paysagers et pédagogiques (sentiers, mise en scène de points de vue, ouvertures visuelles, marquages ...)

### 2) Liaisons entre les différentes composantes du site

Continuités des berges et des cheminements le long du Doubs

Liaisons vers le belvédère et la Côte de Champvermol

Etude d'intégration urbaine et paysagère du Shunt de Mathay et traitement de l'entrée sud de l'agglomération.

### 3) Présentation / Valorisation des milieux naturels (Charte Environnement)

## Maîtrises d'ouvrages concernées

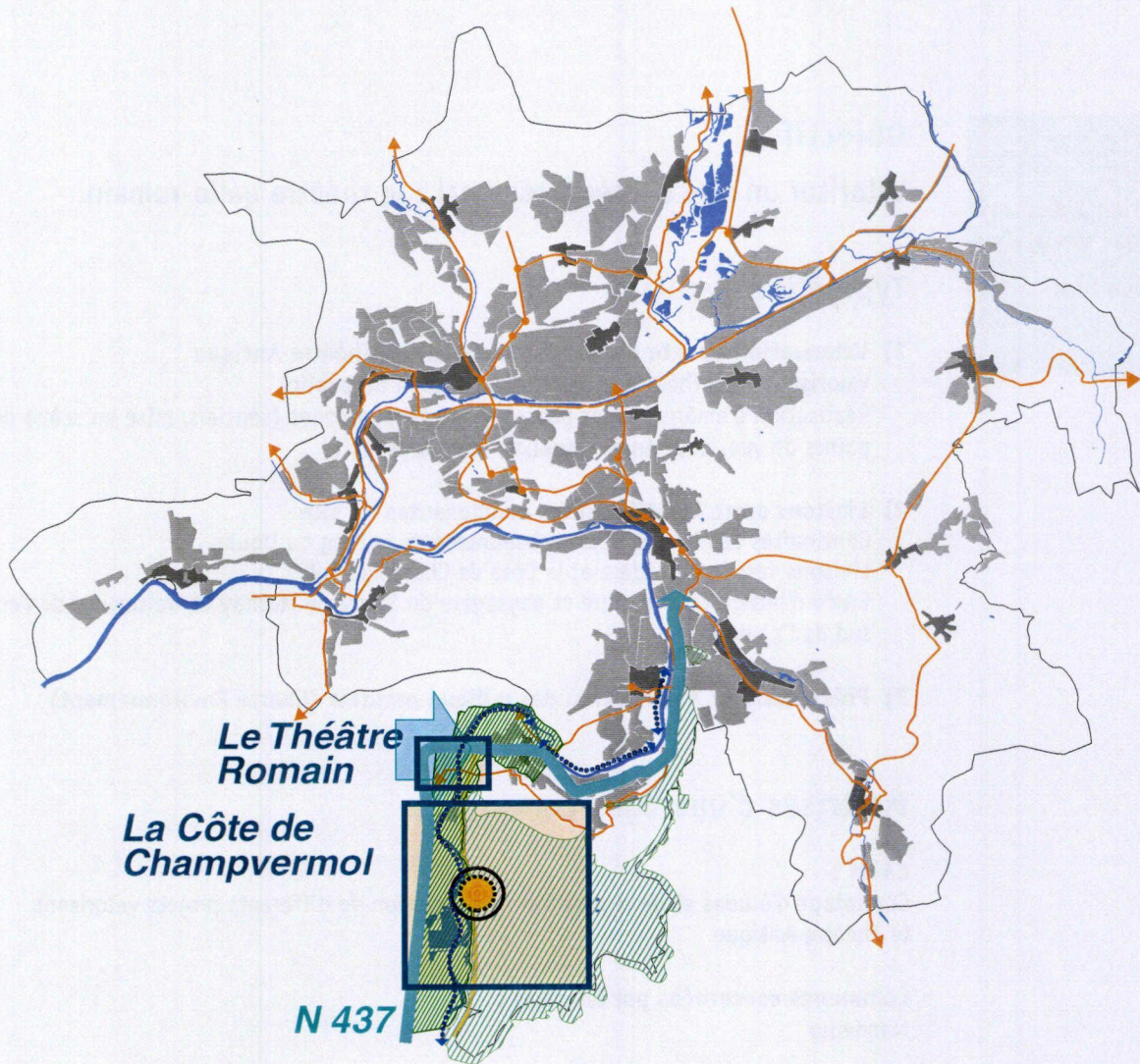
### CAPM :

Copilotage d'études et de réalisation / articulation de différents projets valorisant le Théâtre Antique

### Communes concernées par les sites :

Mandeure

## Site du Théâtre Antique à Mandeuve



**Axe 2 : Continuités  
paysagères et  
sites remarquables**

*Projet Cadre 13 : L'aménagement des grands sites verts et de loisirs*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
Réflexion tourisme**

### Objectif

Valoriser un site d'intérêt régional : le Fort du Mont-Bart.

### Type d'intervention

- Mise en scène de l'architecture militaire du fort
- Valorisation du site : accessibilité, vues et panoramas, accueil du public

### Maîtrises d'ouvrages concernées

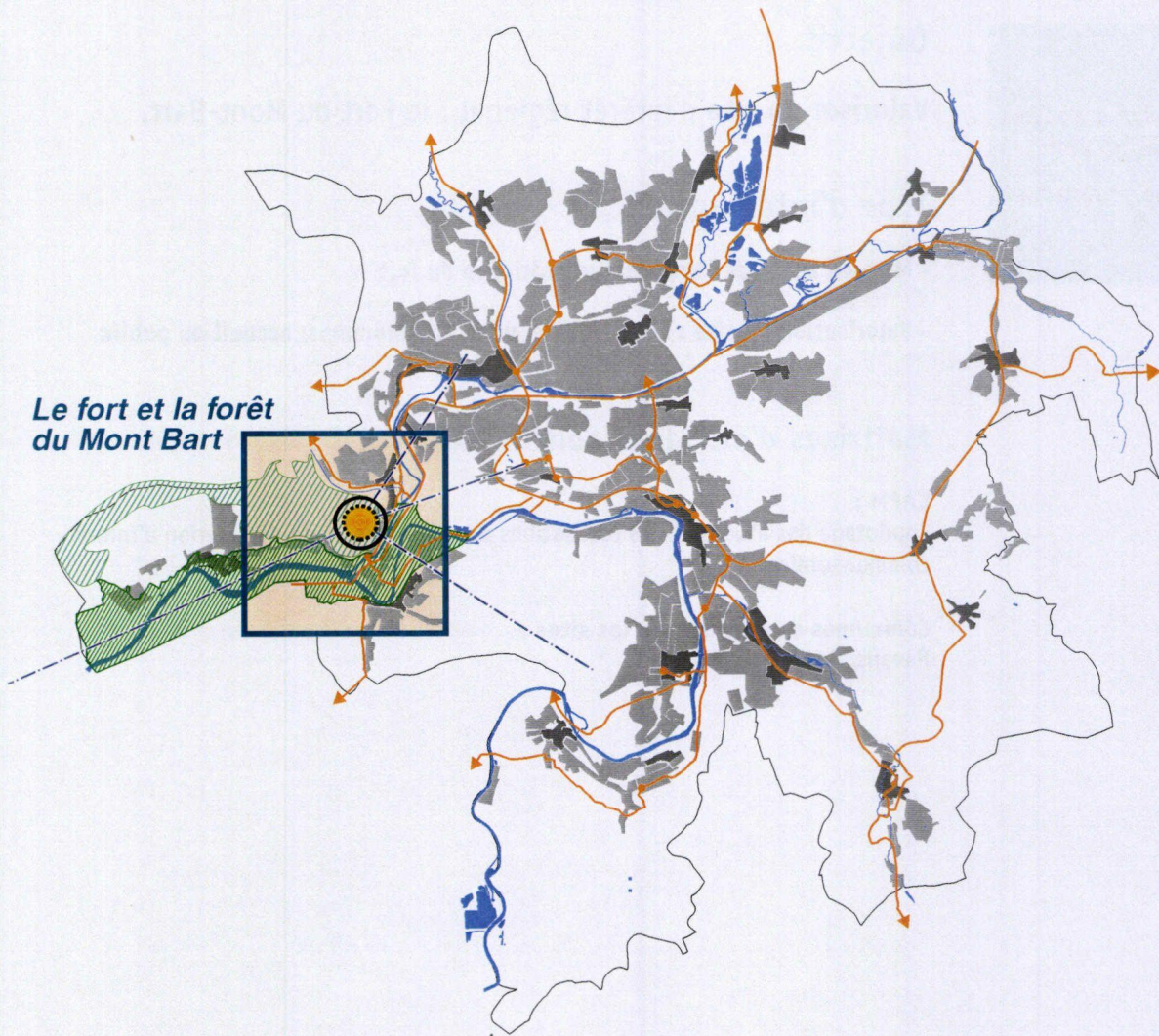
**CAPM :**

Copilotage des études et des réalisations dans le cadre d'une déclaration d'intérêt communautaire.

**Communes concernées par les sites :**

Bavans, Bart.

Site du Mont Bart à Bavans



**Axe 3 : Patrimoine,  
infrastructures,  
espaces publics**

*Projet Cadre 19 : La mise en valeur des entrées d'agglomération et des principaux axes*

**Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
PDU, PLH**

## Objectif

Requalifier les principales voies sur berge et traiter les entrées d'agglomération.

## Type d'intervention

### 1) Séquencement et traitement des sections « bleues » d'axes primaires de l'agglomération.

RN 437 : Séquence interurbaine Cités Blanches à Mandeure / Château d'Audincourt

RN 463 : Séquence Bavans Centre – Emaillerie – Friche Peugeot-Bart

RN 463 : Séquence Bart –Centre – Sainte Suzanne.

Mise en valeur des franchissements de l'Allan et du Canal entre Sainte Suzanne, Bart et Courcelles.

### 2) Traitement de entrées d'agglomération

RN 437 : Séquence Nommay / Viaux-Charmont, mutation de la route Nationale vers un boulevard urbain

Rue du Port à Montbéliard-

RN 468 : Entrée Nord de l'agglomération et révélation de la Lizaine

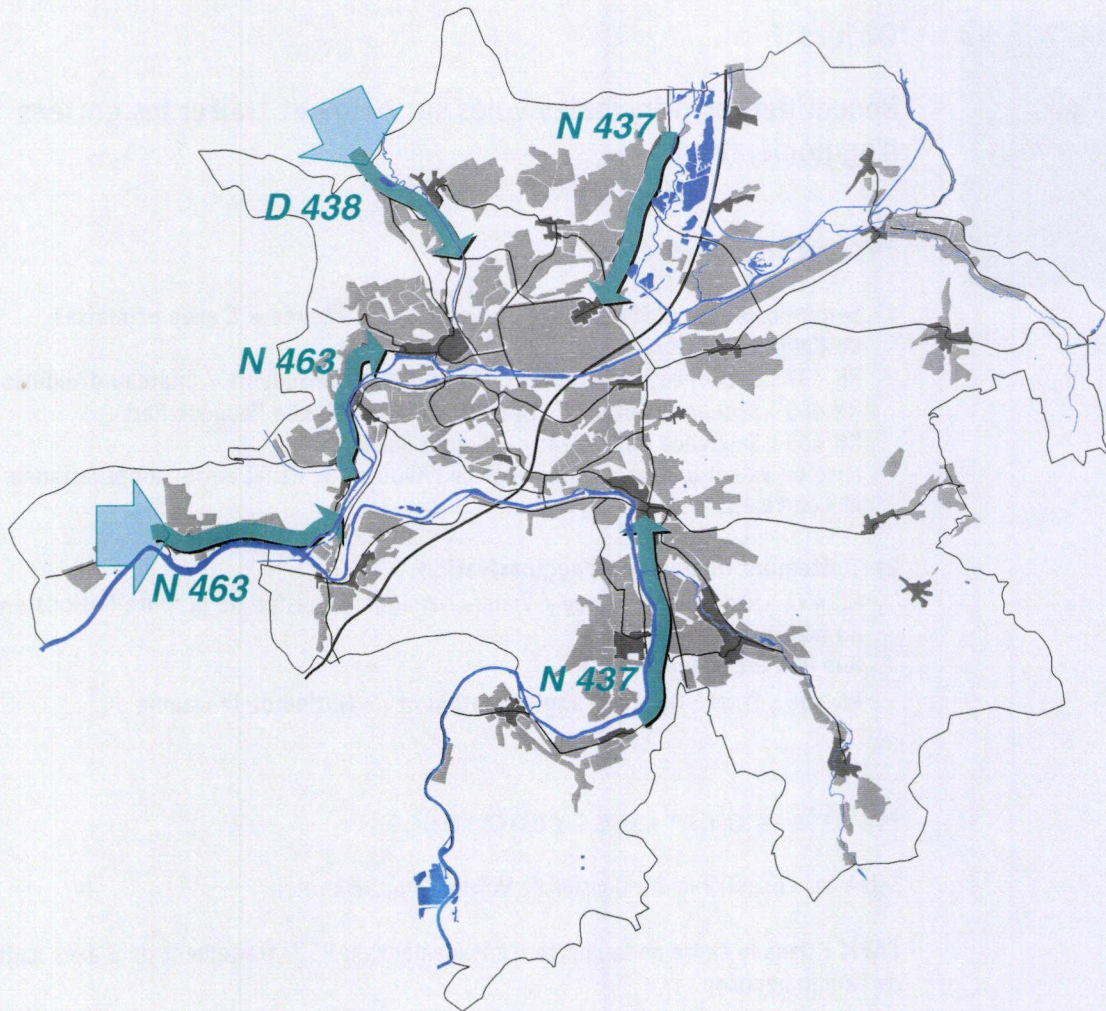
## Maîtrises d'ouvrages concernées

Selon les conclusions du Dossier de Voirie d'Agglomération

**CAPM** : Dans le cadre de la charte d'engagement du PDU, traitement de 5 axes majeurs de l'agglomération.

**Communes concernées par les sites :**

Entrées d'agglomérations  
et voies sur berges





Action suivie

Articulation à d'autres démarches ou projets :  
 Mise en œuvre PDU, PLH

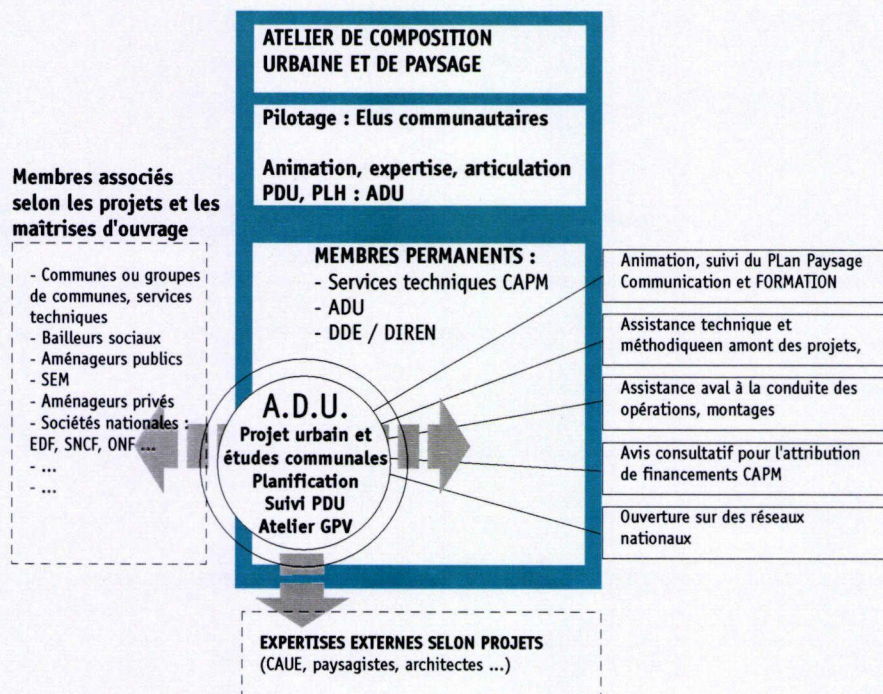
## Objectif

Constituer une instance d'expertise, de suivi et d'évaluation garantissant la qualité des aménagements d'espaces urbains et naturels.

## Type d'intervention

- 1) Mise en place de modes d'assistance en ingénierie spatiale et de dispositifs de conseil :
- 2) Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des opérations réalisées

## Schéma de fonctionnement



## Budget de fonctionnement

Budget et moyens humains internes ou externes à évaluer

Action suivi

Articulation à d'autres  
démarches ou projets :  
Charte Environnement

## Objectif

Sensibiliser le grand public et les partenaires professionnels aux valeurs et à la culture du paysage.

## Type d'intervention

Diffusion du Plan Paysage : deux volets

### 1) Volet Grand Public

Large diffusion du Plan Paysage à destination du public : Edition d'une plaquette.

### 2) Volet Professionnel et Institutionnel

Diffusion d'une charte d'aménagement paysager auprès des partenaires professionnels.

---

**Un « Séminaire Paysage » à organiser: Présentation aux élus, techniciens communaux et partenaires professionnels publics et privés.**

#### Objectifs d'un tel séminaire :

Communiquer les orientations du Plan Paysage et leur place dans le projet d'agglomération  
Sensibiliser et susciter une adhésion forte

Réunir les acteurs institutionnels et les partenaires professionnels autour d'un projet de « Charte d'Engagement ».

#### Ambition et contenu :

Présentation du Plan Paysage + exposition(s) + séminaire avec intervenants : CAUE, invitation de professionnels ou de paysagistes, conférence, organisation d'un atelier avec étudiants pour une exposition (montage d'un concours d'idées pour des étudiants paysagistes),

---

## Partenaires

#### Acteurs institutionnels :

Services de l'état : DIREN / DDE, Services de la Région et du Conseil Général : STA, Aménageurs locaux ou nationaux : SEDD / VNF, Sociétés de réseaux : EDF / SNCF, Association Aire Urbaine 2000, Communes et services techniques communaux, SIVU de la vallée du Gland, SIVOM de la Vallée du Rupt, Partenaires compétents : CAUE.

## Processus envisageable

---

1 Adoption d'une Charte d'Engagement par le Conseil de Communauté de la CAPM	2001	
2 Diffusion et partage du Plan Paysage auprès des professionnels	2001	
3 Publication d'une plaquette Grand Public	2002	0,2 MF
4 Organisation d'un séminaire-conférences	2002	0,8 MF

---

Action suivi

Articulation à d'autres démarches ou projets :  
Charte Environnement

## Objectif

Préserver et valoriser les milieux naturels dans l'agglomération.

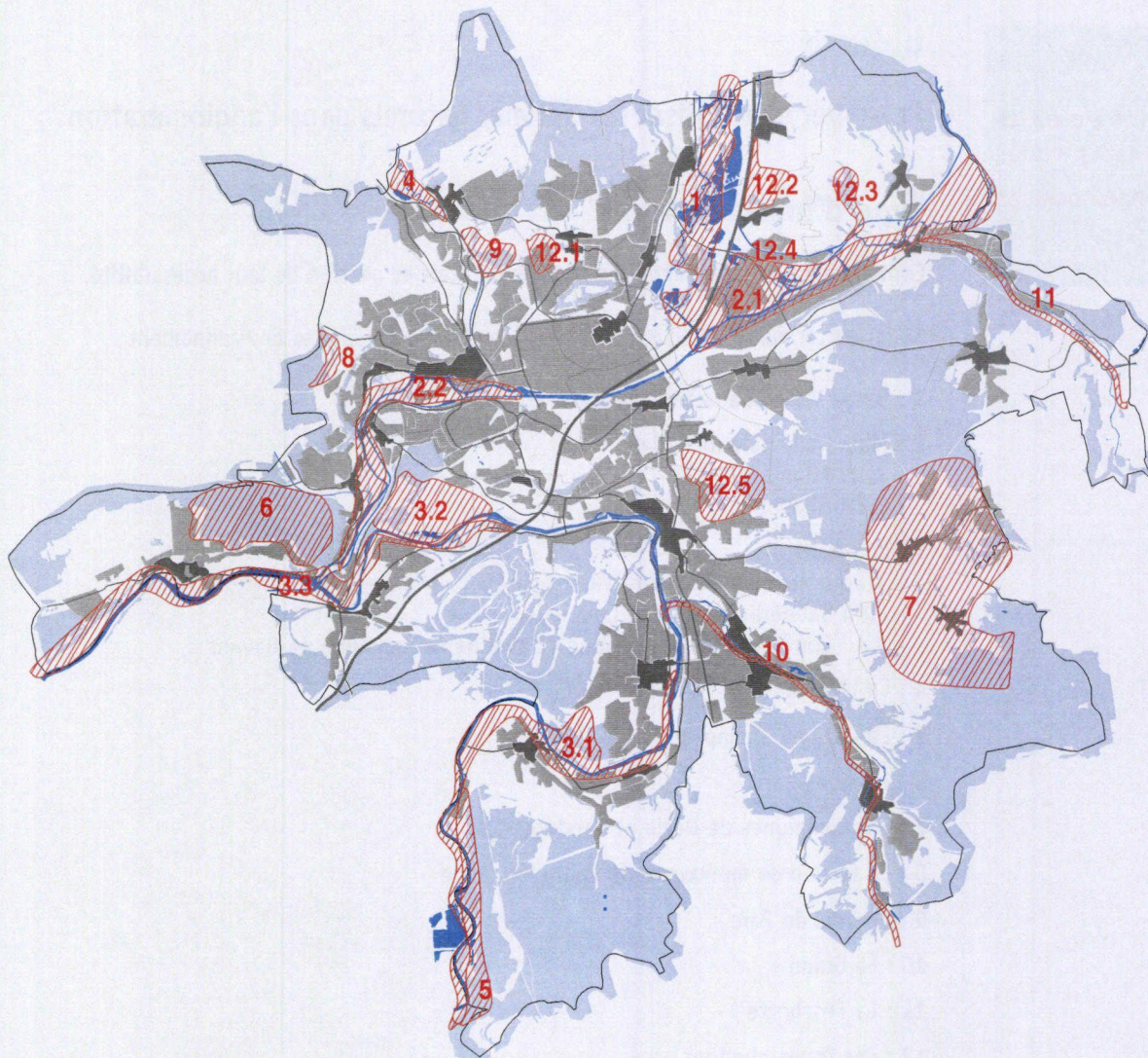
## Type d'intervention

Connaissance et traitement des milieux naturels et gestion de leur accessibilité.

Se rapporter aux sites inventoriés dans le cadre de la Charte Environnement

- 1 : Basse Vallée de la Savoureuse
- 2 : Plaine alluviale de l'Allan
  - 2.1 : Allan amont
  - 2.2 : Allan aval
- 3 : Le Doubs
  - 3.1 : Boucle de Mandeuve-Valentigney
  - 3.2 : Sablières de Bart et Courcelles
  - 3.3 : Confluence Doubs / Allan et aval de la commune de Bavans
- 4 : La Lizaine
- 5 : La Côte de Champvermol
- 6 : Le Mont-Bart
- 7 : Les communes de Dasle et Vandoncourt
- 8 : Le terrain de manœuvre de Sainte-Suzanne
- 9 : Le Bois du Parc
- 10 : Le Gland
- 11 : La Feschotte
- 12 : Les Zones humides
  - 12.1 : les Jonchets
  - 12.2 : Les Grands Champs (Brognard et Dambenois)
  - 12.3 : La Source aux Fées (Allenjoie)
  - 12.4 : Le Trou Vervel (Brognard)
  - 12.5 : Les Rangs Peux (Taillecourt, Audincourt)

Les sites sensibles et milieux naturels repérés dans le diagnostic de la Charte Environnement



Etude générale

Articulation à d'autres  
démarches ou projets :Schéma Directeur,  
PLH, PDU,  
Charte Environnement

### Objectif

Se doter d'un volet paysager du Schéma Directeur  
Se doter d'un arsenal de guides techniques d'intervention

### Type d'étude

**1) Plan vert et bleu de l'agglomération**

Volet « milieux naturels et paysage » du Schéma Directeur  
Recensement des modalités de gestion et de valorisation des espaces naturels

**2) Guides techniques d'aménagement ou de requalification**

Guide technique d'aménagement et de requalification des voiries et des aménagements cyclables (*volet qualitatif et paysager du PDU*)  
Guide technique d'aménagement des lotissements et des espaces publics (*volet qualitatif et paysager du PLH*)

### Partenaires

CAPM / DDE / DIREN / COMMUNES / CAUE

### Processus envisageable

1 Adoption d'une Charte d'Engagement par le Conseil de Communauté de la CAPM	2001	
2 Réalisation des études et des guides d'intervention	2001	0,5 MF
4 Animation et suivi de ces études dynamiques dans le cadre de l'Atelier de Composition et de Paysage	2002	0,3 MF/an